



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

PUY-de-DÔME
CHAÎNE DES PUYs
FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL
UNESCO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

DE L'ÉQUIPE MUTUALISÉE
DE GESTION ET DE PRÉSERVATION
DE LA CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

Inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO / Grand site de France®

+
clermont
auvergne
métropole

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **PUY-de-DÔME**
MON DÉPARTEMENT

 **MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

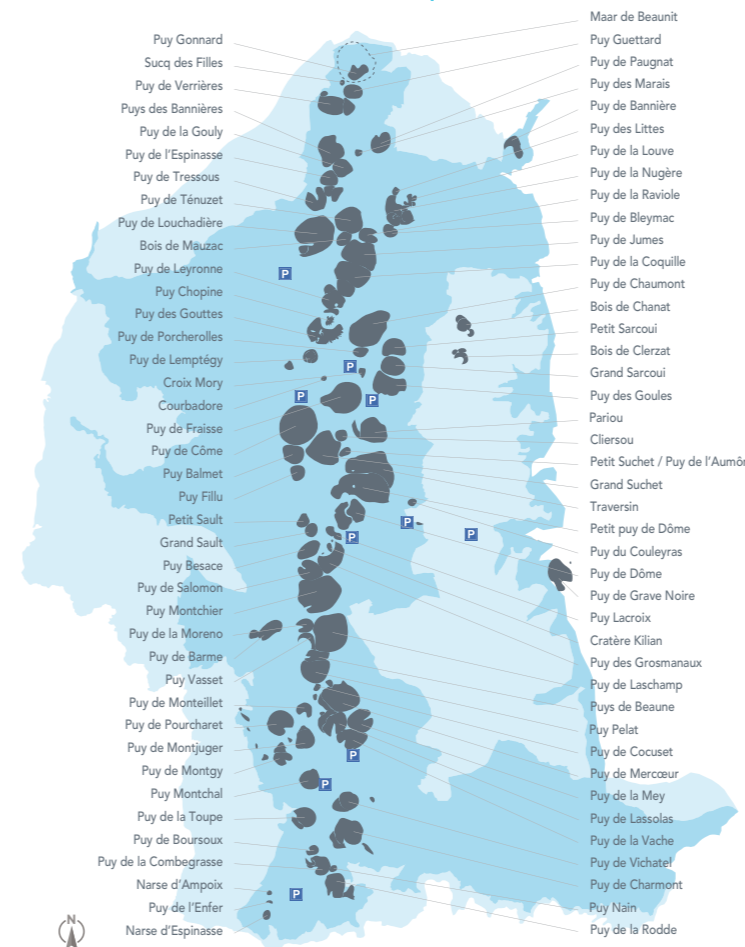
SOMMAIRE

1. ÉDITO DU PRÉSIDENT

1. ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
2. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE	6
3. AMÉNAGEMENT, PRÉSERVATION ET GESTION DES ÉDIFICES	8
3.1 Tour de Côme > Finalisation du stationnement > fin de chantier	10
3.2 Aydat et ses puys > Fin des travaux d'ouverture du sommet du puy de La Rodde	12
3.3 La Vache, Lassolas, La Mey, Pourcharet :	14
>>> Validation technique du projet et dépôt des autorisations	14
planning prévisionnel et impact sur le fonctionnement du site	
>>> Animation du SPG la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet	16
3.4 Entretien des chemins	18
3.5 Travaux d'aménagement au sommet du Pariou	21
3.6 Travaux d'entretien et modification du sentier au Cliersou	22
3.7 Introduction aux plans de gestion : un levier indispensable pour une gestion durable des sites	23
4. PASTORALISME	26
4.1 L'accompagnement des agriculteurs et des groupements pastoraux	28
4.2 Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys – faille de Limagne	30
4.3 La formation des bergers du SM PNRVA sur la gestion des chiens de conduite et de protection	32
4.4 L'étude d'opportunité sur la mise en place d'une formation de bergers à l'échelle Massif Central	34
4.5 Le Site Natura 2000 «Chaîne des Puys»	36
4.6 La préparation de l'année internationale du pastoralisme en 2026	40
4.7 Le projet EleVE 3 > Gestion du parasitisme	41
4.8 Intervention sur le pastoralisme auprès d'étudiants	42
4.9 La mise en place d'une signalétique pastorale en Chaîne des Puys	43
5. FORÊT	45
5.1 Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne (Sylv'ACCTES) > Bilan 2025	46
5.2 Suivi des demandes d'autorisation de coupes de bois en site classé	48
5.3 Signature d'une convention-cadre de partenariat avec l'Office National des Forêts	49
5.4 Trame de vieux bois > Favoriser le maintien d'arbres habitats en forêt exploitée	50
6. ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR – ANIMATIONS ET SENSIBILISATION	53
6.1 Les manifestations sportives	54
6.2 Les actions à destination des ambassadeurs	56
6.3 Formations professionnelles auprès des acteurs du tourisme	58
6.4 Autres actions de sensibilisation	60
7. LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES	63
8. SURVEILLANCE DU BIEN	67
8.1 Surveillance du site Chaîne des Puys – faille de Limagne	68
8.2 Accompagner l'harmonisation de la réglementation de la circulation motorisée de loisir sur le site classé de la Chaîne des Puys	72
8.3 Veille au respect de la réglementation	74
9. URBANISME ET PAYSAGE	77
9.1 Mobilités et accueil sur le site	78
9.2 La Charte architecturale et paysagère	80
9.3 Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme et des projets de paysage	82
10. SUIVIS	85
10.1 Suivi de la fréquentation > un outil clé pour la gestion des sites de la Chaîne des Puys	86
10.2 Suivi de l'érosion	88
10.3 Suivi des lisières forestières	90
10.4 Suivi des petites chouettes de montagne	92
11. PRESSE	95



Lionel CHAUVIN >>>
Président du
Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Président du Département
du Puy-de-Dôme



Chaque année, le rapport d'activité de l'Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne témoigne de la richesse et de la diversité de notre territoire. Il met en lumière le travail quotidien de nos équipes, qui concilient protection de l'environnement, préservation du patrimoine, dynamisme économique et qualité de vie pour nos habitants.

En 2025, l'EMGP a poursuivi sa mission essentielle : protéger un site naturel exceptionnel, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en accompagnant les acteurs locaux (éleveurs, bergers, forestiers notamment) et les élus dans leurs projets économiques, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage. Nos gardes nature ont intensifié la surveillance et la sensibilisation sur l'ensemble du territoire, assurant un équilibre délicat entre usage public, concertation des usages et préservation des milieux naturels. Le suivi rigoureux de la fréquentation, des constats et des infractions permet de mieux orienter les actions de protection et de renforcer la conscience collective de la fragilité du site.

La préservation des volcans, des puys et des sites naturels ne peut se faire sans concertation et dialogue. Les partenariats avec les associations de propriétaires, les communes, les EPCI, les services de l'État et nos financeurs restent au cœur de nos actions. Ensemble, nous consolidons une gestion durable, équilibrée et partagée, garante de l'attractivité et de l'identité de notre territoire.

En 2026, nous continuerons à renforcer cette approche intégrée : surveillance renforcée des sites sensibles, accompagnement des communes dans la réglementation de la circulation motorisée, développement des mobilités douces et promotion d'une urbanisation harmonieuse. L'objectif reste le même : protéger notre patrimoine naturel et paysager exceptionnel tout en assurant une vie de qualité pour nos habitants et visiteurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents, partenaires et collectivités pour leur engagement et leur implication dans la préservation de notre Chaîne des Puys – faille de Limagne. Leur travail exemplaire constitue la clé de la réussite de nos missions et de la pérennité de ce territoire unique.

2. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

DIRECTION



MARIE-CÉCILE BARD
RESPONSABLE
04 73 65 64 02 | 07 77 73 50 08
mcbard@parcdesvolcans.fr



SANDRINE BLARY
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
04 73 65 64 00
sblary@parcdesvolcans.fr

PASTORALISME



NOÉLIE PRADAL
CHARGÉE DE MISSION
«PASTORALISME BIODIVERSITÉ»
04 73 65 64 15 | 06 59 63 54 03
npradal@parcdesvolcans.fr



NICO-MILA BONARDI
CHARGÉE DE MISSION
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ CRÉATION
FORMATION DE BERGERS/VACHERS
DANS LE MASSIF CENTRAL (10 MOIS)
04 73 65 64 00 | 07 60 13 24 86
nmbonardi@parcdesvolcans.fr

FORÊT



PAULINE DUWE
CHARGÉE DE MISSION
«FORÊT»
04 73 65 64 32 | 06 72 53 64 78
pduwe@parcdesvolcans.fr

PAYSAGE



ANAÏS DUPUY
CHARGÉE DE MISSION
«PAYSAGE CHAÎNE DES PUY
- FAILLE DE LIMAGNE»
04 73 65 64 18 | 07 60 13 25 59
adupuy@parcdesvolcans.fr

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ÉDIFICES



MARIE INOCENCIO
CHARGÉE DE MISSION
«PRÉSERVATION ET
AMÉNAGEMENT DES ÉDIFICES»
04 73 65 64 24 | 06 25 31 05 69
minocencio@parcdesvolcans.fr



FLORINE MERELLE
TECHNICIENNE «ANIMATRICE DE
GESTION D'ESPACES NATURELS»
04 73 65 64 27 | 07 64 46 66 67
fmerelle@parcdesvolcans.fr

SURVEILLANCE ET SENSIBILISATION



ANTONY PORTE
RESPONSABLE GARDE NATURE
04 73 65 64 23 | 06 72 53 64 95
aporte@parcdesvolcans.fr



CAITLINE LAJOIE
GARDE-NATURE ANIMATRICE
04 73 65 64 12 | 06 78 56 54 65
clajoie@parcdesvolcans.fr



LOLEI MARTIN
GARDE NATURE PERMANENT
04 73 65 64 12 | 07 60 55 62 19
lmartin@parcdesvolcans.fr



ANTOINE POULLET
GARDE NATURE PERMANENT
04 73 65 64 23 | 06 78 56 67 91
apoulet@parcdesvolcans.fr



THÉO DELLAROTA
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 1 MAI AU 30 OCTOBRE (6 MOIS)
04 73 65 64 23 | 06 58 72 25 72
tdellarota@parcdesvolcans.fr



VALENTIN LE GAL
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 1 MAI AU 31 OCTOBRE (6 MOIS)
04 73 65 64 23 | 06 58 72 25 72
gnsmdp01@parcdesvolcans.fr



CHARLOTTE XURIGUERA
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 16 JUIN AU 15 SEPTEMBRE (3 MOIS)
04 73 65 64 23 | 06 62 78 53 92
gnsmdp01@parcdesvolcans.fr




JULIE PINA
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 16 JUIN AU 15 SEPTEMBRE (3 MOIS)
04 73 65 64 23 | 06 62 78 53 92
gnsmdp01@parcdesvolcans.fr

STAGIAIRE 2025



MARGOT BOUREUX
STAGIAIRE N2000
DU 4 MARS AU 3 SEPTEMBRE (6 MOIS)
04 73 65 64 00





La Chaîne des Puy – faille de Limagne constitue un patrimoine naturel exceptionnel, combinant richesse géologique, diversité écologique et valeur paysagère. Chaque année, ses puy attirent un grand nombre de visiteurs, offrant des parcours de randonnée variés sur des sites emblématiques.

Afin de concilier accueil du public, préservation des milieux naturels et valorisation des paysages, de nombreux projets ont été initiés ces dernières années. Ils concernent à la fois l'aménagement et la sécurisation des sites, la protection des sols et des habitats sensibles, ainsi que l'amélioration de la qualité des infrastructures et des cheminements.

Parallèlement, un entretien régulier des sentiers et des équipements est assuré par l'équipe mutualisée de gestion et les gardes nature. Ces actions permettent de limiter l'érosion, de garantir la sécurité des visiteurs et de maintenir une qualité d'accueil optimale, tout en préservant l'intégrité écologique et paysagère des puy.

Ce chapitre présente les principaux projets réalisés en 2025 ou en cours, ainsi que les interventions d'entretien qui contribuent à la conservation et à la valorisation durable de ce territoire remarquable.

3

AMÉNAGEMENT PRÉSERVATION ET GESTION DES ÉDIFICES

3.1 Tour de Côme.....	10
➤ Finalisation du Stationnement > Fin de chantier	
3.2 Aydat et ses puy	12
➤ Fin des travaux d'ouverture du sommet du puy de La Rodde	
3.3 La Vache, Lassolas,.....	14
La Mey, Pourcharet	
➤ Validation technique du projet et dépôt des autorisations - planning prévisionnel et impact sur le fonctionnement du site	
➤ Animation du SPG la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet	
3.4 Entretien des chemins.....	18
3.5 Tavaux d'aménagement	21
au sommet du Pariou	
3.6 Travaux d'entretien et.....	22
modification du sentier au Clersou	
3.7 Introduction aux plans de	23
gestion : un levier indispensable pour une gestion durable des sites	



3.1

© A3 PAYSAGE

TOUR DE CÔME

Vue depuis l'entrée du stationnement

FINALISATION DU STATIONNEMENT – FIN DE CHANTIER

Contexte et Descriptif

Conçu en 2019, le projet de préservation et de valorisation du puy de Côme prévoyait l'aménagement d'un sentier de randonnée de 6 km autour du puy, ainsi que la mise en place d'un dispositif de fermeture du sommet au public afin de préserver les milieux naturels. Ce projet était complété par la création d'une aire de stationnement visant à améliorer l'accueil des visiteurs qui a été réalisée au cours de l'année 2025.

Cette aire permet d'offrir au public un accueil de qualité, avec l'installation de panneaux d'information facilitant la découverte du site et rappelant les bonnes pratiques en Chaîne des Puys, ainsi que la mise à disposition de commodités, notamment des sanitaires. Elle contribue également à limiter le stationnement sauvage, récurrent sur ce secteur.

Le stationnement, d'une capacité de quarante places pour les véhicules légers et de trois emplacements pour les bus, s'étend sur une surface de 3 300 m². Il a été conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans son environnement immédiat.

Objectifs poursuivis

- informer les visiteurs sur les spécificités du puy de Côme et sur les bonnes pratiques à adopter en Chaîne des Puys, et plus particulièrement sur ce site ;
- permettre l'accueil de groupes scolaires dans des conditions adaptées ;
- limiter le stationnement sauvage et proposer un accueil de qualité pour les randonneurs, le site pouvant également servir de point de départ de l'itinéraire inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dit « Cheire de Côme ».

Actions réalisées en 2025

Le chantier, engagé en octobre 2024, s'est poursuivi jusqu'à la fin du printemps 2025, permettant ainsi aux randonneurs de bénéficier de ce nouvel espace dès le début de la saison touristique. À noter que ce site est le premier en Chaîne des Puys à être équipé d'un sanitaire à filière sèche, ainsi que d'un panneau d'entrée de site intégrant la nouvelle charte graphique identitaire « Chaîne des Puys – faille de Limagne ». Ce modèle de panneau a vocation à être déployé progressivement sur l'ensemble du site dans les années à venir.

Perspectives

Quelques travaux de finition restent à prévoir sur les aménagements réalisés, ainsi qu'un suivi régulier de l'entretien de la végétation. L'évolution de la fréquentation, et plus particulièrement celle des groupes scolaires, constituera également un indicateur intéressant à observer lors de la prochaine saison.

Calendrier du projet

- Octobre 2024 : démarrage des travaux
- Février 2025 : installation des sanitaires
- Juin 2025 : réception des travaux
- Novembre 2025 : mise en place du panneau d'entrée de site

Partenaires

- Maîtrise d'ouvrage : Département du Puy-de-Dôme
- Maîtrise d'œuvre : Groupement d'entreprises A3Paysage – Euclid – Crexeco
- Entreprise :
 - DEAT PAYSAGE (lot 1 – travaux d'espaces – verts et de maçonnerie)
 - COUDERT TP (lot 2 – travaux de terrassement et de voirie)
 - PALLANDRE (travaux de plantations)
- Partenaires techniques : Services de l'État (DREAL, DDT)
- Partenaires financiers : Il n'y a pas de financement sur ce projet

Vue panoramique de la clairière

Sanitaire à filière sèche >>>



© A3 PAYSAGE



Financement

- Budget de l'opération : 374 585,88 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 44 394,48€ TTC
- Travaux :
 - Lot 1 : 172 725,60 € TTC
 - Lot 2 : 107 070 € TTC
- Travaux de plantations compensatoires au défrichage : 50 359,80 € TTC
- Le projet a été entièrement financé par le Département du Puy-de-Dôme.



© Marie INOCENCIO/EMGP



© Marie INOGENCIO

3.2



ET SES PUYs

FIN DES TRAVAUX D'OUVERTURE DU SOMMET DU PUY DE LA RODDE

Abatteuse utilisée pour les travaux

Contexte et Descriptif

En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat (SMGF) a commandé une étude paysagère et environnementale visant à orienter la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des puy de Charmont, Combebrasse, La Rodde et Boursoux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de valorisation du patrimoine forestier, de mise en lumière des formes géologiques et d'amélioration de l'accessibilité de cet héritage naturel au public.

Pour la première fois, l'EMGP n'est pas intervenue directement sur le terrain, mais a apporté un appui méthodologique et technique au SMGF d'Aydat dans la conduite du projet.

Objectifs poursuivis

L'étude a défini des objectifs spécifiques pour chacun des puy concernés. S'agissant du puy de La Rodde, elle confirmait :

- ses vocations sylvicoles, pastorales et d'accueil du public ;
- la possibilité d'implanter une pâture d'environ 6 hectares ;
- la nécessité de rendre plus lisible l'édifice volcanique afin d'en renforcer la valorisation paysagère.

Actions réalisées en 2025

À l'été 2025, une première action de pâturage a été mise en œuvre au sommet du puy de La Rodde : une vingtaine de brebis issues du troupeau mobile de la Chaîne des Puy ont pâture pendant environ un mois.

Cette intervention a été complétée par des travaux de débroussaillage et par des coupes d'arbres ciblées, permettant de créer une surface de pâture semi-boisée, en cohérence avec l'approche sylvo-pastorale définie par l'étude.

Perspectives

En 2026, le propriétaire prévoit l'installation d'une clôture fixe afin de faciliter la mise en œuvre du pâturage. La prise en gestion du site par un éleveur est envisagée à partir de 2027, assurant la continuité de la gestion pastorale et la pérennité des objectifs paysagers et sylvicoles.

Calendrier du projet

Mars 2019 : commande de l'étude paysagère par le SMGF

Février 2023 : dépôt de la demande d'autorisation de défrichement

Juillet 2025 : première action de pâturage au sommet par le troupeau mobile CDP-FL

Octobre - novembre 2025 : finalisation des coupes d'arbres



© Alain BRELURUT

Le site en travaux



Partenaires

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte de gestion forestière d'Aydat

Partenaires techniques :

Equipe Mutualisée de gestion et de préservation CDP-FL, Office national des forêts (ONF), services de l'État (DREAL)

Partenaires financiers :

État, Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne, Département du Puy-de-Dôme et Commune Aydat

Financement

- SMGF : 100 000 € HT
- État (DSIL) : 50 000 € HT
- Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne : 60 000 € HT
- Département du Puy-de-Dôme : 16 000 € HT
- Commune Aydat : 5 000 € HT



3.3

la vache

LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET

Vue depuis le sommet du puy de la Vache

© CB63



- » VALIDATION TECHNIQUE DU PROJET ET ORGANISATION DE LA PHASE DE TRAVAUX
- » ANIMATION ET SUIVIS

Contexte et Descriptif

Face à la nécessité d'intervenir sur les puys de la Vache et de Lassolas, troisième site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Département ont porté, en 2021 et 2022, l'élaboration d'un Schéma partagé de gestion (SPG) à l'échelle d'un ensemble de quatre puys (pour des questions de cohérences géologiques, pastorale...) : Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet.

Ce document de planification, d'aménagement et de gestion à long terme, établi pour une durée de dix ans, a été construit en concertation étroite avec les acteurs locaux. Il a notamment associé :

- » sur la durée, les différents propriétaires (Association des propriétaires de la Vache et de la Mey, communes de Saint-Genès-Champanelle et de Nébouzat), l'estive en place ainsi que les services de l'État et
- » ponctuellement d'autres acteurs du site.

La stratégie d'actions définie vise à renforcer la lisibilité des édifices volcaniques, à préserver leur intégrité géologique et écologique, à soutenir les activités qui les façonnent, à améliorer la qualité de l'accueil du public et la gestion de la fréquentation, ainsi qu'à approfondir les connaissances scientifiques, tout en prenant en compte les enjeux et les spécificités locales.

État actuel des cheminements sur le puy de la Vache



© CD63



Objectifs poursuivis

Le schéma partagé de gestion propose, de façon non exhaustive une vingtaine d'actions qui s'étaleront jusqu'en 2033 et propose :

- » de reconquérir des surfaces pastorales et paysagères associées à un accompagnement de l'estive, dans l'adaptation de leurs pratiques pastorales,
- » de revaloriser la découverte des puys de la Vache et de Lassolas et du volcanisme,
- » de communiquer dès l'aire d'accueil pour améliorer la conciliation des usages,
- » d'améliorer les connaissances scientifiques du site et de suivi de son évolution.

Actions réalisées en 2025

Le travail mené avec le groupement de maîtrise d'œuvre s'est poursuivi tout au long de l'année, permettant d'affiner le projet au cours des phases Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO). Ces étapes ont également permis de définir une répartition des travaux en plusieurs lots et d'élaborer un planning prévisionnel d'intervention. Chacune de ces phases a fait l'objet d'une validation par les représentants des propriétaires.

Diagnostic archéologique préventif sur le stationnement



© Florine MERELLE



Simulation du stationnement après travaux



© A3 PAYSAGE



Les demandes d'autorisations administratives ont été déposées au mois d'avril pour instruction, et le diagnostic archéologique a été réalisé en septembre. Par ailleurs, la consultation des entreprises a été engagée dès le mois de juin pour les travaux de cheminement, ainsi que pour les opérations de création de l'aire d'accueil et d'aménagement du stationnement.

Animation et suivis

Le Schéma Partagé de Gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet comprend un certain nombre de suivis naturalistes couplé à des actions de préservation et valorisation.

L'année 2025 a été une année particulièrement consacrée à la communication autour des futurs travaux à venir sur les puys de la Vache et Lassolas. En effet, ce site qui concentre de nombreux usages, va devoir être fermé pendant de nombreux mois. Afin d'anticiper au mieux les différentes contraintes que cela va engendrer, des réunions ont eu lieu sur le terrain avec les professionnels de l'accompagnement, les ambassadeurs Chaîne des Puys - faille de Limagne et l'association représentant les propriétaires. Ces moments sur le terrain ont permis de présenter les futurs travaux à venir et de réaliser à quel point les nouveaux aménagements sont nécessaires pour continuer à accueillir du public en toute sécurité et sans dégrader le site.



© F. Chevalier



Visite de terrain avec les professionnels de l'accompagnement référencés

Dès le mois de juin 2025, un panneau a été installé au départ du sentier de randonnée pour informer des futurs travaux et orienter les visiteurs vers le site internet du Parc des Volcans qui sera actualisé régulièrement avec des informations complémentaires. Un plan de communication, visant le grand public, sera mis en œuvre tout au long des deux années de travaux à venir : article dans la presse territoriale, post sur les réseaux sociaux, actualisation des itinéraires de randonnées ...

Le Conseil départemental
restaure et valorise
les puy de la Vache
et Lassolas

Jusqu'en 2028, des **fermetures successives** auront lieu selon les phases et les zones de travaux afin de garantir la sécurité de tous.

Informez-vous
sur l'avancée du chantier,
les sentiers ouverts
et continuez à
**découvrir la Chaîne
des Puy** en explorant
d'autres volcans !



Ce projet est porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en lien avec l'association des propriétaires, les communes de Saint-Genès-Champanelle et de Nébouzat et les membres de l'estive de Recoleine.



© CD63

Panneau de communication à destination du grand public



Panneau vandalisé sur le puy de la Mey

Une espèce exotique envahissante a été découverte sur les flancs du puy de Lassolas. Le Sénéçon du Cap est une plante qui apprécie les milieux ouverts et chauds. Les gardes nature ont procédé à l'arrachage de la plante avant la floraison afin de limiter la dissémination des graines par le vent.



Sénéçon du Cap

L'objectif est que le plus grand nombre de personnes soient informées en amont de la fermeture de site et que des alternatives de visite leur soient proposées.

Le passage du rouleau brise fougère s'est également poursuivi sur le puy de Pourcharet. Cette action qui vise à affaiblir les fougères aigles par action mécanique en brisant la tige, a été renouvelée pour la deuxième année consécutive. Les passages du mois de juin et septembre ont permis de continuer les efforts pour diminuer la surface recouverte par la fougère aigle sur les flancs du puy.



Fougères après le passage du rouleau brise fougères sur le puy de Pourcharet

Le puy de la Mey, a connu plusieurs actes de vandalisme. Les panneaux « passages fermés » sont régulièrement arrachés, abîmés ou tagués. Un éco-compteur a également été arraché et cassé. Ce puy, fermé au public pour la préservation de ses habitats, reste régulièrement fréquenté. L'année passée du matériel nécessaire aux suivis naturalistes avaient également été endommagé sur le site.

Perspectives

À l'issue de l'obtention des autorisations administratives, les travaux préparatoires porteront sur l'organisation opérationnelle du chantier et, en particulier, sur la finalisation du planning d'intervention. Cette étape est déterminante, d'autant plus que l'ensemble du site devra être fermé au public, y compris le stationnement, pour une durée prolongée afin de garantir la sécurité des entreprises intervenantes. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2026.

En parallèle, le plan de communication des travaux prévoit des actions à destination des différents publics : certaines sont d'ores et déjà engagées, tandis que d'autres seront déployées progressivement tout au long de la phase de travaux.

L'année 2026 permettra également de procéder à la sélection des entreprises chargées des travaux d'ouverture paysagère et forestière, ainsi que de la mise en place de la signalétique d'interprétation.

Calendrier du projet

Avril 2025 : comité de pilotage pour la validation finale du projet et dépôt du permis d'aménager

Septembre - octobre 2025 : analyse des offres des entreprises

Décembre 2025 : notification des marchés de travaux

Partenaires

Maître d'ouvrage mandataire :
Département du Puy-de-Dôme

Suivi technique : EMGP

Maître d'ouvrage mandataire :
Département du Puy-de-Dôme

Maître d'ouvrage :
Association des propriétaires des puy de la Vache et de la Mey, commune de Nébouzat et de Saint-Genès-Champanelle

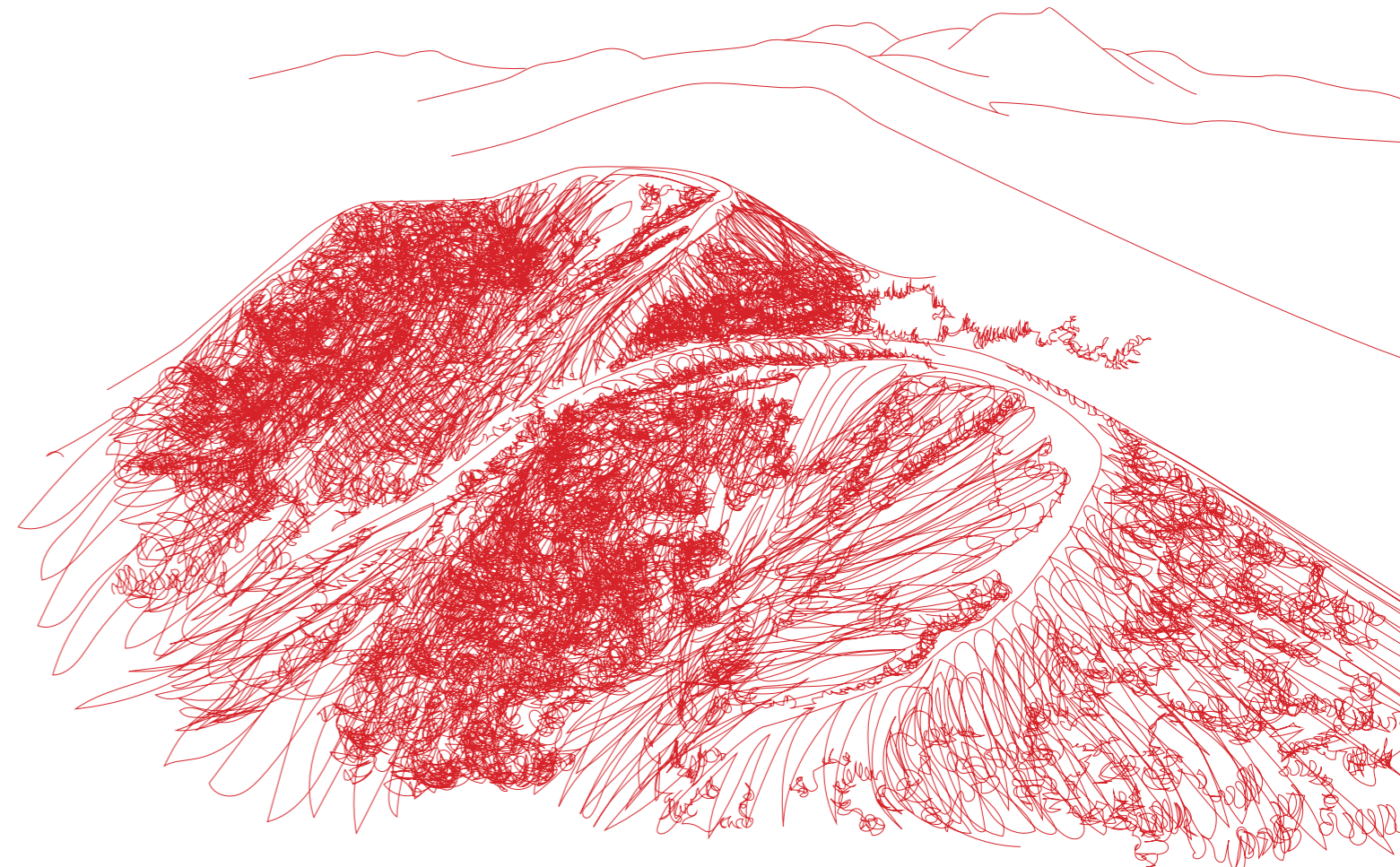
Maîtrise d'œuvre :
Groupement composé des entreprises :
INGEROP – A3Paysage – LEOTOING
– LDBS – CREXECO

Partenaires financiers :
Services de l'État, estive de Recoleine,
Office National des Forêts

Financement

Le coût du projet en phase AVP sur 10 ans est estimé à 1 807 200€ TTC.

Une subvention est en cours d'instruction auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement Départemental (DSID) pour un taux de 80% du montant des travaux (1 168 269€ HT).





3.4

© Marillon Thulier Architectes - Asylum

entretien DES CHEMINS

FINALISATION DES CHEMINS ET TRAVAUX CONNEXES AU SOMMET DU PUY DE DÔME

Contexte et Descriptif

Suite à la finalisation des travaux de restauration du Temple de Mercure en 2024, il était nécessaire de procéder à la reprise des accès piétons notamment dans le secteur de la salle de pique-nique.

En parallèle, le Département étant devenu propriétaire de la route qui monte au centre interministériel (bâtiment sous l'antenne), il a été décidé d'inclure ce secteur dans le projet global.

Des travaux connexes sont inclus à ce projet pour remédier à certains dysfonctionnements constatés.

Objectifs poursuivis

- Améliorer la qualité de la visite grâce à l'uniformisation du revêtement de surface des chemins et à une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Améliorer la gestion du site grâce à une collecte systématique des eaux pluviales

Actions réalisées en 2025

La consultation de travaux a permis de retenir une entreprise en début d'été 2025 afin de démarrer la phase opérationnelle après la saison touristique. Ainsi à l'automne, les travaux de reprise de la voie qui monte sous l'antenne ont été réalisés.

Perspectives

Après l'interruption hivernale des travaux nécessaires sur ce site pouvant présenter des conditions climatiques difficiles, l'année

2026 devra permettre de terminer l'ensemble des travaux avant la saison touristique.

Calendrier du projet

- Février 2024 : obtention de l'autorisation de travaux
- Février 2025 : lancement de la consultation des entreprises
- Septembre 2025 : démarrage des travaux

Partenaires

- Maître d'ouvrage :**
Département du Puy-de-Dôme
- Maître d'œuvre :**
Groupement composé des sociétés GEOVAL, MTA et CREXECO
- Entreprises :** SANCHEZ
- Partenaire(s) technique(s) :** Dreal Auvergne
- Partenaires financiers :** État (Dotation de soutien à l'investissement Départemental)



Vue avant travaux



Vue après travaux

Financement

Budget de l'opération :
570 000 € HT s 684 000 € TTC

L'État apporte son soutien via la Dotation de soutien à l'investissement Départemental pour un montant de 377 911,50 € HT correspondant à 66 % du montant global des travaux.

↑↑
État actuel et projeté du parvis de l'espace muséographique du Temple de Mercure

ENTRETIEN DES CHEMINS EN CHAÎNE DES PUYs

Contexte et Descriptif

Tout au long de l'année, les gardes nature de l'équipe mutualisée de gestion assurent l'entretien des chemins sur l'ensemble du territoire de la Chaîne des Puy's.

Les sols jeunes de la Chaîne des Puy's sont soumis à une érosion régulière, d'origine naturelle (vent, ruissellement, etc.) mais également liée aux usages, tels que le piétinement ou la circulation motorisée et non motorisée. Le suivi réalisé par l'équipe mutualisée de gestion a mis en évidence que, localement, jusqu'à 8 cm de matériaux peuvent être emportés chaque année.

Dans ce contexte, un entretien récurrent des chemins constitue une nécessité afin de préserver leur stabilité et leur praticabilité.

Ces interventions sont complétées, lorsque cela est nécessaire, par des actions d'élagage ou de tronçonnage visant à garantir la sécurité des usagers et la continuité des cheminements.

Objectifs poursuivis

- maintenir une qualité d'accueil satisfaisante sur les sites
- assurer la fonctionnalité et la pérennité des aménagements

Actions réalisées en 2025

Sur le chemin des Muletiers, un chantier d'ampleur a été conduit par les agents du Département afin de sécuriser un virage fragilisé à la suite d'infiltrations d'eau.



© Hugo RODRIGUES

Chantier sur le chemin des muletiers >>>



Fin de travaux sur l'escalier du chemin des chèvres

Sur le chemin des Chèvres, l'escalier permettant l'accès au sommet du puy de Dôme par la face nord a fait l'objet d'une rénovation. Réalisée par les gardes nature, cette intervention a consisté à prolonger l'ouvrage d'environ huit marches.

Les autres chemins du secteur central ont également bénéficié d'un entretien courant, comprenant notamment le curage des renvois d'eau, réalisé à l'aide d'une mini-pelle ou manuellement selon les contraintes et les secteurs concernés.



Travaux de curage des renvois d'eau sur le chemin des Gravouses

Perspectives

Ces actions récurrentes seront reconduites en 2026 et complétées par des chantiers plus conséquents, visant la reprise de portions de chemins présentant un niveau de dégradation plus important.

Partenaires

Entreprises : Société de Travaux de l'Environnement (STE)

Partenaire(s) technique(s) : Services de l'État (DREAL)

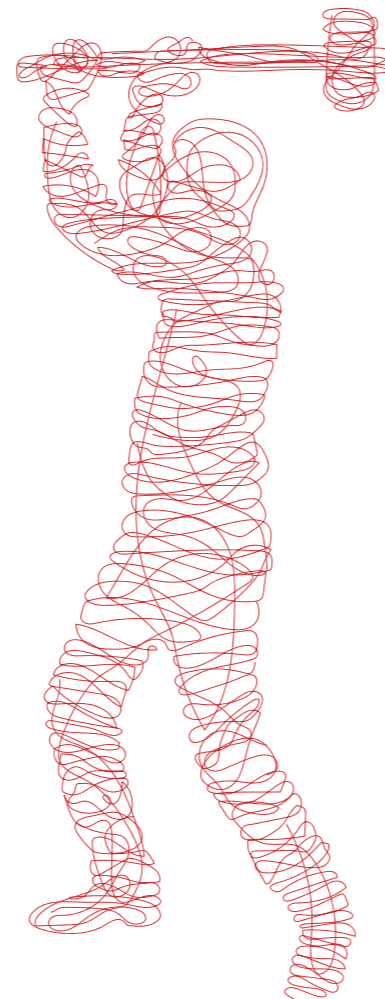
Maître d'ouvrage : Département du Puy-de-Dôme

Financement

Budget :

- 4 000 € TTC pour l'entretien récurrent des renvois d'eau
- 15 000 € TTC pour les chantiers complémentaires (coût global avec les travaux du Pariou)

Ces opérations sont financées conjointement avec le Département du Puy-de-Dôme.



3.5



Création d'une rambarde afin de limiter le hors sentier

Travaux D'AMÉNAGEMENT AU SOMMET DU PARIOU

Contexte et Descriptif

Situé au cœur de la zone centrale, le puy de Pariou constitue l'un des sites les plus emblématiques et les plus fréquentés de la Chaîne des Puys.

Depuis juillet 2023, le site bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN), interdisant notamment la pratique du hors-sentier dans le périmètre concerné. Malgré cette réglementation, de nombreux passages hors sentier ont été observés au sommet, entraînant une dégradation progressive des sols et une pression accrue sur les habitats naturels.

Afin de renforcer le respect du cheminement balisé et de préserver la qualité environnementale du sommet, il a été décidé d'installer des rambardes aux points sensibles : à la sortie du chemin nord et sur la plateforme sommitale.

Objectifs poursuivis

- Maintenir une qualité d'accueil optimale sur ce site emblématique.
- Préserver la fonctionnalité et la durabilité des aménagements existants.
- Limiter l'érosion et réduire l'impact sur les habitats et la biodiversité sensibles

Actions réalisées en 2025

Installation de rambardes en bois :

- une première rambarde de 20 ml à la sortie du chemin nord du Pariou ;
- une seconde rambarde de 50 ml sur la plateforme sommitale, côté sud.

Ces équipements permettent de canaliser la fréquentation et de limiter les sorties du sentier au niveau du sommet, contribuant ainsi à une meilleure application de l'APPHN et à la protection durable du site.

Calendrier du projet

- Juillet 2025 : élaboration du dossier technique ;
- 6 août 2025 : arrêté portant accord sur la déclaration préalable de travaux en site classé ;
- Octobre 2025 : réalisation des travaux.

Partenaires

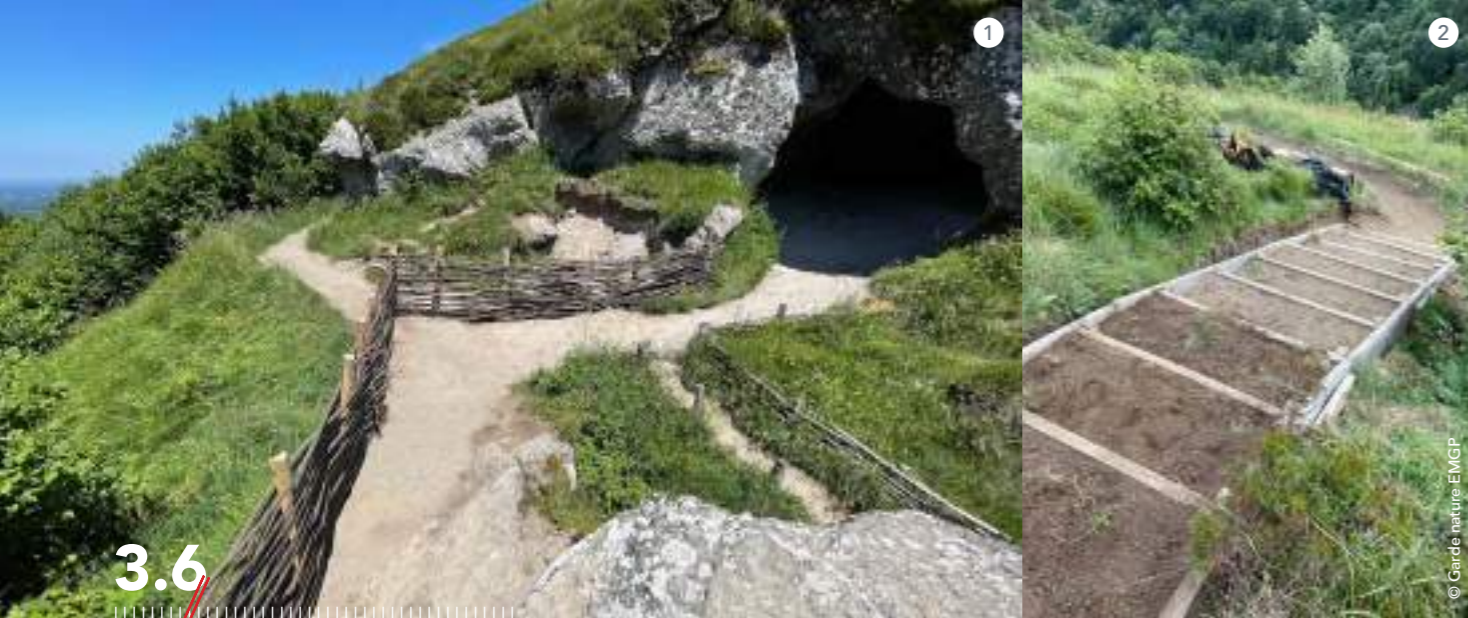
Entreprise : Société de Travaux de l'Environnement (STE)

Suivi technique : EMGP

Financement

Budget : 15 000 € TTC

Financement : Département du Puy de Dôme



3.6

1. Chantier de la création de la fascine de blocage.
2. Finalisation de l'escalier de la boucle sommitale du Puy de Cliersou

© Garde nature EMGP



Travaux

DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DU PUY DE CLIERSOU

Contexte et Descriptif

Situé en cœur de Chaîne des Puys, sur la commune d'Orcines, le puy de Cliersou est parcouru par de nombreux sentiers balisés empruntés chaque année par de nombreux randonneurs. Cette fréquentation, combinée aux conditions météorologiques, entraîne une érosion progressive de certains chemins, fragilisant le milieu naturel et dégradant la qualité de la pratique.

Afin de préserver l'environnement tout en améliorant les conditions de randonnée, l'équipe des gardes a réalisé des aménagements visant à canaliser les circulations et à sécuriser les cheminements. Ces aménagements permettent à la fois de limiter l'érosion du puy et de réorienter les randonneurs vers un parcours plus adapté que l'ancien tracé fortement dégradé.

Objectifs poursuivis

- Limiter l'érosion des sentiers du puy de Cliersou.
- Améliorer la qualité et la sécurité du cheminement pour les randonneurs.
- Préserver la végétation et les sols sensibles du sommet

et sécurisé. Sur une portion d'environ dix mètres, où la pente était trop directe, un escalier a été créé afin de stabiliser le passage et de réduire considérablement les phénomènes d'érosion. Pour le reste du tracé, l'équipe s'est appuyée sur des sentiers déjà existants afin de limiter l'ouverture de nouvelles sentes et de préserver au maximum le milieu naturel.

Actions réalisées en 2025

Création d'une nouvelle boucle pédestre au sommet du puy de Cliersou.

Des constats de terrain ont révélé une forte érosion du sentier ouest, liée autant au passage des randonneurs qu'aux précipitations (pluies, orages, ruissellements). Pour endiguer cette dégradation, ce sentier a été fermé à l'aide d'une fascine, empêchant désormais l'accès au sommet par ce côté et permettant ainsi une régénération naturelle du sol. Une nouvelle boucle sommitale a été mise en œuvre pour maintenir un cheminement attractif

Calendrier du projet

Janvier 2025 : Élaboration du dossier technique.
Juin 2025 : Réalisation de la fascine de fermeture et création de l'escalier de stabilisation

Financement

Budget : 1 500 € TTC

Financement : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



3.7

LES PLANS DE

gestion

UN LEVIER INDISPENSABLE POUR UNE GESTION DURABLE DES SITES

Journée de rencontre entre les ambassadeurs et les acteurs du territoire sur la thématique des paysages en août 2024.



Dépasser une logique d'aménagement pour assurer une gestion pérenne

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est cogestionnaire de nombreux sites emblématiques de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. L'équipe mutualisée de gestion et de préservation (EMGP) intervient aujourd'hui principalement à travers des opérations d'aménagement ponctuelles, souvent structurantes et visibles, destinées à organiser l'accueil du public, protéger certains secteurs sensibles ou répondre à des enjeux immédiats.

Si ces aménagements constituent des investissements lourds et nécessaires, ils ne suffisent pas à eux seuls à garantir la gestion quotidienne et la préservation à long terme des sites. À ce jour, les sites ne disposent pas de plans de gestion formalisés permettant d'encadrer, de hiérarchiser et de coordonner l'ensemble des actions dans la durée.

L'absence de tels documents expose la gestion des sites à une approche fragmentée, réactive, et parfois contrainte par l'urgence, alors même que les enjeux écologiques, géologiques, paysagers et de fréquentation nécessitent une vision globale, partagée et anticipée.

Pourquoi un plan de gestion ? Un outil stratégique au service de l'intérêt général

Un plan de gestion est un document stratégique de référence qui permet au gestionnaire de passer d'une logique d'intervention ponctuelle à une démarche cohérente, continue et maîtrisée. Il constitue un cadre commun pour l'ensemble des acteurs et un outil d'aide à la décision pour les élus.



© CD63



atelier de sensibilisation à la maison du parc

Il permet notamment de :

- **Donner un cap clair et partagé à chaque site**
 - Définir une vision à long terme et une trajectoire d'évolution du site.
 - Clarifier les priorités entre préservation des patrimoines, accueil du public et usages.
- **Structurer et hiérarchiser l'action dans le temps**
 - Passer d'actions isolées à un programme cohérent.
 - Anticiper les besoins d'entretien, de régulation des usages et de suivi écologique.
- **Mieux justifier et sécuriser les investissements publics**
 - Inscrire les aménagements dans une stratégie globale
 - Renforcer la lisibilité et la légitimité des choix opérés.
- **Faciliter le dialogue avec les partenaires et les financeurs**
 - Disposer d'un cadre partagé pour mobiliser les acteurs locaux
 - Répondre plus efficacement aux exigences des partenaires institutionnels, notamment dans le contexte du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le cycle de gestion : une méthode éprouvée pour les espaces naturels

L'élaboration d'un plan de gestion repose sur un cycle de gestion de l'espace naturel, reconnu et partagé par les gestionnaires d'espaces naturels. Il s'articule autour de cinq étapes complémentaires :

1. Connaître pour agir : l'état des lieux

Analyse des données existantes : biodiversité, géologie, fréquentation, usages, zonages réglementaires, pressions et vulnérabilités.

2. Identifier les enjeux et responsabilités

Hiérarchisation des enjeux propres au site, en tenant compte des niveaux de responsabilité locale, régionale, nationale ou internationale.

3. Définir une stratégie adaptée au site

Choix des orientations de gestion et des priorités d'intervention pour répondre aux enjeux identifiés.

4. Mettre en œuvre un plan d'actions opérationnel

Déclinaison concrète de la stratégie à travers des objectifs opérationnels, un programme d'actions planifié et hiérarchisé.

5. Évaluer, ajuster et améliorer

Suivi des actions, analyse des résultats, bilan et ajustements nécessaires pour améliorer en continu la gestion du site.



© OFB



Cycle de gestion d'un espace naturel



© CD63



Chantier participatif d'entretien des renvois d'eau sur le chemin des Chèvres

Structurer durablement l'action de l'équipe mutualisée

L'équipe mutualisée de gestion et de préservation engagera progressivement l'élaboration de plans de gestion pour les sites dont elle a la charge. Ces documents permettront de passer d'une logique d'aménagement à une véritable politique de gestion des sites, intégrant à la fois la préservation des patrimoines, la gestion des usages, l'entretien courant et l'accueil du public.

Les plans de gestion auront également vocation à :

- renforcer la coordination entre les différents acteurs concernés,
- sécuriser l'action de l'équipe dans la durée,
- et offrir aux élus un cadre clair pour les décisions stratégiques à venir.



© CD63

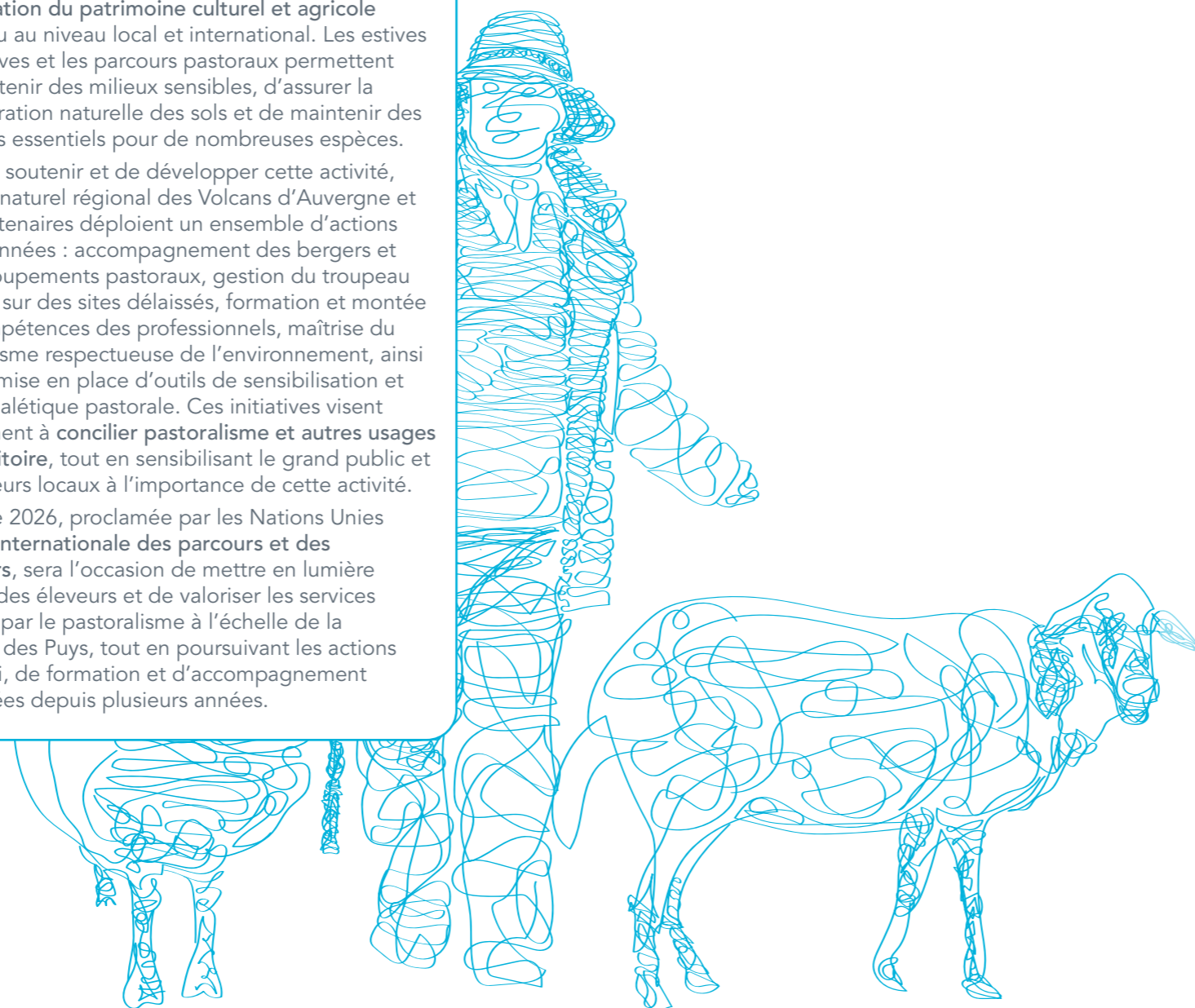


Chantier participatif de reconstruction des murs sur le site de Montépo

Le pastoralisme constitue une **activité emblématique et structurante** du territoire de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Il joue un rôle majeur dans le **maintien des paysages ouverts**, la **préservation de la biodiversité** et la **valorisation du patrimoine culturel et agricole** reconnu au niveau local et international. Les estives collectives et les parcours pastoraux permettent d'entretenir des milieux sensibles, d'assurer la régénération naturelle des sols et de maintenir des habitats essentiels pour de nombreuses espèces.

Afin de soutenir et de développer cette activité, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et ses partenaires déploient un ensemble d'actions coordonnées : accompagnement des bergers et des groupements pastoraux, gestion du troupeau mobile sur des sites délaissés, formation et montée en compétences des professionnels, maîtrise du parasitisme respectueuse de l'environnement, ainsi que la mise en place d'outils de sensibilisation et de signalétique pastorale. Ces initiatives visent également à **concilier pastoralisme et autres usages du territoire**, tout en sensibilisant le grand public et les acteurs locaux à l'importance de cette activité.

L'année 2026, proclamée par les Nations Unies **année internationale des parcours et des éleveurs**, sera l'occasion de mettre en lumière le rôle des éleveurs et de valoriser les services rendus par le pastoralisme à l'échelle de la Chaîne des Puys, tout en poursuivant les actions de suivi, de formation et d'accompagnement engagées depuis plusieurs années.



4

PASTORALISME

4.1 L'accompagnement des.....	28
agriculteurs et des groupements pastoraux	
4.2 Le troupeau mobile.....	30
de la Chaîne des Puys - faille de Limagne	
4.3 La formation des bergers.....	32
du SM PNRVA sur la gestion des chiens de conduite et de protection	
4.4 L'étude d'opportunité sur	34
la mise en place d'une formation de bergers à l'échelle Massif Central	
4.5 Le Site Natura 2000	36
«Chaîne des Puys»	
4.6 La préparation de l'année	40
internationale du pastoralisme en 2026	
4.7 Le projet EleVE 3.....	41
gestion du parasitisme	
4.8 Intervention sur le.....	42
pastoralisme auprès d'étudiants	
4.9 La mise en place d'une.....	43
signalétique pastorale en Chaîne des Puys	



4.1

© Garde nature EMGP

ACCOMPAGNEMENT DES agriculteurs ET DES GROUPEMENTS PASTORAUX

Chantier avec des étudiants pour création d'un passage à brebis vers le Creux de la Berthe

Contexte et Descriptif

Sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, de nombreux troupeaux d'ovins et de bovins pâturent régulièrement. Certains agriculteurs se sont organisés en collectifs et pratiquent l'estive collective de leurs troupeaux. À ce jour, quatre estives collectives bénéficient d'un accompagnement par l'équipe mutualisée de gestion et de préservation.

Cet accompagnement vise à concilier pratiques pastorales, préservation des milieux naturels et accueil du public, en soutenant la gestion quotidienne des estives, les projets techniques et la médiation avec les visiteurs.

Objectifs poursuivis

- Accompagner les estives collectives dans leur gestion quotidienne et dans leurs projets
- Accompagner les bergers pour la prise en compte des enjeux environnementaux
- Aider les estives collectives pour la recherche de financements
- Proposer un accompagnement technique selon les besoins

Actions réalisées en 2025

Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les groupements pastoraux dans leurs travaux et leur quotidien, notamment par la surveillance et la médiation auprès des visiteurs pour prévenir tout dérangement et favoriser la conciliation des usages.

Focus sur quelques actions :

➤ Accompagnement de l'estive d'Orcines

Suites aux discussions de 2023 et aux perspectives de travaux avec l'estive d'Orcines, un soutien à la recherche de financement pour l'intervention d'un rouleau brise fougère et le broyage de noisetier a été apporté. Un chantier étudiant pour faciliter le passage du troupeau dans les noisetiers a été réalisé. Un accompagnement des bergers a été effectué avec des contacts réguliers tout au long de la saison et l'appui sur certains travaux pour faciliter leur gestion : coupe de noisetiers, accompagnement pour la montée au puy de Côme, etc.

➤ Accompagnement de l'estive de Saint-Aubin

Des échanges ont eu lieu avec les éleveurs pour rédiger une nouvelle convention entre le PNR des Volcans d'Auvergne et le groupement pastoral sur l'entretien des échelles pour les

randonneurs. Les travaux programmés dans le cadre des MAEC, création d'un nouveau point d'eau et broyage d'une zone de genêt à balais ont fait l'objet d'une réunion et du montage d'un dossier de subvention au titre du plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne. De plus, un accompagnement de la bergère avec des contacts réguliers tout au long de la saison a été effectué.

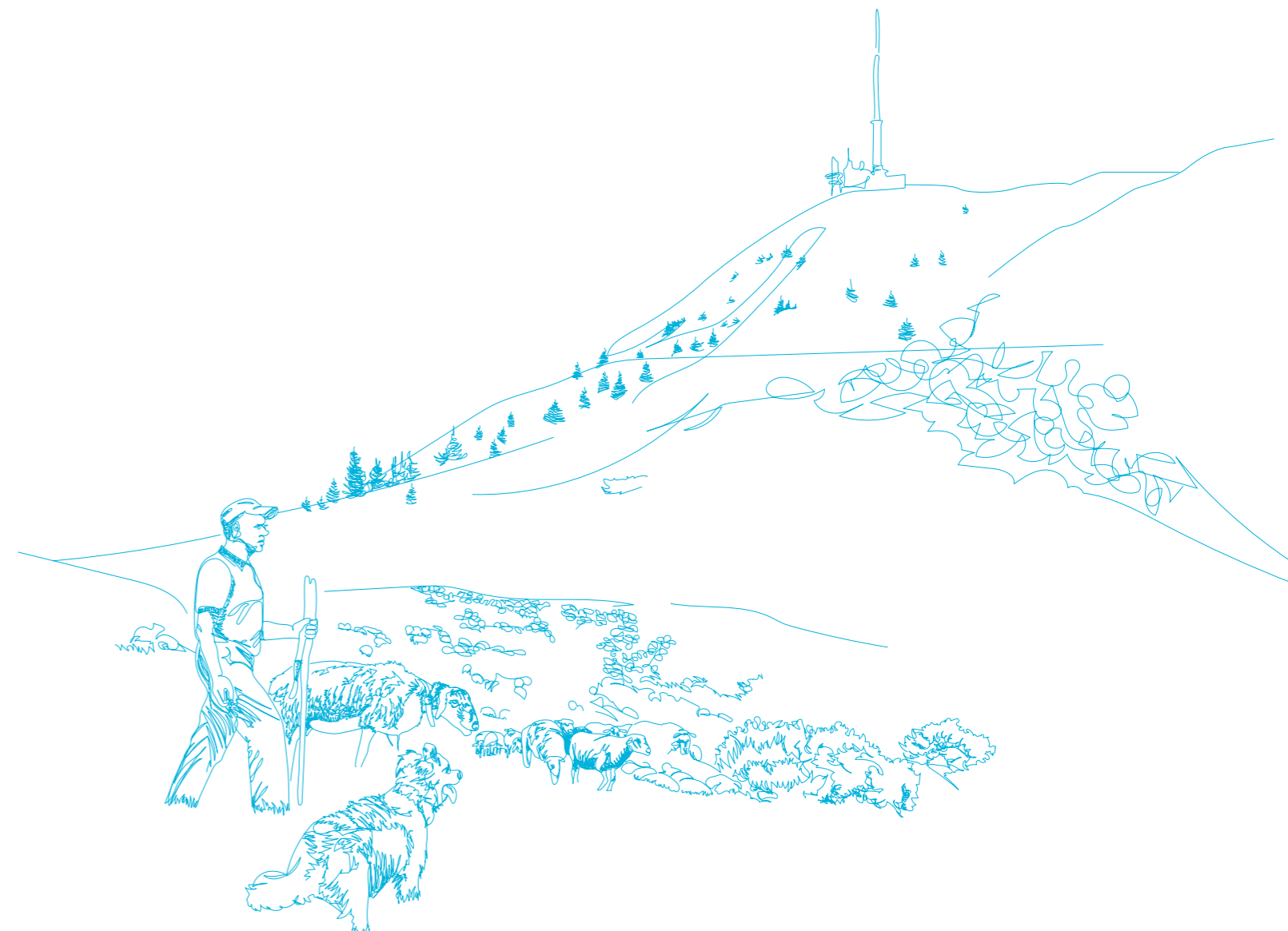
➤ Accompagnement courant des estives de Récoleine et Montmeyre

Les deux autres estives collectives n'ont pas engagé de gros chantiers en 2025 mais ont pu bénéficier d'un accompagnement à la médiation, et pour de futurs travaux (mise en place de citernes à eau, réfection de bacs, aménagement d'un parc de tri etc.).

Perspectives

L'accompagnement des estives continuera sur l'année 2026 avec des projets :

- Projet de réouverture pastorale de la plaine de Lassolas (dans le cadre du schéma partagé de gestion)
- Accompagnement à la modification d'un parc de tri (Récoleine)
- Accompagnement à la mise en place de points d'abreuvement (Montmeyre, Saint-Aubin)
- Accompagnement des bergers au cours de la saison d'estive
- Déploiement d'une signalétique pastorale





4.2

LE troupeau MOBILE DE LA CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

Brebis du troupeau mobile sur le puy de Jumes

Contexte et Descriptif

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puy - faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer le paysage, les éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco. L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Le troupeau mobile intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.

Une expérimentation d'un troupeau mobile avait été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le LEPA Rochefort Montagne. Fort des retours de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Département du Puy-de-Dôme afin de pérenniser et développer ce projet.

Objectifs poursuivis

- Assurer le pâturage sur des sites délaissés
- Maintenir la biodiversité associée aux milieux pastoraux
- Sensibiliser le public
- Soutenir une activité pastorale

Actions réalisées en 2025

Historiquement, ce troupeau était composé d'une partie des brebis de l'exploitation du lycée agricole de Rochefort-Montagne, environ 90 brebis sur 260. Cette année le troupeau mobile a été composé de la totalité des brebis du lycée soit 240. Ce troupeau

accompagné et guidé par un berger, permet d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...).

Sites de pâturage pour la saison 2024 :

- Les coteaux secs du site de Montépo (commune de Saint-Saturnin)
- Le puy de Vichatel
- Le puy de La Rodde
- Les parcelles de Montlosier
- Le puy de Chaumont
- Les puy de Jumes et de la Coquille

Tous les déplacements entre les différents sites se réalisent à pied, en transhumance permettant de limiter les déplacements en moutonnière et de sensibiliser au pastoralisme.

Perspectives

Un travail sur la reprise de certains sites pâturés par le troupeau mobile par des agriculteurs du territoire sera engagé.

Calendrier du projet

2016 : création du troupeau mobile

2016-2019 : pâturage des parcelles autour de Montlosier et de Vichatel (30 à 45 brebis)

2020 : Nouveau site pâturé Marmant – augmentation du troupeau à 50 brebis

2021 : Nouveaux sites pâturés : puy de Jumes et de la Coquille – Mise a disposition du berger d'un pick up, d'une moutonnière et d'une cabane pastorale mobile

2022 : Nouveau site pâturé puy de Chaumont - mise en place de journées de sensibilisation à destination des locaux (scolaires notamment)

2023 : Site de Marmant repris par des agriculteurs - nouveau site pâturé : Montépo - augmentation de la taille du troupeau (de 50 à 80 brebis) – Déplacement du troupeau en transhumance

2024 : Nouveau site sur Saint-Amant-Tallende - augmentation de la taille du troupeau (de 80 à 90 brebis)

2025 : augmentation de la taille du troupeau (240 brebis au maximum) – Nouveau site puy de la Rodde – Agricultrice installée sur le site de St-Amant-Tallende

Partenaires

Suivi : Équipe mutualisée de gestion et de préservation

Partenaires techniques : Lycée agricole de Rochefort-Montagne

Partenaires financiers : Département du Puy-de-Dôme, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, Lycée agricole de Rochefort-Montagne

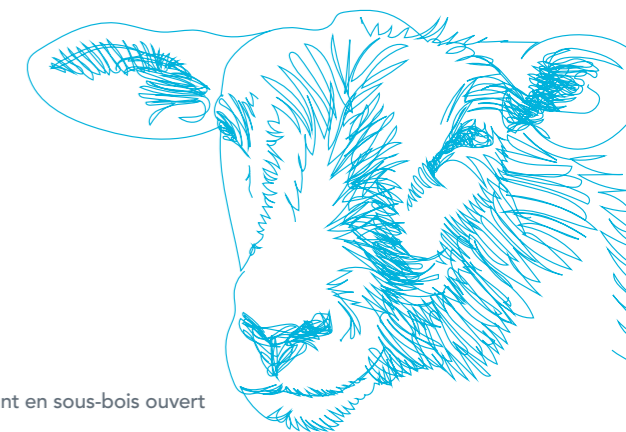
Financement

Budget de l'opération : 40 500 € TTC

➤ Lycée agricole de Rochefort-Montagne : 7 877€ (19,5%)

➤ Département du Puy-de-Dôme : 16 440€ (40,5%)

➤ SMPNRVA/EMG : 16 183€ (40%)



Brebis pâturant en sous-bois ouvert





4.3

© Noélie PRADAL EMGF SMPNRVA

Formation

DES BERGERS DU PNRVA SUR LA GESTION DES CHIENS DE CONDUITE ET DE PROTECTION

Journée de formation sur la gestion des chiens en estive à destination des bergers auvergnats

Contexte et Descriptif

Depuis 2022, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne, le Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne et Auvergne Estives proposent des formations courtes, de perfectionnement à destination des bergers. Plusieurs thématiques avaient été identifiées : le soin aux animaux, les chiens de conduite et de protection, la gestion du pâturage et la conciliation des usages.

Objectifs poursuivis

- Permettre aux bergers de se rencontrer et d’échanger en amont de la saison d’estive
- Former les bergers sur une thématique particulière en lien avec leur métier
- Répondre à la demande des bergers de monter en compétences sur des thématiques précises

Actions réalisées en 2025

En 2025, l’Équipe mutualisée de gestion et de préservation, en partenariat avec Inn’Ovin et Auvergne Estives, a organisé une journée de formation sur la gestion des chiens de conduite et de protection en estives. Cette journée a permis de former six bergers sur cette thématique.



© CD63

Transhumance des brebis entre deux sites de pâturage.

Perspectives

Ce format de formation a été bien accueilli par les bergers. Des journées similaires seront reconduites chaque année, avec la possibilité d’organiser en fin de saison un moment d’échange entre éleveurs et bergers pour favoriser le dialogue entre les deux professions.

Calendrier du projet

Depuis 2022 et toujours en cours : une journée par an d’échange/formation avec les bergers auvergnats

Partenaires

Formateur : Institut de l’élevage - IDELE
 Partenaires techniques : Auvergne Estives, Lycée agricole de Rochefort-Montagne
 Partenaires financiers : INN’OVIN

Financement

Budget : 1 000€ TTC (100% Inn’Ovin)

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DE

bergers/vachers

À L'ÉCHELLE MASSIF CENTRAL

Contexte et Descriptif

Les groupements pastoraux du Massif central rencontrent des difficultés pour recruter et fidéliser les bergers d'une saison d'estive à l'autre. Plusieurs facteurs expliquent ces contraintes : forte fréquentation multi-usages des espaces de moyenne montagne, relief volcanique difficile pour la conduite des troupeaux, climat spécifique, diversité des végétations et contexte territorial particulier.

Face à ces enjeux, le développement d'une **formation de qualité à destination des bergers, vachers et aides-bergers** est attendu par les acteurs du pastoralisme. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne et l'association Auvergne Estives ont initié une réflexion sur la création d'une formation adaptée à l'échelle du Massif central.

En 2023, les membres des réseaux IPAMAC (Parcs du Massif central) et PASTOM 2 (réseau pastoral du Massif central) ont été consultés pour recueillir leur intérêt et identifier les besoins. En septembre 2025, une chargée de mission a été embauchée pour conduire une **étude d'opportunité**, afin de mieux connaître les enjeux, problématiques et attentes des différents acteurs pastoraux du territoire.

Objectifs poursuivis

- Dresser un état des lieux du pastoralisme et de l'emploi de bergers/vachers sur le territoire du Massif central et faire le lien avec le national
- Évaluer la pertinence et l'opportunité de créer une formation de bergers/vachers sur ce territoire
- Définir des scénarii technico-économiques permettant d'apporter une réponse aux besoins de la profession agricole et des bergers tout en prenant en compte les spécificités du territoire du Massif central
- Coordonner et mettre en œuvre le scénario choisi

Actions réalisées en 2025

- recherche de financements pour l'embauche d'une chargée de mission sur 10 mois ;
- démarrage du diagnostic du territoire à partir de septembre 2025, avec des entretiens auprès d'éleveurs, bergers, services agricoles et pastoraux (Chambre d'agriculture, COPAGE, APML...) ainsi que des parcs naturels régionaux et nationaux.

Perspectives

En 2026, il s'agira de finaliser le diagnostic, de le valider auprès des instances (COTECH et COPIL) puis de déterminer des scénarii répondant aux besoins identifiés et d'avancer la mise en œuvre du scénario qui sera choisi.

Calendrier du projet

2023 : première réunion avec les groupements pastoraux auvergnats

novembre 2023 : réunion avec les partenaires à l'échelle du Massif central

2024 : réunions et groupes de travail pour affiner le contenu de formation et les besoins

Septembre 2025 : embauche d'une personne pour la réalisation de l'étude d'opportunité (septembre 2025 – juillet 2026)

Partenaires

Pilotage : EMGP, Auvergne Estives, Lycée agricole de Rochefort-Montagne

Partenaires techniques : PNR Millevaches en Limousin, PN des Cévennes, PNR Livradois-Forez, SIDAM, Chambres d'agriculture 63 et 07, Association pastorale de la montagne limousine, COPAGE, Institut Agro Florac, DRAAF AuRA

Financement

Commissariat de massif – FNADT (23 000€ TTC) et Région Auvergne Rhône Alpes (20 000€ TTC)





4.5

SITE NATURA 2000

chaîne des puys

Chantier sur la plaine des Gouttes

Contexte et Descriptif

Le site Natura 2000 « Chaîne des Puys » a été désigné initialement en 2004 puis révisé en 2013 en tant que Zone spéciale de conservation (ZSC). Son périmètre couvre **2 041 ha**, répartis en 9 entités sur 8 communes. La révision du périmètre prévue pour 2025 n'a pas pu aboutir.

La désignation de ce site vise prioritairement la préservation des **pelouses et landes d'altitude** réparties sur les flancs et sommets volcaniques, entretenues par une activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine. Elle vise également la protection d'une **végétation particulière et clairsemée**, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

L'année 2025 constitue la troisième année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, conformément au **document d'objectifs actualisé en 2022**.

Objectifs poursuivis

- Maintenir une mosaïque de milieux agro-pastoraux et restaurer le bon état de conservation
- Renforcer et préserver la diversité de la forêt
- Conserver les gîtes à chauves-souris (espèces et effectifs en hibernation)
- Restaurer la fonctionnalité des zones humides et des zones de sourcins
- Accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte des enjeux Natura 2000

Actions réalisées en 2025

- **Gestion des habitats et des espèces :**
 - Accompagnement des groupements pastoraux, des bergers et des gestionnaires forestiers dans la prise en compte des enjeux environnementaux
 - Suivis et accompagnement à la prise en compte des APPHN Côme et Pariou (chargement, périodes de pâturage en lien avec la floraison)
 - Réalisation de travaux de réouverture et d'entretien des milieux : creux de la Berthe, plaine des Gouttes etc.

➤ Suivis et études scientifiques :

- Réalisation d'un stage sur l'état de conservation des habitats agro-pastoraux (Habitat d'intérêt communautaire)
- Suivis des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial (chauves-souris, damier de la succise, cuivré de la bistorte, chevêchettes etc.)

➤ Communication et sensibilisation :

travail sur le développement d'une signalétique pastorale, animation auprès du réseau des ambassadeurs UNESCO, intervention auprès de scolaires (BTP GPN) sur les enjeux environnementaux du site, deux animations grand public (Puy de Vichatel et Puy des Gouttes) sur la thématique de la gestion

➤ Animation :

accompagnement des porteurs de projets notamment au travers des évaluations des incidences et participation aux diverses réunions et projets pour faire valoir les enjeux Natura 2000 et veiller à leur prise en compte. Préparation d'un stage sur le pâturage sous-couvert boisé en 2026.

➤ Extension du périmètre Natura 2000 :

animation auprès des différents publics (élus, agriculteurs, propriétaires etc.). Le conseil Régional a délibéré défavorablement à l'extension du périmètre Natura 2000 en octobre 2025.

Perspectives

L'année 2026 devrait permettre de poursuivre l'ensemble des actions menées en 2024. Un(e) stagiaire devrait faire travail sur la mise en place de pâturage sous-couvert boisé. Un travail d'animation auprès des différents publics (grand public, gestionnaires, agriculteurs, élus etc.) sera réalisé.

Calendrier du projet

L'animation du document d'objectif validé en 2022 en COPIL court sur la période 2023-2028.

Partenaires

Réalisation : Éanimateur Natura 2000 - SMPNRVA

Partenaires techniques : SMVA, DDT, CD63, EPCI et communes concernées, ONF, groupements pastoraux

Partenaires financiers : État et Région AURA

Financement

Budget : 18 291,29 €

Apports des financeurs : Région AURA

Animation auprès du grand public



SUIVI À MI-PARCOURS DE LA CONTRACTUALISATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

(MAEC)

Contexte et Descriptif

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour le maintien ou l'amélioration de pratiques agricoles prenant en compte l'environnement. En 2022, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a déposé un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Ce dispositif ouvre l'accès à des aides pour les estives collectives et les agriculteurs présents sur le périmètre du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » (FR 830 1052) et des estives collectives attenantes. Après la contractualisation des quatre estives collectives en 2023, les agriculteurs du périmètre Natura 2000 ont pu, à leur tour, souscrire à des MAEC.

L'automne 2025 marque la mi-parcours de la période d'engagement 2023-2027, et un point de suivi a été réalisé pour :

- vérifier l'adéquation entre les engagements souscrits et la faisabilité technique,
- suivre l'évolution de la biodiversité sur certaines parcelles engagées.

Objectifs poursuivis

- Permettre aux agriculteurs du site Natura 2000 de contractualiser des MAEC et de bénéficier d'un soutien financier lié à leurs pratiques respectueuses de l'environnement
- Accompagner le changement de pratiques agricoles pour répondre à des enjeux environnementaux identifiés
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses

Actions réalisées en 2025

Un suivi des groupements pastoraux a été réalisé. Il a permis de vérifier la capacité des estives collectives à réaliser les engagements pris, mais aussi à modifier certains engagements notamment dans le cadre de changement d'agriculteurs (reprise de parcelles). Un suivi de certaines parcelles sur lesquelles des engagements ont été pris a été initié, il permettra de voir si les engagements entraînent une modification de l'état de conservation des milieux classés Natura 2000.

Perspectives

Un accompagnement des agriculteurs engagés en 2024 sera réalisé en 2026.

Calendrier du projet

- 2023 : première réunion avec les groupements pastoraux auvergnats
- 2022 : dépôt du PAEC auprès de la DRAAF
- 2023 : engagements des estives collectives
- Septembre 2023 : dépôt du nouveau PAEC auprès de la DRAAF pour l'engagement 2024
- Avril-mai 2024 : rencontres des agriculteurs et présentation des MAEC
- 31 mai 2024 : engagement des agriculteurs (déclaration à la PAC)
- Juin à août 2024 : réalisation des diagnostics et rédaction des plans de gestion
- 15 septembre 2024 : transmission des dossiers pour instruction en DDT
- 2023-2028 : accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre des plans de gestion
- 2025 : accompagnement à mi-parcours des estives collectives



Visite de terrain d'une parcelle engagée en MAEC pour laquelle un broyage des genêts sera réalisé

Partenaires

Réalisation : PNRVA
Partenaires techniques : RAS

Financement

Budget : 2 542,40€ (pour le suivi en 2025)
Financements : MASA



ANNÉE INTERNATIONALE DES
**PARCOURS ET DES
ÉLEVEURS PASTORAUX**
2026

4.6

ANNÉE INTERNATIONALE DES PARCOURS ET DU

pastoralisme

Contexte et Descriptif

Les Nations Unies ont proclamé 2026 : année internationale des parcours et des éleveurs. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) dispose d'un riche patrimoine pastoral historique, moteur d'une économie locale et d'une biodiversité valorisée.

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc a élaboré un programme d'actions visant à mettre en valeur les services rendus par le pastoralisme et les acteurs de cette filière sur l'ensemble du territoire du PNRVA, avec plusieurs actions spécifiquement programmées sur la Chaîne des Puy – faille de Limagne.

Objectifs poursuivis

- Mettre à l'honneur les services rendus et les acteurs du pastoralisme
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du pastoralisme

Actions réalisées en 2025

En 2025, le programme d'animation suivant a été élaboré :

Domaine	Projet	Type d'événement	Période	Cible	Secteur
Fréquentation	Signalétique pastorale	Chantier participatif	Avril 2026	Habitants du territoire	Chaîne des Puy - zone centrale
Produits agricoles	Filière laine	Journée de démonstration / valorisation / sensibilisation	Avril 2026	Habitants du territoire et touristes	La Tour d'Auvergne
Éducation	Un berger dans mon école	Journée festive	Mars 2026	Participants au programme (éleveurs, prestataires éducatifs, enseignants)	Limite Cantal / Puy-de-Dôme
Savoir faire	Troupeau mobile	Transhumances	Mi-juin et début août 2026	Grand public + scolaires locaux	Chaîne des Puy
Paysages	Valorisation culturelle des paysages	Randonnée littéraire	Juillet 2026	Grand public	Cézallier
Patrimoines	Fête des patrimoines	Journée festive	Septembre 2026	Grand public	Cantal
Histoire	Valorisation culturelle	Journée technique	Octobre 2026	Agriculteurs, élus, assos locales patrimoine bâti	Massif du Sancy
Santé	Gestion antiparasitaire et One health	Bistrot du Parc	Novembre / décembre 2026	Grand public	Nord Cantal / Cézallier / Artense

Perspectives

En 2026, le programme d'animation sera mis en œuvre.

Financement

Budget : 84 443€ HT : Région Auvergne-Rhône-Alpes (32%) – FEADER (48%) – SMPNRVA (20%)

4.7

projet EleVE3

(ÉLEVAGE, VÉTÉRINAIRE, ENVIRONNEMENT)

MAÎTRISE DU PARASITISME DES TROUPEAUX EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

Contexte et Descriptif

De nombreuses études scientifiques montrent que l'utilisation de traitements antiparasitaires sur les ruminants peut avoir des impacts négatifs sur la faune et la flore des prairies.

Pour concilier élevage et préservation de l'environnement, le Groupement Technique des Vétérinaires d'Auvergne, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, le Conservatoire des Espaces Naturels, les Groupements de Défense Sanitaire et les Chambres d'Agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme, a élaboré en 2017 le projet EleVE (Éleveur, Vétérinaire, Environnement).

Reconduit en 2022 puis en 2025, le projet permet désormais un accompagnement ciblé pour des agriculteurs individuels et des groupements pastoraux.

Objectifs poursuivis

- Réduire la contamination des prairies (bouses, sols) par des résidus actifs de molécules toxiques pour les invertébrés
- Concilier activité d'élevage et préservation de l'entomofaune

Actions réalisées en 2025

La chargée de mission pastoralisme a accompagné avec deux vétérinaires cinq éleveurs présents sur le territoire des Monts Dômes.

Une première visite de printemps a permis de sensibiliser et de présenter la démarche aux éleveurs. Durant l'hiver 2025, le vétérinaire réalise des analyses afin de voir les parasites présents au sein des différents élevages.

Perspectives

En 2026 suite aux résultats des analyses pratiquées à l'hiver 2025, un échange entre l'éleveur, le vétérinaire et la chargée de mission pastoralisme permettra d'interpréter les résultats avec l'éleveur, d'apporter des conseils visant à améliorer la gestion du parasitisme sur l'exploitation agricole.

Partenaires

Porteurs de projet : GTV Auvergne Rhône-Alpes et LPO



4.8

© Pascal CHAUMET

INTERVENTION SUR LE PASTORALISME AUPRÈS

Intervention auprès de jeunes sur les enjeux de pastoralisme

d'étudiants

Contexte et Descriptif

Chaque année, l'équipe mutualisée de gestion est sollicitée pour intervenir auprès d'étudiants sur diverses thématiques liées au pastoralisme, à la biodiversité et à la gestion des territoires. Ces interventions permettent aux étudiants de mieux comprendre :

- le maintien et la gestion du pastoralisme sur le territoire ;
- le rôle du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- les enjeux de préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

En 2025, plusieurs interventions ont été réalisées auprès de publics variés :

- Étudiants de l'école d'ingénieur agronome VetAgro Sup ;
- Étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée de Rochefort-Montagne ;
- Étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée de La Roche-sur-Yon ;
- Étudiants en dernière année d'école d'ingénieur en agronomie de l'Institut Agro Dijon ;
- Jeunes participants aux Universités d'été dans le cadre de la révision de la Charte du PNRVA.

Objectifs poursuivis

- Sensibiliser les étudiants aux enjeux du pastoralisme et de la biodiversité ;
- Faire connaître le rôle et les missions du Syndicat mixte PNRVA ;
- Favoriser la transmission des connaissances et bonnes pratiques sur la gestion des milieux naturels et pastoraux.

Perspectives

Ces interventions se poursuivront en 2026, avec l'intégration de nouvelles thématiques et d'étudiants de différents cursus, afin de renforcer la sensibilisation et la formation des futurs acteurs du territoire.

4.9

MISE EN PLACE D'UNE

signalétique

PASTORALE EN CHAÎNE DES PUYs

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puy est un territoire à multiples usages (agriculture, pastoralisme, chasse, activités de pleine nature, etc.), nécessitant une conciliation entre les différentes pratiques. Le pastoralisme constitue une activité essentielle du territoire, et une demande locale des agriculteurs a conduit l'équipe mutualisée de gestion à travailler sur l'homogénéisation de la signalétique pastorale.

La signalétique proposée s'inspire des modèles déployés dans les Pyrénées et les Alpes depuis les années 2000, afin de garantir :

- La reconnaissance de l'identité pastorale des territoires ;
- La sensibilisation des touristes et usagers au respect du travail des éleveurs et aux bons comportements à adopter en zones pastorales.

Cette signalétique comporte deux volets :

- Signalétique de comportement : pictogrammes illustrant les conduites à tenir ;
- Signalétique d'information : grands panneaux explicatifs sur les différents aspects du pastoralisme.



© Hautes-Terres Communauté

Objectifs poursuivis

- Proposer une signalétique de sensibilisation, pour les personnes fréquentant les zones pastorales
- Homogénéiser la signalétique présente
- Déployer de la signalétique sur des zones peu pourvues

Actions réalisées en 2025

Deux réunions de concertation se sont tenues en avril 2025 pour échanger sur le déploiement de cette signalétique. Elles ont réuni des agriculteurs, présidents de groupements pastoraux, élus, gestionnaires forestiers, accompagnateurs en moyenne montagne, propriétaires, acteurs du tourisme et institutionnels. L'objectif était de présenter un diagnostic de la signalétique existante et de coconstruire la future signalétique (contenus et implantations) sur les implantations souhaitées des panneaux. Des demandes de financement et d'autorisations ont été réalisées.

Perspectives

Le déploiement de la signalétique pastorale se fera en 2026 : travail sur le contenu des panneaux de sensibilisation puis impression et pose des panneaux.

Exemple de panneau de sensibilisation posé sur le territoire de Hautes-Terres Communauté

Calendrier du projet

- 2023 : sollicitations des agriculteurs
- Février 2025 : réunions de concertation
- Février – novembre 2025 : demandes de financements et d'autorisation
- Décembre 2025 – février 2026 : travail sur la conception des panneaux
- Mars 2026 : impression des panneaux
- Avril – mai 2026 : déploiement de la signalétique

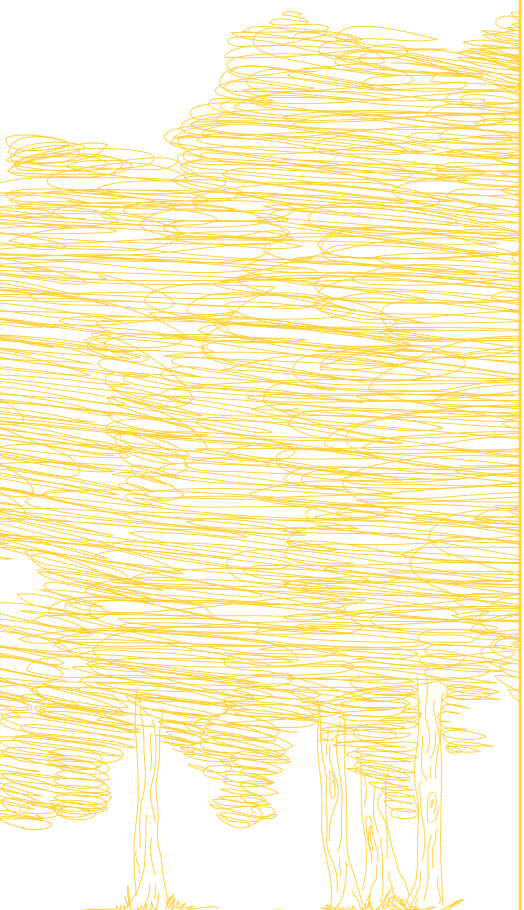
Partenaires

Auvergne estives

Financement

Budget : 13 030,37€ HT

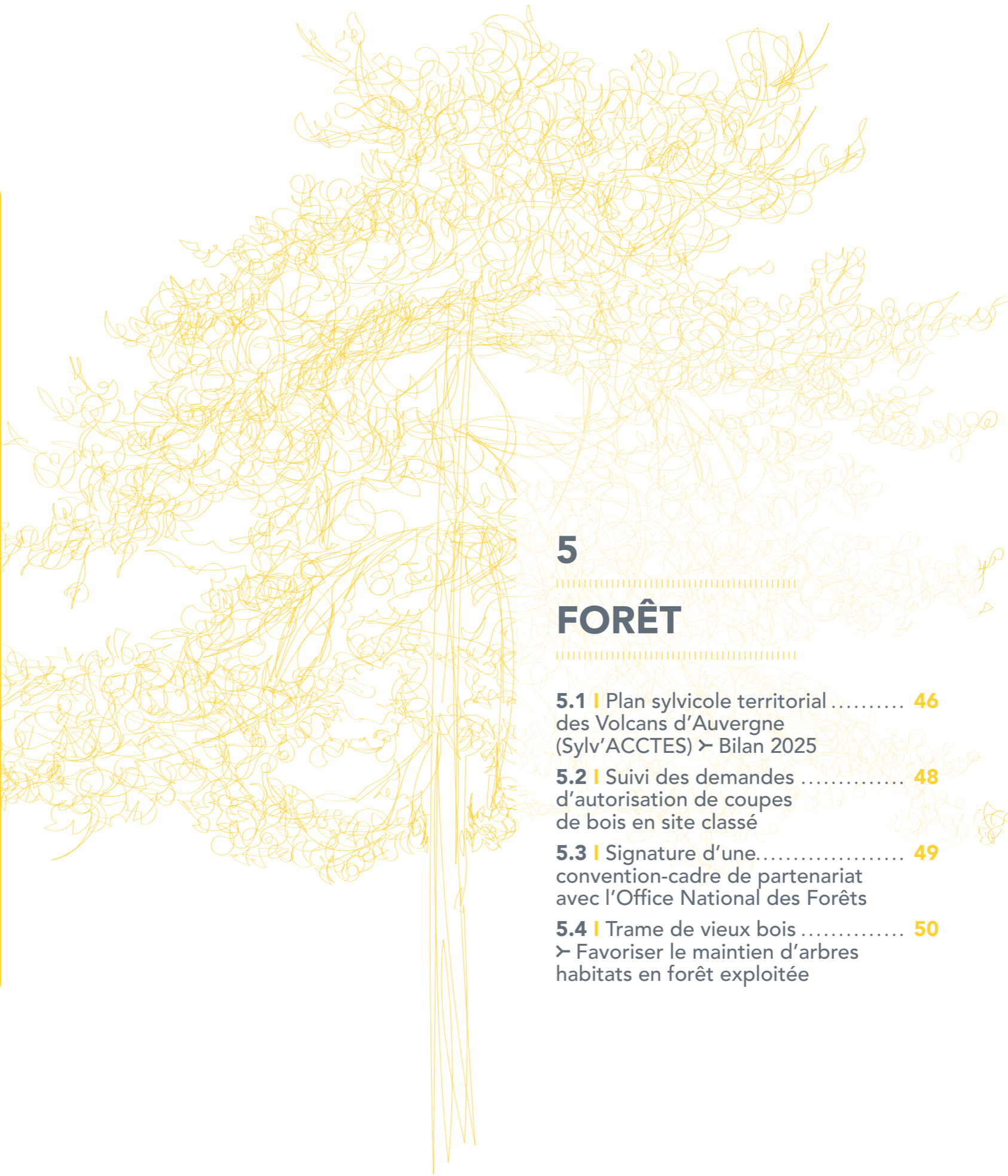
Financements : Fondation Unesco (30%) - Via le plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne : FEADER (42%) et conseil départemental du Puy-de-Dôme (28%)



Les forêts occupent une part importante du territoire du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, représentant près de la moitié du bien inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO, avec une proportion significative de forêts publiques gérées par l’Office National des Forêts. Ces espaces forestiers remplissent des fonctions multiples : elles hébergent une biodiversité riche et patrimoniale, participent à la régulation des sols et du climat, contribuent à la qualité de l’air et de l’eau, tout en offrant des ressources économiques et des espaces de loisirs pour les habitants et les visiteurs.

La gestion durable et multifonctionnelle de ces forêts constitue un enjeu central pour le Parc, alliant préservation écologique, production de bois, résilience au changement climatique et valorisation sociale et culturelle. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs et partenariats ont été mis en place : le Plan Sylvicole Territorial (PST) en partenariat avec l’association Sylv’ACCTES encourage la gestion de peuplements mélangés et étagés pour favoriser la résilience et la biodiversité ; la convention-cadre avec l’ONF renforce la coopération pour la gestion durable des forêts publiques et la sensibilisation des acteurs locaux ; des inventaires et accompagnements pour le maintien d’arbres-habitats et de bois morts contribuent à la préservation de la faune forestière patrimoniale.

Parallèlement, le suivi des demandes d’autorisation de coupes de bois en site classé et la mise en place de mesures comme les îlots de sénescence permettent de concilier exploitation forestière et protection des continuités écologiques. L’ensemble de ces actions s’inscrit dans une logique de gestion durable, intégrée et concertée, en lien avec les propriétaires, les gestionnaires, les acteurs institutionnels et le public, afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle des forêts du Parc pour les générations futures.



5

FORÊT

- 5.1 | Plan sylvicole territorial 46**
des Volcans d’Auvergne
(Sylv’ACCTES) ➤ Bilan 2025
- 5.2 | Suivi des demandes 48**
d’autorisation de coupes
de bois en site classé
- 5.3 | Signature d’une..... 49**
convention-cadre de partenariat
avec l’Office National des Forêts
- 5.4 | Trame de vieux bois 50**
➤ Favoriser le maintien d’arbres
habitats en forêt exploitée



5.1

PLAN

sylvicole

TERRITORIAL DES VOLCANS D'Auvergne, AVEC L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES :

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU DISPOSITIF

Présentation de travaux éligibles aux aides du plan sylvicole territorial par l'ONF en forêt communale d'Allagnat, à l'occasion du lancement officiel du dispositif

Contexte et Descriptif

Les forêts occupent près de la moitié du territoire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Leur gestion durable et multifonctionnelle constitue un enjeu central pour la préservation de la biodiversité, des paysages et des services écosystémiques, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.

Créée en 2015, l'association Sylv'ACCTES accompagne les propriétaires forestiers dans la mise en œuvre de pratiques sylvicoles vertueuses et durables. Grâce aux contributions de collectivités, entreprises et particuliers, elle finance des opérations de gestion forestière favorisant les dynamiques naturelles et la résilience des peuplements.

En 2024, le Syndicat mixte du Parc, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole et Sylv'ACCTES, a coconstruit le Plan Sylvicole Territorial (PST) des Volcans d'Auvergne. Ce plan définit les conditions d'éligibilité aux aides financières, encourageant les propriétaires à orienter leurs sylvicultures vers des peuplements étagés et mélangés, résistants face aux perturbations naturelles et climatiques.

Objectifs poursuivis

En adhérant à l'association, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, le Syndicat mixte du Parc anime depuis 2024 un « Plan Sylvicole Territorial » (PST). Coconstruit en 2024 avec les acteurs forestiers du territoire (ONF, CNPF, gestionnaires privés...), ce PST définit les conditions d'éligibilités aux aides financières de Sylv'ACCTES.

Concrètement, ce dispositif permet aux propriétaires forestiers de bénéficier des subventions de Sylv'ACCTES lorsque les travaux forestiers qu'ils réalisent dans leurs peuplements remplissent le cahier des charges proposé par le plan sylvicole territorial. L'objectif est d'encourager les propriétaires forestiers à orienter leur sylviculture

vers des dynamiques naturelles et des peuplements étagés et mélangés, plus résistants et plus résilients face aux perturbations (attaque parasitaire, événements climatiques...). Il s'agit à terme de favoriser la production de bois de qualité tout en préservant le climat, la biodiversité, les paysages et les services écosystémiques sur la durée (séquestration et stockage de carbone, épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'érosion...).

Actions réalisées en 2025

En mars 2025, le PST des Volcans d'Auvergne a été validé par le comité scientifique et technique régional de Sylv'ACCTES. Le dispositif a officiellement été inauguré le 24 mars 2025, à l'occasion d'une conférence de presse donnée à Orcines (63) par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Clermont Auvergne Métropole et Sylv'ACCTES en présence d'élus, de techniciens et de la presse locale. Suite à la présentation du dispositif en salle, l'Office national des Forêts a présenté en forêt sectionale d'Allagnat un exemple de travaux en futaie irrégulière pouvant être financés grâce au PST.

Afin de permettre aux propriétaires forestiers de s'informer sur ce nouveau dispositif d'aide, une page internet dédiée au PST a été ajoutée au site du PNR (<https://www.parcdesvolcans.fr/sylvacctes>). Deux plaquettes de présentation ont été conçues et sont disponibles sur le site internet du Parc et sur papier (sur demande auprès du Parc). Le PST a été présenté aux techniciens de l'ONF, ainsi qu'aux propriétaires forestiers privés du Puy de Dôme lors de l'assemblée générale du Syndicat forestier Fransylva et lors de la journée de la forêt privée du Puy de Dôme.

Au cours de l'année 2025, trois visites techniques ont été effectuées par Sylv'ACCTES sur le terrain pour évaluer l'éligibilité de dossiers complexes.

D'avril à fin novembre 2025, ce sont 4 dossiers qui ont été déposés auprès de Sylv'ACCTES et validés, 120 ha de forêt engagés dans un itinéraire sylvicole vertueux, pour un montant total d'aides accordées de 13 137 € (débloquant ainsi 25 106 € d'investissement en forêt).

Perspectives

En 2026, la communication sur le dispositif sera poursuivie, notamment auprès des propriétaires privés, des coopératives forestières et des nouveaux élus des conseils municipaux.

Le plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne se poursuivra jusqu'en 2027, année où le dispositif pourra être évalué avec les partenaires forestiers du Parc, modifié si nécessaire puis reconduit.

Partenaires

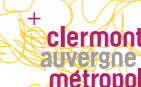
Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Partenaires techniques : Association Sylv'ACCTES, ONF Agence montagnes d'Auvergne, CNPF Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole, Fransylva

Partenaires financiers : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole

Financement

Les travaux forestiers financés dans le cadre du Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne sont financés grâce aux apports (mécénat, adhésions...) des partenaires financiers de Sylv'ACCTES (entreprises, collectivités, particuliers...).



5.2

SUIVI DES DEMANDES D'AUTORISATION DES *coupes* DE BOIS EN SITE CLASSÉ

Contexte et Descriptif

Le site classé de la Chaîne des Puys impose, pour toute coupe de bois, le dépôt d'une demande d'autorisation préalable auprès de la DREAL. Cette procédure vise à concilier la gestion forestière avec la préservation des paysages et de la biodiversité emblématique du site.

Objectifs poursuivis

En partenariat avec l'inspecteur des sites, l'équipe mutualisée de gestion procède à l'identification des enjeux environnementaux (notamment la présence d'espèces protégées) sur les parcelles concernées et formule des préconisations afin de permettre aux exploitants forestiers de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité forestière lors de l'exploitation des bois.

Actions réalisées en 2025

En 2025, 3 demandes d'autorisation de coupes ont été transférées à l'équipe mutualisée de gestion, concernant 8 parcelles. Les enjeux environnementaux des parcelles concernées ont été diagnostiqués par les agents et communiqués aux porteurs de projets accompagnés de préconisations.

Perspectives

Ces actions se poursuivront en 2026.

Partenaires

Partenaires techniques : DREAL Auvergne Rhône Alpes, inspection des sites classés



Réalisation d'un inventaire des arbres habitats en amont d'une opération de coupe de bois



5.3

signature D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Contexte et Descriptif

Les forêts publiques, gérées par l'Office National des Forêts, représentent 25% de la surface forestière du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, et 30% de la surface forestière du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elles constituent un précieux patrimoine qui remplit des fonctions environnementales (accueil d'une riche biodiversité, maintien des sols, stockage de carbone...), sociales (accueil de visiteurs pour des activités de loisirs, participation à la typicité des paysages...) et économiques (production de bois, emplois locaux).

Le 13 novembre 2025, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'Office National des Forêts ont signé leur première convention-cadre de partenariat pour poursuivre et intensifier leur collaboration en faveur de la gestion durable de ces forêts.



© Anne Desriaux, SMNRVA



Signature de la convention-cadre de partenariat par le directeur de l'agence montagnes d'Auvergne de l'ONF et les élus de la commission forêt du Parc

Objectifs poursuivis

Si le Parc des Volcans d'Auvergne et l'ONF mènent des actions conjointes depuis plusieurs années, ils ont souhaité renforcer ce partenariat pour poursuivre les actions communes et en développer de nouvelles. L'objectif est de conforter les liens entre les deux structures afin de mettre en œuvre une gestion forestière ambitieuse dans les forêts publiques du Parc, en conciliant économie, écologie et enjeux sociaux.

C'est l'objet de la présente convention signée pour une durée de 3 ans. Parmi les thématiques concernées, la préservation de la biodiversité forestière et des continuités écologiques, la préservation des paysages, l'accueil et l'information du public, la valorisation locale du bois et l'adaptation au changement climatique sont autant de sujets complexes qui nécessiteront la mise en place de nouvelles expérimentations. Cela se concrétise par des actions telles que la préservation d'arbres-habitat, la mise en place d'îlots de sénescence (forêts en libre évolution), l'installation de signalétique et des actions de sensibilisation du public (visites de chantiers forestiers, conférences...), le soutien aux propriétaires forestiers via le Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne, ou encore de plantations expérimentales pour diversifier les essences forestières.

Actions réalisées en 2025

Dans le cadre de ce partenariat avec l'ONF, l'équipe mutualisée de gestion a réalisé en 2025 des inventaires des arbres-habitats dans les parcelles destinées à être martelées (choix des arbres à conserver et à couper) au cours de l'année (voir page 50). L'action de sensibilisation des ambassadeurs de la chaîne des Puys aux enjeux de la gestion forestière, réalisée en octobre 2025 avec le concours de l'ONF rentre également dans le cadre de ce partenariat.

Perspectives

Le partenariat entre l'ONF et le Parc se poursuivra au cours des années à venir.



5.4

TRAME DE VIEUX BOIS : FAVORISER LE MAINTIEN D'ARBRES HABITATS EN EXPLOITÉE



Contexte et Descriptif

La préservation de la biodiversité forestière est un objectif central de l'action de l'équipe mutualisée de gestion. Les forêts de la Chaîne des Puys abritent des espèces patrimoniales sensibles aux activités humaines, telles que la petite chouette de montagne, ainsi qu'un ensemble d'espèces indispensables au fonctionnement et à la santé des écosystèmes forestiers.

Objectifs poursuivis

La présence d'arbres accueillants pour la biodiversité (porteurs de cavités, de lierre, de champignons...) et de bois mort abondant est indispensable au maintien d'une faune forestière riche et diversifiée. Or, ces bois sont souvent éliminés lors des exploitations forestières, au profit d'arbres « sans défauts », plus valorisables économiquement. Il est donc essentiel d'identifier les arbres présentant un intérêt particulier pour l'accueil de la biodiversité, pour les préserver de l'exploitation.

En forêt publique, l'équipe mutualisée de gestion réalise donc chaque année des inventaires des arbres-habitats dans les parcelles devant être martelées (marquage des arbres à conserver ou à couper lors de la prochaine coupe de bois) dans l'année par l'Office National des Forêts. Les résultats de ces inventaires sont portés à connaissance des agents de l'ONF, qui les prennent en compte lors du marquage des arbres. Ce partenariat a pour objectif de permettre la conservation de 8 arbres-habitats par hectare.

En forêt privée, l'équipe mutualisée de gestion accompagne les propriétaires forestiers volontaires dans l'identification des arbres-habitats et dans l'évaluation de la capacité d'accueil pour la biodiversité de leurs parcelles forestières.

Actions réalisées en 2025

En 2025, l'équipe mutualisée de gestion a inventorié les arbres-habitats de 7 parcelles de forêts publiques, soit environ 60 ha de forêt. 204 arbres-habitats ont été repérés et décrits. Ces résultats ont été pris

en compte par les agents de l'Office National des Forêts lors du marquage des coupes de bois.

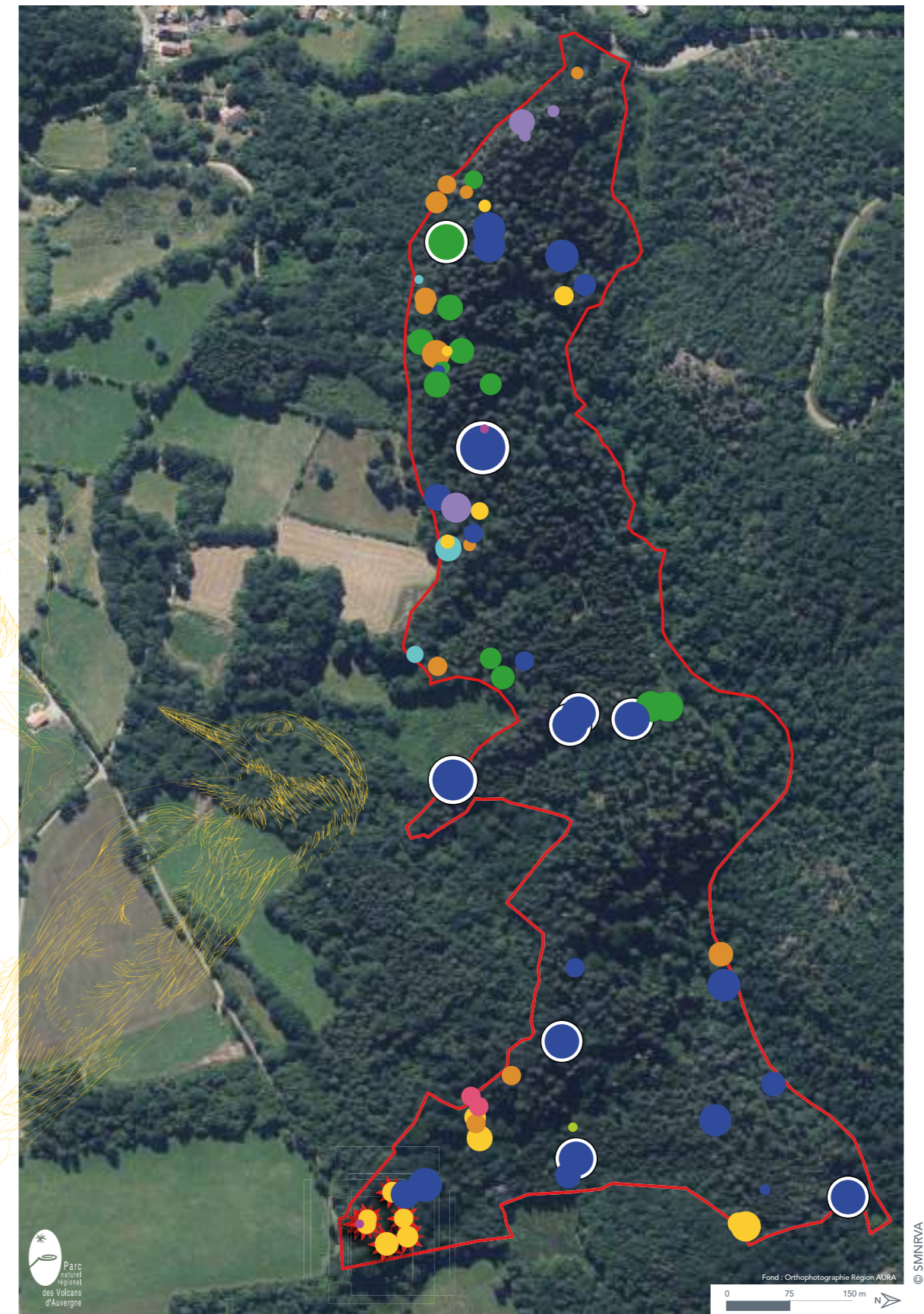
En forêt privée, l'équipe mutualisée de gestion a réalisé un Inventaire de la Biodiversité Potentielle (IBP) dans une propriété privée de 100 ha, gérée en sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC). Les résultats de l'inventaire ont permis de confirmer au gestionnaire et au propriétaire la capacité d'accueil de la biodiversité importante de la forêt, résultat d'une gestion attentive à cet enjeu, toute en identifiant des points d'amélioration possible, notamment sur la conservation de bois mort.

Perspectives

Les actions d'inventaires des arbres-habitats en forêt publique et d'accompagnement des propriétaires privés dans la prise en compte de la biodiversité forestière se poursuivront en 2026.

Partenaires

ONF, gestionnaires et propriétaires privés



Essences :
● Sapin pectiné ● Érable sycomore ● Chêne sp. ● Frêne ● Loge de pic noir
● Hêtre ● Pin sylvestre ● Épicéa ● Tilleul
○ TTGB (D > 85 cm)
○ Diamètre (cm)

Inventaire des arbres à dendromicrohabitats dans une parcelle de forêt publique

Le territoire de la Chaîne des Puys-faille de Limagne est particulièrement attractif pour les activités de plein air. Sa diversité de paysages, sa richesse naturelle et sa forte accessibilité en font un cadre privilégié pour la pratique d'activités sportives et de loisirs, ainsi que pour la découverte pédagogique et culturelle. Chaque année, de nombreux événements et initiatives sont organisés, allant des manifestations sportives aux sorties pédagogiques, en passant par des actions de sensibilisation et de formation pour le grand public, les acteurs du tourisme et les habitants.

Pour garantir la compatibilité de ces usages avec la préservation des milieux naturels, la sécurité des visiteurs et le respect des activités professionnelles et agricoles, l'équipe mutualisée de gestion et de préservation accompagne les différents acteurs du territoire. Cette intervention se traduit par :

- L'accompagnement des manifestations sportives, avec la définition de parcours sécurisés et respectueux des zones sensibles, l'émission d'avis à la sous-préfecture et le suivi des engagements des organisateurs ;
- La mobilisation des ambassadeurs de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, qui participent bénévolement à des ateliers, sorties de découverte et chantiers participatifs pour mieux comprendre les enjeux de gestion du territoire et transmettre leurs connaissances ;
- La formation des acteurs du tourisme, visant à uniformiser le discours et à sensibiliser les professionnels aux enjeux réglementaires, environnementaux et paysagers du site ;
- Les actions de sensibilisation générale, incluant des animations pour le grand public, le jeune public et les professionnels de l'accompagnement, ainsi que la formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne », qui contribue à diffuser les bonnes pratiques et à renforcer la cohabitation entre usages multiples.

L'ensemble de ces actions vise à concilier pratique récréative, accueil touristique et préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Elles participent à renforcer l'appropriation citoyenne du site, à limiter les conflits d'usages et à favoriser une fréquentation responsable et durable.

6

ACTIVITÉS RÉCREATIVES DE PLEIN AIR ANIMATIONS ET SENSIBILISATION

6.1 Les manifestations sportives ...	54
6.2 Les actions à destination des ambassadeurs	56
6.3 Formations professionnelles auprès des acteurs du tourisme	58
6.4 Autres actions de sensibilisation	60

6.1



suivi

DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Contexte et Descriptif

Les paysages emblématiques et l'accessibilité de la Chaîne des Puys – faille de Limagne en font un terrain privilégié pour de nombreuses activités de plein air. Chaque année, des manifestations sportives de disciplines variées y sont organisées.

Afin de garantir la compatibilité de ces événements avec la préservation des sites, le respect des propriétés privées et le maintien des usages traditionnels, l'équipe accompagne les organisateurs dans la définition de leurs parcours et dans leurs pratiques de balisage. Cette collaboration permet d'éviter les zones fragiles sensibles à l'érosion, ainsi que les secteurs abritant des espèces animales ou végétales particulièrement vulnérables.

L'équipe mutualisée intervient en appui de la sous-préfecture d'Issoire, chargée de délivrer les autorisations. Elle émet des avis sur la conformité des parcours au regard des règles et principes encadrant l'organisation d'événements en Chaîne des Puys – faille de Limagne. Ces avis portent notamment sur :

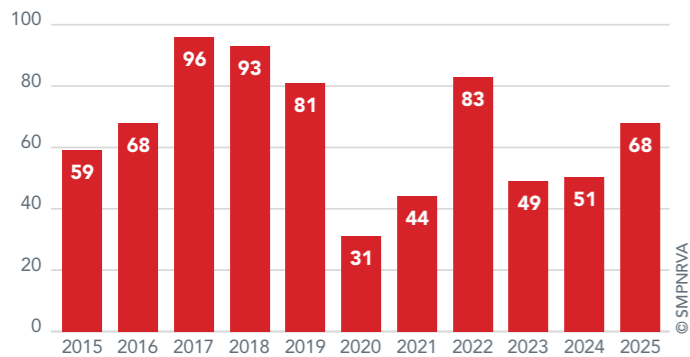
- le passage éventuel dans des secteurs réglementés,
- la traversée de propriétés privées,
- la présence d'espaces naturels sensibles,
- les zones temporairement concernées par des travaux.

L'ensemble des informations pertinentes est ensuite transmis aux organisateurs, afin de les accompagner dans les ajustements nécessaires.

Dans certains cas, un suivi renforcé est mis en place lorsque les organisateurs souhaitent bénéficier de la mention « Manifestation Partenaire du Parc ». Ce partenariat repose sur des engagements réciproques, formalisés dans une convention.

Bilan des manifestations sportives

En 2025, entre janvier et octobre, l'équipe mutualisée a rendu 68 avis à la sous-préfecture concernant des manifestations sportives.



Nombre de manifestations soumises à déclaration ou autorisation par an sur la Chaîne des Puys entre 2015 et 2025

Depuis 2015, les données montrent :

- une forte augmentation du nombre d'événements entre 2015 et 2019,
- une baisse marquée à partir de 2020, liée à la période COVID qui a fragilisé clubs et associations,
- un retour à un niveau « normal » en 2022, suivi d'une nouvelle diminution en 2023,
- une reprise à la hausse en 2024 et 2025.

Perspectives

Bien que les manifestations sportives participent à la hausse de fréquentation et aux enjeux afférents, elles restent globalement bien encadrées. Les organisateurs sont de plus en plus attentifs aux recommandations de l'EMGP et améliorent leurs pratiques. Leur nombre, tout comme celui des participants, tend à se stabiliser.

En revanche, certains acteurs des activités



© Jocile WAY

Trail en Chaîne des Puys

traditionnelles (propriétaires privés, éleveurs, bergers, chasseurs...) déplorent un manque d'information sur le passage des manifestations, générant parfois des conflits d'usages.



© Pascal RUDEL

Trail en Chaîne des Puys

Pour mieux répondre à ces préoccupations, plusieurs actions ont été engagées :

- **Mise à disposition d'un calendrier en ligne :** l'équipe propose depuis cette année un accès direct, depuis son site internet, au calendrier national des manifestations sportives publié par le ministère des Sports, consultable par le grand public. <https://declaration-manifestations.gouv.fr/calendar/?dep=65>
- **Création d'un document de sensibilisation :** une note à destination des participants est en cours d'élaboration, afin de les informer sur les spécificités des territoires traversés et les bonnes pratiques à adopter.



6.2

ACTIONS POUR LES

ambassadeurs

CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE

Contexte et Descriptif

Le dispositif « Ambassadeurs de la Chaîne des Puy – faille de Limagne », créé et géré par le Département du Puy-de-Dôme, offre aux particuliers la possibilité de s'engager pour : afficher leur soutien, mieux faire connaître le territoire, participer bénévolement à des actions de terrain et partager autour d'eux leurs connaissances, expériences et bonnes pratiques.

Lancée par le Département en 2019, cette initiative compte aujourd'hui plus de 600 ambassadeurs, dont près d'un tiers particulièrement actifs. L'équipe mutualisée de gestion et de préservation leur propose régulièrement des ateliers et sorties de découverte, permettant d'appréhender la richesse, la complexité et les enjeux de gestion de ce grand site naturel habité.

Actions réalisées en 2025

En 2025, 40 rendez-vous ont été proposés aux ambassadeurs, dont 14 animés par l'équipe mutualisée (contre 23 en 2024). Trois dates ont été annulées en raison des conditions météorologiques ou d'un nombre insuffisant de participants.



© Thomas PERRIN

Chantier d'entretien des chemins (renvois d'eau) sur l'ENS des Côtes Verses à Volvic

Au total, 190 personnes ont participé aux différentes animations, un chiffre en hausse par rapport à 2024 (163 participants).

Le programme 2025 a permis de diversifier les approches et les thématiques :

➤ Deux chantiers participatifs d'entretien des chemins sur les sites ENS de la faille de Limagne et de la montagne de la Serre (Côte Verse et Coteau de Montépo) ;

- Un atelier en salle consacré au fonctionnement administratif, aux dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation appliqués sur le site ;
- Un atelier sur la trame noire et la pollution lumineuse ;
- Un atelier d'initiation à la lecture de carte et à la transmission de points GPS ;
- Une sortie terrain dédiée à la forêt, aux pratiques sylvicoles et aux échanges avec des bûcherons ;
- Trois rencontres d'acteurs clés du territoire (propriétaires du puy de la Vache et de la Mey, propriétaire d'une parcelle du puy de Côme, berger en activité sur les volcans) ;
- Trois demi-journées de transhumance, pour accompagner le berger lors de déplacements de troupeau et sécuriser les traversées sensibles ;
- Une visite du château de Tournoël, offerte par le propriétaire aux bénévoles ayant participé aux chantiers d'entretien dans le secteur ;



© CD63

Atelier de sensibilisation à la trame noire



© CD63

Atelier lecture de paysage à Vichatel

- Une journée "coulisses du Parc", dédiée à la découverte du fonctionnement de la structure et des enjeux de gestion des milieux naturels.

Perspectives

En 2026, l'objectif est de poursuivre et renouveler les échanges avec les ambassadeurs afin de maintenir leur engagement et d'enrichir encore leurs connaissances sur la Chaîne des Puy – faille de Limagne et les enjeux de sa préservation.

L'équipe s'appuiera notamment sur l'année internationale du pastoralisme pour proposer davantage de thématiques agricoles, tout en conservant les incontournables du programme.

Les chantiers participatifs d'entretien des chemins, quant à eux, seront proposés à d'autres publics afin de diversifier les formes de mobilisation citoyenne.



© PNRVA

Participation à la transhumance du troupeau mobile



6.3

© PNRVA



Visite terrain
dans le cadre d'un eductour

Formation

À DESTINATION DES ACTEURS DU TOURISME

Contexte et Descriptif

Depuis quelques années maintenant, l'EMGP propose aux agents d'accueil permanents et saisonniers des offices de tourisme de se former sur le territoire de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.

L'objectif est de sensibiliser ces professionnels et de leur transmettre les éléments de langage nécessaires pour proposer un discours unique sur l'ensemble du territoire.

En effet, les six structures ci-dessous, sont amenées à renseigner et à promouvoir (pour certaines) le site auprès des visiteurs. C'est dans ce contexte que l'EMGP profite de cet échange pour rappeler la réglementation en vigueur et expliquer les choix de gestion sur ce territoire naturel, fragile et habité.

- Combrailles Auvergne
- Auvergne Volcan Sancy
- Terra Volcana
- Auvergne Pays d'Issoire
- Sancy
- Clermont Auvergne Volcans

Ce moment est proposé en présentiel avec si possible une sortie terrain pour compléter la formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne », qui est proposée systématiquement aux personnels d'accueil touristique en début de saison.

Actions réalisées en 2025

7 dates ont permis à 40 personnes des offices de tourisme de se former cette année.

De plus, nous avons également proposé quatre « Eductours » aux professionnels des structures d'hébergements et d'activités de loisirs qui ont rassemblé une participation de 38 personnes.

Perspectives

L'EMGP continuera de proposer ces formations auprès des offices de tourisme et de développer ces temps d'échanges avec plus de structures d'hébergements et d'activités de loisirs.



6.4

AUTRES ACTIONS DE

sensibilisation

Animation sur la gestion forestière

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puys – faille de Limagne accueille à la fois une forte fréquentation touristique et une population locale nombreuse qui utilise quotidiennement le territoire. Les usages y sont très diversifiés : activités professionnelles (forestiers, agriculteurs, accompagnateurs en moyenne montagne...) et pratiques de loisirs (balade familiale, trail, VTT, parapente...). Cette coexistence peut parfois générer des tensions ou des incompréhensions sur le terrain.

L'EMGP est régulièrement sollicitée pour répondre à des problématiques liées à un manque de communication, de connaissance du territoire ou de compréhension de la réglementation.

C'est dans ce contexte que l'équipe mutualisée de gestion et de préservation développe des actions de sensibilisation variées : stands, ateliers participatifs, chantiers, animations, formations... afin de diffuser les bons gestes, favoriser la cohabitation des usages et renforcer la connaissance du site.

Actions réalisées en 2025

TYPE DE PUBLIC	NOMBRE DE JOURNÉES	DESCRIPTION	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES
Grand public	15	Découverte d'un volcan ; chantier d'entretien de sites/chemins, animations sur la réglementation et les conflits d'usages ; rencontre d'un berger ; ...	2393
Jeune public	23	Chantier d'entretien de sites/chemins rencontre d'un berger ; enquête de fréquentation ; ...	386
Professionnels de l'accompagnement	7	Animations sur la réglementation et les conflits d'usages ; la gestion forestière et la charte des professionnels référencés ; ...	102
TOTAUX	45	---	2 881



Visite de la carrière de Lemptégny

Formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne »

Cette année, 85 nouvelles personnes se sont inscrites à la formation, parmi lesquelles :

- 21 professionnels du tourisme ;
- 20 professionnels de l'accompagnement ;
- 15 habitants du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 12 Ambassadeurs de la Chaîne des Puys - faille de Limagne
- 4 agents des collectivités territoriales
- 3 vacanciers
- 8 personnes n'ayant pas précisé leur catégorie socioprofessionnelle



Atelier lecture de cartes IGN



Atelier sur les dispositifs de protection en Chaîne des Puys

Perspectives

- Développer des enquêtes de fréquentation afin de mieux connaître les hébergeurs et d'adapter les actions de sensibilisation dans les années à venir.
- Maintenir un programme d'animations, de formations et d'actions participatives à destination des publics locaux, en s'appuyant également sur des événements médiatiques, culturels ou sportifs.
- Poursuivre les partenariats avec les écoles et centres de loisirs du territoire pour sensibiliser les usagers et acteurs de demain.
- Continuer la promotion de la formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne ».

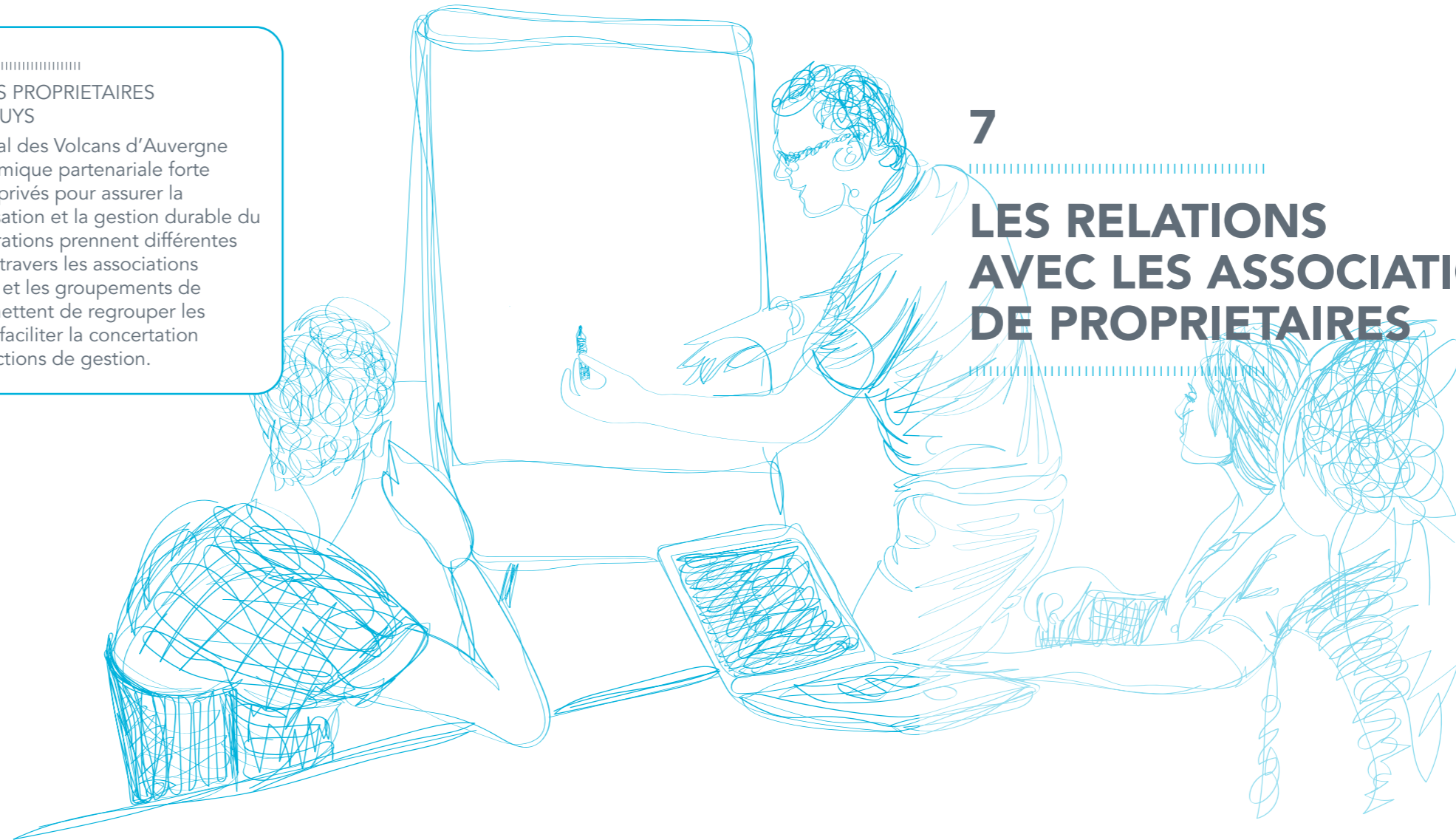


TRAVAILLER AVEC LES PROPRIETAIRES
DE LA CHAINE DES PUYS

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'appuie sur une dynamique partenariale forte avec les propriétaires privés pour assurer la préservation, la valorisation et la gestion durable du territoire. Ces collaborations prennent différentes formes, notamment à travers les associations syndicales libres (ASL) et les groupements de propriétaires qui permettent de regrouper les acteurs fonciers et de faciliter la concertation sur les projets et les actions de gestion.

7

LES RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS
DE PROPRIETAIRES



Travailler avec les propriétaires de la Chaîne des Puys

Le Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne s’appuie sur une dynamique partenariale forte avec les propriétaires privés pour assurer la préservation, la valorisation et la gestion durable du territoire. Ces collaborations prennent différentes formes, notamment à travers les associations syndicales libres (ASL) et les groupements de propriétaires qui permettent de regrouper les acteurs fonciers et de faciliter la concertation sur les projets et les actions de gestion.

Plusieurs associations structurent ainsi le dialogue entre propriétaires et gestionnaires :

➤ Association syndicale libre des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey :

créée en 2018, cette ASL rassemble les propriétaires des biens non délimités sur ces volcans. Dans le cadre du programme de travaux sur le puy de la Vache notamment, une importante phase de concertation a eu lieu avec les propriétaires membres de l’ASL. Leur président a ainsi assisté à plusieurs réunions en présence de la maîtrise d’œuvre afin de donner l’avis des propriétaires sur le projet. Lors de l’assemblée générale du début d’année 2025, et à l’issue d’une présentation globale par les techniciens de l’équipe mutualisée de gestion, un avis favorable a été formulé par l’ASL.

La lettre d’informations aux propriétaires a été poursuivie afin de valoriser les actions et suivis naturalistes réalisés tout au long de l’année sur l’ensemble des volcans de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet.

➤ Dômes Union : fondée en 1995, cette association regroupe plusieurs ASL et groupements de propriétaires sur le secteur central de la Chaîne des Puys :

Cette association regroupe :

- > Association des propriétaires fonciers en indivision du puy de Dôme, puy de l’Aumône, Bois de Rochetoux, la Souchère, Charme les Chars, bois du Coin, les Olagners et le château de Montrodeix
- > Groupement d’Intérêt Economique du Pariou
- > Association Syndicale Libre de Montgoulède et Fraise
- > Association Syndicale Libre des Montagnes de Ternant
- > Association du puy de Clersoux

Depuis plusieurs années, une convention lie les propriétaires membres de Dômes Union, le Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme. La convention actuelle, signée en 2016, s’achève en début d’année 2026. Un travail de concertation a été mené afin de réaliser le bilan de la précédente convention et de comprendre les besoins et les attentes de chaque signataire pour la future convention. Dans ce cadre, Marie-Anne Marchis, vice-présidente au Département du Puy-de-Dôme en charge du tourisme et de l’UNESCO, a assisté à certains échanges. La parole a également été donnée aux propriétaires lors de la commission locale du site UNESCO en présence du Préfet du Puy-de-Dôme.

➤ Associations syndicales libres de la commune de Ceysat : La commune de Ceysat compte deux associations syndicales libres :

- > association syndicale libre des propriétaires en indivision du puy de Dôme et du Grand Sol créée le 1^{er} janvier 2018,
- > association des propriétaires privés en biens non délimités de Côme, Suchet, Souis et Balmet créée le 28 janvier 2017.

Ces deux associations ont pour objectifs, la préservation, la mise en valeur ou encore l’élaboration de documents de gestion durable.

Chaque année, une réunion est organisée entre le Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, la mairie de Ceysat et les membres des associations. Cette dernière vise à échanger sur ce qui a été réalisé au cours de l’année par les agents du PNR, de débattre sur certains sujets et de définir de nouveaux objectifs pour l’année suivante.

A titre d’exemple, afin de répondre à une demande des propriétaires, un éco-compteur a été installé à la Cime de la Plaine afin de jauger du niveau de fréquentation du sentier qui longe une pâture et où des conflits d’usage sont régulièrement constatés.

Ces dispositifs illustrent la volonté du Parc de favoriser la concertation, l’information et la participation des propriétaires privés, essentiels à la mise en œuvre d’une gestion durable et respectueuse du patrimoine naturel et culturel. Les associations offrent un cadre structuré pour échanger, prendre des décisions collectives et assurer la continuité des actions de protection, de valorisation et de suivi scientifique sur le territoire.

La Chaîne des Puys – faille de Limagne est un **site naturel exceptionnel mais fragile**, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Très fréquenté par les habitants comme par les touristes, il constitue également un espace d'activités économiques importantes, notamment sylvicoles et agricoles. Cette **diversité d'usages, couplée à une fréquentation croissante**, expose le site à des pressions significatives sur les milieux naturels.

Pour préserver la qualité des habitats et des paysages tout en permettant la pratique d'activités récréatives et économiques, la **surveillance active et le respect de la réglementation sont essentiels**. Cette mission repose sur la présence de gardes nature permanents et saisonniers, le déploiement d'outils de suivi et de signalétique réglementaire, ainsi que sur la coordination avec les communes et les services de l'État pour l'application d'arrêtés municipaux et préfectoraux.

La surveillance vise ainsi à prévenir et réduire les atteintes à l'environnement, à sensibiliser les visiteurs et usagers, et à favoriser la conciliation des usages multiples. Elle s'inscrit dans une approche globale de gestion du site, combinant prévention, information et, lorsque nécessaire, action répressive pour garantir la préservation durable de ce patrimoine naturel unique.

8

SURVEILLANCE DU BIEN

- 8.1 | Surveillance du site..... 68**
Chaîne des Puys – faille de Limagne
- 8.2 | Accompagner.....72**
l'harmonisation de la réglementation de la circulation motorisée de loisir sur le site classé de la Chaîne des Puys
- 8.3 | Veille au respect.....74**
de la réglementation



8.1

© PNRVA

Surveillance par les gardes nature au sommet du Pariou.

surveillance

DU SITE CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puy – faille de Limagne est un site naturel fragile, très fréquenté par les habitants comme par les touristes. Elle constitue également un espace d'activités économiques importantes, notamment sylvicoles et agricoles. Afin de concilier ces usages multiples, de rester en lien avec les acteurs du territoire et de garantir la préservation de ce bien naturel commun, une surveillance active est indispensable.

Pour assurer cette mission, trois gardes nature permanents et une garde animatrice, renforcés par quatre gardes nature saisonniers, couvrent un territoire de plus de 40 000 hectares.

Objectifs poursuivis

- Contribuer à la préservation du site
- Informer et sensibiliser les usagers
- Identifier les dysfonctionnements et les manquements aux règles de gestion
- Favoriser la conciliation entre les différents usages
- Détecter les actions illégales ou préjudiciables au site
- Mieux connaître le territoire et les activités qui s'y déroulent

Actions réalisées en 2025

Grâce au renfort des quatre gardes saisonniers, l'équipe a pu maintenir un niveau de surveillance acceptable et poursuivre l'accompagnement de projets portés par les collectivités ou l'EMGP,

ainsi que la réalisation de suivis indispensables à la connaissance du site. Néanmoins, ce renfort demeure insuffisant au regard de l'ampleur des missions et de la fréquentation du territoire.



© Jérôme Pallé

Surveillance des gardes nature



© Jérôme Pallé

L'été 2025 l'a démontré : l'arrêt maladie de moins de dix jours d'un seul agent a exercé une forte pression sur le reste de l'équipe pour garantir la continuité des patrouilles. Pour les mêmes raisons, seules 18 soirées de surveillance ont pu être assurées sur plus de trente programmées.

Or ces soirées jouent un rôle essentiel : elles permettent de mener un important travail de sensibilisation auprès des personnes en bivouac, camping-car ou van, notamment sur les risques liés aux feux et sur la gestion des déchets.



© Jérôme Pallé

Surveillance des gardes nature

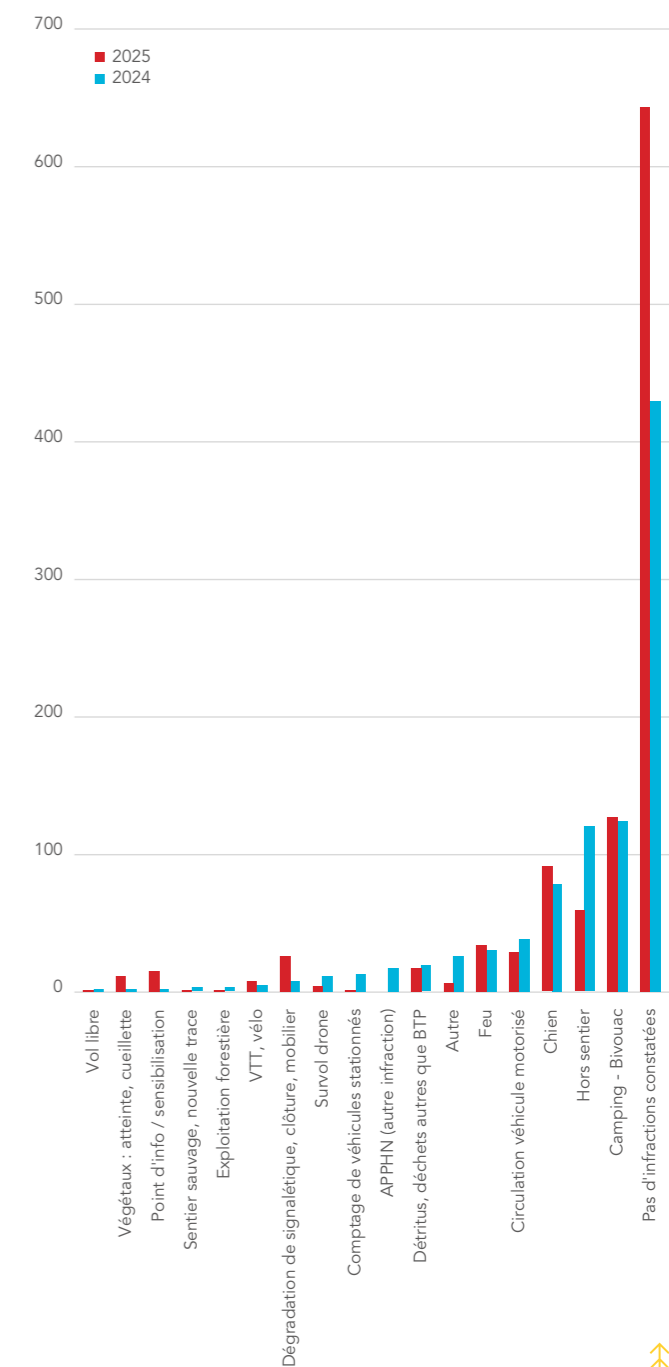
Entre le début du mois de mai et le début du mois d'octobre 2025, environ 1 400 constats ont été réalisés (chiens non tenus en laisse, non-respect des sentiers, circulation motorisée, etc.).

Un nouvel outil de suivi, « Constat garde », développé en interne au PNRVA et renseigné par les gardes, a été déployé en 2025. Il permet désormais une vision plus précise, exhaustive et homogène des constats réalisés sur le terrain.

Perspectives

Face à une fréquentation en hausse sur l'ensemble de l'année et à l'extension des activités diurnes et nocturnes, la surveillance du site est plus que jamais essentielle. L'ancrage

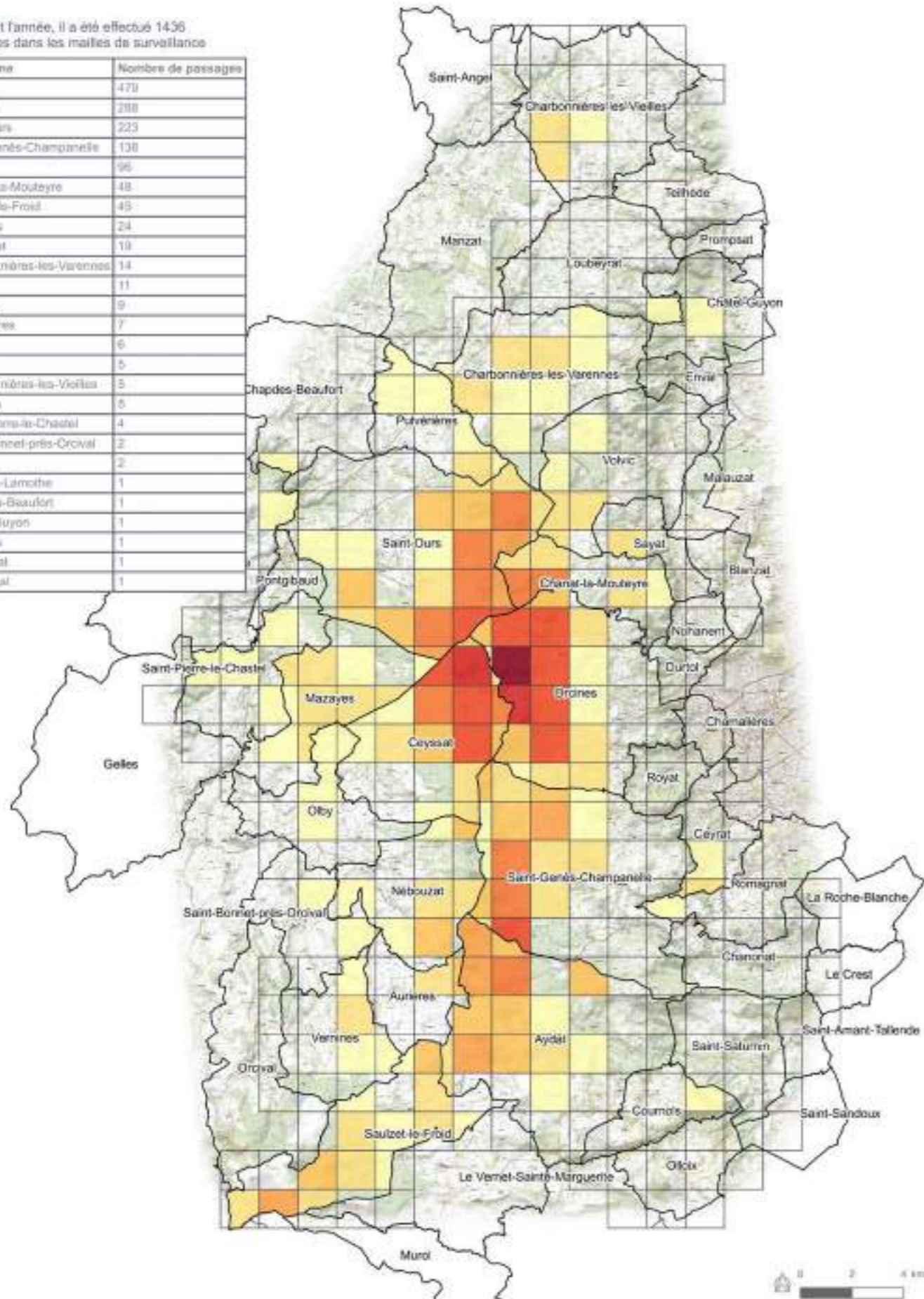
Surveillance des gardes nature



Répartition des constats en Chaîne des Puy (juin/oct)

> Durant l'année, il a été effectué 1436 passages dans les mailles de surveillance

Commune	Nombre de passages
Orzières	470
Ceyssat	288
Saint-Ours	223
Saint-Genès-Champagnelle	138
Aydat	96
Chanat-la-Mouteyre	48
Sautzet-le-Froid	45
Mazayes	24
Nébouzat	19
Charbonnières-les-Varennes	14
Volvic	11
Aurères	9
Puvelinères	7
Olby	6
Ceyrat	5
Charbonnières-les-Vielles	5
Vernhes	5
Saint-Pierre-le-Chastel	4
Saint-Etienne-près-Orcival	2
Sayat	2
Bromont-Lamoignon	1
Chapdes-Beaufort	1
Châtel-Guyon	1
Courmols	1
Loubeyrat	1
Romagnat	1



Monitoring : Gardes-nature Chaîne des Puys - Réalisation : S3G SMPNRVA projetnature@pccrdv.com & Front - SCRN Express (IGN (C))
Édition : 5/12/2025 - logiciel libre OGIS 3.40.12-Orléans

Surveillance du site Chaîne des Puys en 2025

© SMPNRVA

territorial et la connaissance fine du terrain par les gardes nature constituent des atouts majeurs pour favoriser la conciliation des usages.

Le suivi précis des constats doit permettre d'objectiver le volume et la gravité des incivilités, afin de mieux orienter les actions de préservation tout en replaçant ces comportements dans le contexte d'une fréquentation globale très élevée.

Le maintien, voire le renforcement, de l'effectif des gardes nature en 2026 apparaît indispensable pour répondre aux enjeux croissants du site.



La Chaîne des Puys – faille de Limagne est un site naturel fragile très fréquenté, aussi bien par les locaux que par les touristes. Elle est également le support d'activités économiques notamment sylvicoles et agricoles. Afin de favoriser la conciliation des usages, rester au contact des différents acteurs et préserver ce bien naturel commun, la mise en place d'une surveillance est indispensable. Ainsi trois gardes nature et une garde animatrice permanents, renforcés par quatre gardes nature saisonniers ont à leur charge un territoire de plus 40 000 ha.

Partenaires

Département du Puy-de-Dôme



8.2

© Gardes nature

ACCOMPAGNER L'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA circulation motorisée DE LOISIR SUR LE SITE CLASSÉ DE LA CHAÎNE DES PUY

Véhicule stationné en infraction en milieu naturel.

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puys et la faille de Limagne sont parcourues par un réseau dense de chemins et de pistes relevant de statuts fonciers variés. Dans le cadre de sa charte, le SMPNRVA accompagne depuis plusieurs années les communes dans la mise en place d'arrêtés municipaux destinés à encadrer la circulation motorisée de loisir sur les secteurs les plus sensibles à l'érosion ou aux conflits d'usages. Depuis 2019, un travail conjoint est mené avec les services de la DDT afin de tendre vers une réglementation plus cohérente à l'échelle du site classé de la Chaîne des Puys.

Bilan des arrêtés municipaux en place :

AYDAT	AM depuis 2023	Panneaux en place
CEYSSAT	AM depuis 2019	Panneaux en place
CHANONAT	AM depuis 2018	Panneaux en place
CHARBONNIÈRES-LES-VARENNES	Date inconnue	Panneaux en place
ORCINES	AM depuis 2012	Panneaux en place
SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE	AM depuis 2022	Panneaux en place
SAINT-OURS-LES-ROCHES	AM depuis 2024	Pas de panneaux
VOLVIC	AM depuis 2006	Panneaux en place

Objectifs poursuivis

- Mettre en place une réglementation cohérente à l'échelle du site classé
- Limiter la circulation motorisée de loisir dans les secteurs les plus sensibles
- Accompagner les communes dans la rédaction et la prise d'arrêtés

Actions réalisées en 2025

Les charges de travail importantes des services de l'État et les priorités propres à chaque commune ont limité les avancées sur ce dossier en 2025. Seule la commune de Vernines a sollicité un accompagnement cette année, pour lequel un diagnostic de terrain sera réalisé durant l'hiver 2025-2026 par les gardes nature. Ce diagnostic permettra d'éclairer les choix de réglementation, en vue d'une éventuelle prise d'arrêté en 2026.

Les arrêtés de Mazayes et de Nébouzat restent à finaliser. La commune de Saint-Ours, qui n'a pas sollicité la subvention du Conseil départemental destinée à l'achat de panneaux, n'a pas encore pu procéder à leur installation.

À ce jour, six des treize communes du site classé disposent d'un arrêté réglementant la circulation motorisée.

Perspectives

Les communes de Mazayes et de Nébouzat, accompagnées depuis 2021, devront finaliser la rédaction de leur arrêté. À partir de 2026, un accompagnement sera également à mener auprès de Charbonnière-les-Varennnes, Pulvérières, Chanat-la-Mouteyre, Volvic et Orcines.

Pour 2026, les objectifs portent sur la signature des arrêtés de Mazayes, Nébouzat et Vernines, l'installation de la signalétique à Saint-Ours ainsi que l'accompagnement de deux communes supplémentaires.

Partenaires

DDT, Communes, Département du Puy-de-Dôme





8.3

© Gardes nature

Panneau APPHN rappelant la réglementation au sommet du puy de Pariou.

VEILLE AU RESPECT DE LA réglementation

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puys – faille de Limagne est un site naturel habité et inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO, dont la fréquentation ne cesse de croître depuis plusieurs années. Cette pression accrue fragilise les milieux naturels et accroît les risques de dégradation, au-delà des enjeux globaux tels que le changement climatique et la perte de biodiversité.

Depuis juillet 2023, les sites du Puy de Côme et du Puy de Pariou bénéficient d’un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN), visant à préserver les habitats sensibles tout en conciliant les usages, notamment pour le pâturage et l’accueil du public. La surveillance du site repose sur une combinaison d’actions de sensibilisation, de dispositifs réglementaires et de mesures répressives, permettant de protéger durablement les milieux naturels.

Objectifs poursuivis

- Préserver les habitats naturels sensibles et la biodiversité forestière et volcanique.
- Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des milieux naturels et aux règles de circulation.
- Disposer de moyens légaux pour réduire les atteintes aux sites et répondre aux préoccupations locales.
- Assurer les missions de police de la nature sur le terrain

Actions réalisées en 2025

- **Signalétique et aménagements** : 18 panneaux réglementaires ont été installés par les gardes nature de l’EMGP sur le Puy de Côme et le Puy de Pariou, renforçant la visibilité des règles et la sensibilisation des visiteurs. Les fils-guides, initialement discrets, ont été remplacés par des mains courantes en bois sur certains secteurs pour canaliser physiquement les passages sur les sentiers autorisés.

- **Surveillance et verbalisation** : malgré une présence quasi quotidienne sur le secteur central durant l’été, le non-respect des sentiers et l’accès interdit au sommet du Puy de Côme persiste.

En 2025 :

- 9 procédures ont été réalisées pour non-respect de l’accès au sommet du Puy de Côme ;
- 6 procédures ont été engagées sur le Puy de Pariou.

La faible proportion d’infractions constatées par rapport au nombre réel de passages (plusieurs dizaines de personnes en infraction simultanément) illustre la difficulté de réguler ces comportements.

➤ Constats complémentaires :

- Nombreux feux de camp détectés a posteriori (aucune procédure engagée).
- Stationnements en infraction signalés par avis informatif sur les pare-brises, en attendant l’arrivée du procès-verbal électronique (PVe) prévue fin 2025.
- Survol illégaux par drone et non-respect des cheminements malgré la signalétique.

➤ Opérations interservices : trois actions conjointes ont été menées avec OFB, gendarmeries, polices municipales, ONF, DDT et DREAL :

- Surveillance des chiens en estives ;
- Contrôle des feux et bivouacs ;
- Contrôle de la circulation des véhicules à moteur en milieu naturel.

Les gardes du PNRVA ont également participé aux cinq opérations « Aire Pro » de l’OFB sur le territoire..

Perspectives

- Maintenir et renforcer la **pression de surveillance et répressive**, notamment sur le Puy de Pariou où le nombre d’infractions reste élevé (opérations conjointes avec les autres services de police)
- Poursuivre les **opérations interservices ponctuelles**, accompagnées d’une communication médiatique ciblée pour dissuader les comportements inadaptés.
- Continuer le suivi et la mise à jour de la **signalétique réglementaire** et des aménagements physiques (mains courantes, balisages).
- Utiliser les actions de verbalisation et de contrôle comme **levier de sensibilisation**, contribuant à renforcer la prise de conscience collective de la fragilité du site et des règles applicables.

Partenaires

DDT, OFB, gendarmerie, polices municipales, tribunal judiciaire, ONF.



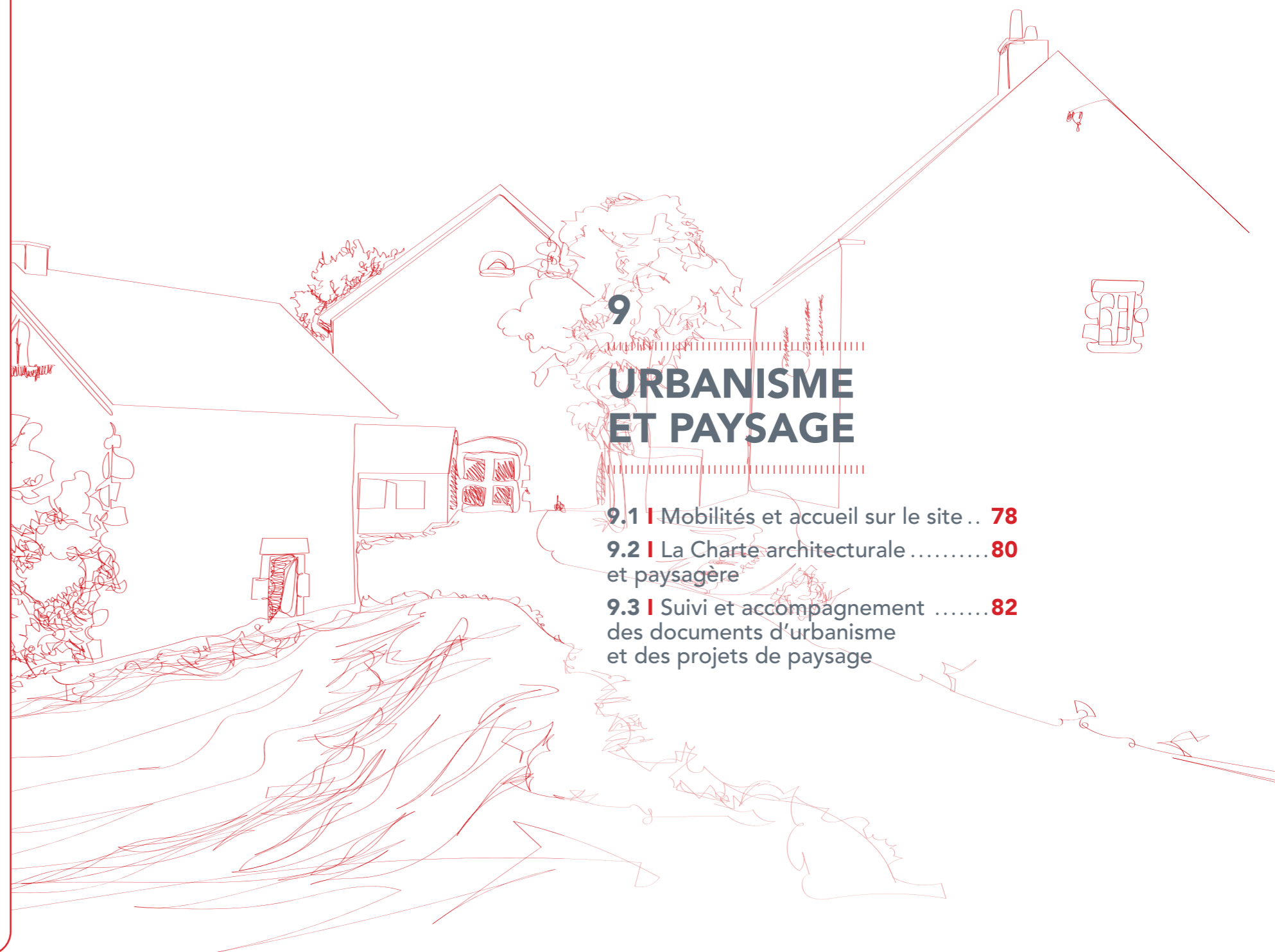
La Chaîne des Puys-faille de Limagne constitue un territoire exceptionnel par sa richesse naturelle, ses paysages remarquables et son patrimoine bâti, mais également par la diversité des usages qui s’y côtoient : résidences permanentes, activités agricoles et sylvicoles, loisirs et tourisme, circulation motorisée ou piétonne. La pression exercée par la fréquentation touristique, la croissance de l’aire métropolitaine clermontoise et la demande croissante de logements et d’infrastructures rendent indispensable une approche intégrée et prospective de l’urbanisme et du paysage.

En septembre 2025, l’équipe mutualisée de gestion et de préservation du site a accueilli Anaïs Dupuy, chargée de mission Paysage et diplômée de l’École Nationale Supérieure d’Architecture et de Paysage de Bordeaux. Son arrivée marque un renforcement stratégique de l’EMGP, après le départ de Romain Chalaye en fin d’année 2024. Le paysagiste-concepteur occupe une position à la croisée de multiples disciplines : sociologie, géographie, urbanisme et écologie. Sa mission est d’analyser les paysages, de comprendre leur formation et leur évolution, puis de projeter leur transformation en prenant en compte leurs qualités intrinsèques, tout en intégrant le point de vue des habitants et des acteurs du territoire.

Au sein de l’EMGP, elle assure une veille et un conseil technique sur les projets d’urbanisme, accompagne les collectivités dans leurs démarches, et pilote directement certaines initiatives. Son action porte à la fois sur les paysages emblématiques de la Chaîne des Puys et sur les paysages quotidiens, ordinairement moins remarquables mais essentiels à la cohérence et à l’harmonie du territoire.

Le renforcement de l’équipe par une paysagiste-conceptrice permet de mieux articuler les missions d’urbanisme, de paysage et de patrimoine avec les objectifs de la charte et du Plan de paysage élaboré en 2021, tout en garantissant que les projets d’aménagement concilient attractivité, qualité paysagère et préservation des ressources naturelles. Parmi les actions en cours ou à venir figurent l’animation de la charte architecturale et paysagère, le suivi des réhabilitations et évolutions des anciennes carrières, ainsi que le déploiement d’aires de bivouac intégrées au paysage.

Cette approche intégrée illustre la volonté de l’EMGP de proposer une gestion harmonieuse et durable de l’urbanisme et du paysage, en accompagnant les collectivités, en mobilisant les acteurs locaux et en veillant à la qualité des interventions sur le territoire inscrit au patrimoine mondial.



9 URBANISME ET PAYSAGE

- 9.1 | Mobilités et accueil sur le site .. 78
- 9.2 | La Charte architecturale 80 et paysagère
- 9.3 | Suivi et accompagnement 82 des documents d’urbanisme et des projets de paysage

9.1

MOBILITÉ ET ACCUEIL SUR LA chaîne des puys – FAILLE DE LIMAGNE

Contexte et Descriptif

La Chaîne des Puys – faille de Limagne, site classé UNESCO et Grand Site de France, accueille chaque année un nombre croissant de visiteurs tout en restant un territoire habité et économiquement actif. Cette situation engendre des enjeux importants en matière de mobilité et d'accueil, notamment : saturation des parkings, circulation motorisée sur les sites sensibles, conflits entre usagers, et impacts environnementaux liés à la voiture individuelle.

Pour répondre à ces enjeux, l'EMGP en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs touristiques, a été lauréat d'un appel à projet conduit par Atout France et a ainsi pu lancer un projet stratégique visant à organiser et fluidifier la mobilité tout en améliorant l'expérience des visiteurs.

Objectifs poursuivis

- Élaborer une stratégie opérationnelle d'accueil et de mobilité sur le périmètre UNESCO / Grand Site de France.
- Construire un projet partagé mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire compétents en matière de tourisme et de mobilité.
- Affiner le diagnostic des déplacements, notamment via des indicateurs adaptés aux enjeux de transition écologique.
- Concevoir un plan d'actions permettant une meilleure répartition de la fréquentation, l'amélioration des transports collectifs et des modes actifs, et une réduction du recours à la voiture individuelle.

Actions réalisées en 2025

- 1. Gouvernance
 - Constitution du COPIL regroupant les partenaires institutionnels (PNRVA, CD63, Région, SMTC).
 - Mise en place d'une équipe-projet pour piloter la stratégie et assurer le suivi des actions.
- 2. Diagnostic et enquêtes
 - Enquêtes auprès des visiteurs et des habitants pour mieux comprendre les pratiques de déplacement et les usages touristiques.
 - Analyse des offres de transport existantes et identification des points de saturation et des besoins en mobilité durable.

- 3. Plan d'actions prévisionnel co-construit
 - Communication et information : élaboration d'un document unique sur l'offre de mobilité et de tourisme, campagne « La Chaîne des Puys sans voiture ».



Flyer réalisé pour l'enquête mobilité

- Transports collectifs : navettes saisonnières entre les principaux sites, pass activité + transport, étude du renforcement du cadencement ferroviaire Clermont-Volvic, amélioration de l'intermodalité (liaison vélo, covoiturage, P+R).
- Mobilité douce / vélo : mise en place d'un service de location de VAE, harmonisation des stationnements et consignes vélo, réalisation d'une voie cyclable du nord au sud de la Chaîne des puys et de liaisons intra-communales selon le schéma directeur du CD63.
- ...
- 4. Consultation et co-construction
 - Ateliers et réunions avec les acteurs institutionnels et touristiques pour valider la stratégie et les priorités d'action.
 - Présentation de la stratégie et du plan d'actions à la Fondation d'Entreprises de la Chaîne des Puys.

Perspectives

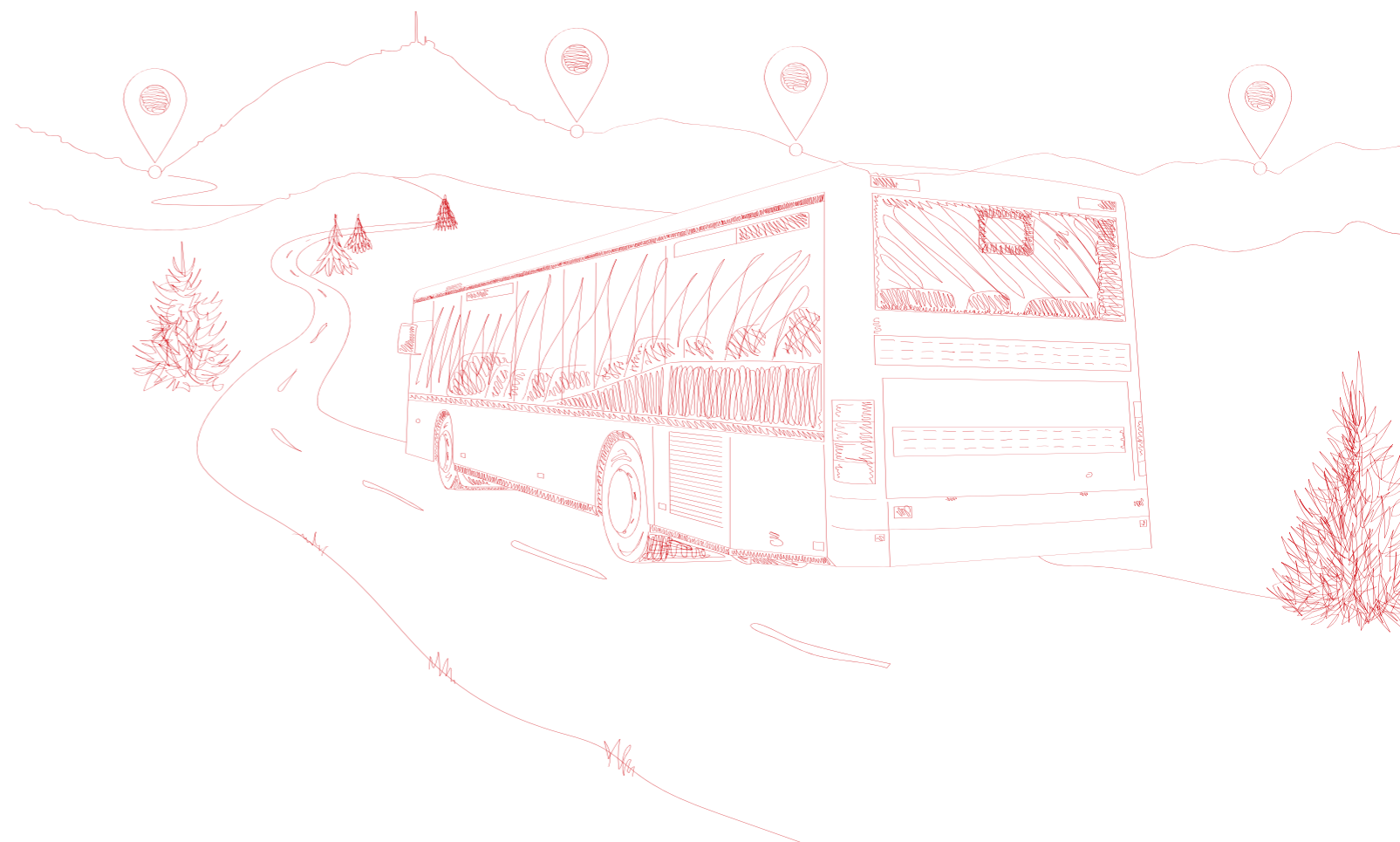
Mise en œuvre d'une partie du plan d'actions après avoir trouvé des financements.

Partenaires

- Atout France
- PNRVA
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- SMTC Clermont-Ferrand
- 5 EPCI

Financement

Etude du BE Inddigo : 64.100€ TTC
Financeurs : Atout France



ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE LA CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

Contexte et Descriptif

Lieu de vie pour plus de 24 000 habitants, la Chaîne des Puy – faille de Limagne constitue également un espace naturel de détente très fréquenté par les 500 000 habitants de l'aire urbaine clermontoise. Espace emblématique de renommée internationale, il accueille par ailleurs près de 1,5 million de visiteurs chaque année.

À la suite de l'inscription du site au patrimoine mondial, un plan de paysage a été élaboré en 2021 afin d'anticiper et d'accompagner les enjeux d'avenir propres à ce territoire d'exception. Ce document vise à soutenir les dynamiques de protection, de valorisation et de développement harmonieux du paysage, tout en préservant son caractère remarquable.

L'élaboration de la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puy – faille de Limagne s'inscrit dans la continuité de ce plan de paysage et constitue l'une de ses actions prioritaires. Elle répond pleinement aux engagements pris en matière de maîtrise de l'urbanisation et de renforcement des identités architecturales et urbaines.

Malgré sa vocation rurale et naturelle, le territoire connaît une influence croissante de l'aire métropolitaine clermontoise, générant une pression foncière significative. Si cette dynamique fragilise aujourd'hui la qualité architecturale du bâti, elle peut également constituer une opportunité en mettant l'exigence architecturale, paysagère et environnementale au service d'une attractivité territoriale durable.

Dans ce contexte, la charte a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux majeurs sur le périmètre Chaîne des Puy – faille de Limagne :

- La banalisation progressive des bourgs, des villages et des paysages.
- La faible mise en valeur des qualités architecturales existantes.
- Le besoin de disposer de documents adaptés et spécifiques au périmètre inscrit.
- La demande croissante d'outils permettant de faire du bâti ancien comme du bâti récent un véritable atout pour l'attractivité du territoire, en cohérence avec l'évolution des modes de vie.

Objectifs poursuivis

Le premier objectif vise à renforcer la fierté des habitants et des acteurs locaux en révélant les qualités urbaines et architecturales souvent méconnues du territoire. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic précis de l'existant : silhouettes paysagères, formes villageoises, typologies architecturales, mais aussi histoire, usages, implantations, volumétries et matériaux du bâti. Une telle compréhension fine contribue à une meilleure appropriation de ce patrimoine et aide à définir ce que signifie « habiter un bien du patrimoine mondial ».

Le second objectif consiste à mettre à disposition des habitants et des acteurs locaux des outils opérationnels pour agir directement sur la qualité, l'évolution et la préservation de leur cadre de vie. Pour cela, un guide de préconisations architecturales

est proposé, offrant les clés nécessaires pour accompagner toute intervention future sur le bâti situé dans la zone tampon ou au sein du bien inscrit.

Calendrier du projet / Actions réalisées en 2025

- 1^{er} semestre 2025
 - Rédaction des préconisations relatives au volet « bâti agricole » et élaboration de la cartographie en ligne.
 - Finalisation complète du volet « bâti agricole ».
 - Organisation d'un comité technique.
- 2nd semestre 2025 – Diffusion et animation
 - Envoi du mail de clôture et de diffusion de la charte.

- Prise de contact avec les communes et les EPCI.
- Élaboration d'une stratégie d'animation pour accompagner la mise en œuvre de la charte.

Perspectives

En 2026, l'équipe engagera la phase d'animation de la charte architecturale et paysagère au travers de plusieurs actions :

- Diffusion d'affiches dans les communes afin d'informer les habitants.
- Création d'une exposition itinérante pouvant être mobilisée lors d'événements organisés avec les partenaires, notamment lors des Journées du Patrimoine à la Maison de l'Habitat.

Parallèlement, un travail sera mené avec les EPCI pour étudier les modalités d'intégration de la charte, ou de certaines de ses préconisations, dans les documents d'urbanisme réglementaires (PLU, PLUi).

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : EMGP (PNRVA + CD 63)

Prestataire :

Jipé Vernier, HMONP diplômée d'État en architecture

Partenaires techniques :

DREAL + Chambre d'agriculture 63 pour le volet 2

Financement

Budget de l'opération : 46 000€ TTC

Financeurs :

DREAL crédits GSF : 35 000€ TTC



Illustration d'un bâtiment agricole dans un paysage de collines. Sa taille imposante montre l'importance de penser son intégration paysagère et sa co-visibilité avec les silhouettes villageoises.



Illustration d'une périphérie d'un village de coteaux et versant où une pluralité de critères sont à prendre en compte lors de constructions, tels que : l'implantation, la volumétrie, les matériaux, les limites ou encore les couleurs en façade, pour permettre une harmonie paysagère.

9.3

.....

suivi

ET ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DES PROJETS DE PAYSAGE

.....

Contexte et Descriptif

L'EMG accompagne les collectivités et les acteurs locaux dans la conception de projets d'aménagement paysager ainsi que dans les procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme. Un suivi attentif est assuré tout au long de ces démarches afin de garantir la prise en compte des objectifs de la charte du parc et du plan de gestion du site : conciliation des usages, préservation des ressources naturelles, maintien de la qualité paysagère...

Parmi les actions récentes, on peut citer :

- le projet d'aménagement de la grotte de Clairvic, au sein de la Réserve Naturelle Régionale des Cheires et grottes de Volvic ;
- l'aménagement des abords du lac d'Aydat ;
- les projets de réhabilitation des carrières des puys de Barme et de Pagnat ;
- la finalisation de la révision du PLUi de Clermont Auvergne Métropole ;
- le lancement de la révision du SCoT des Combrailles
- ...

.....

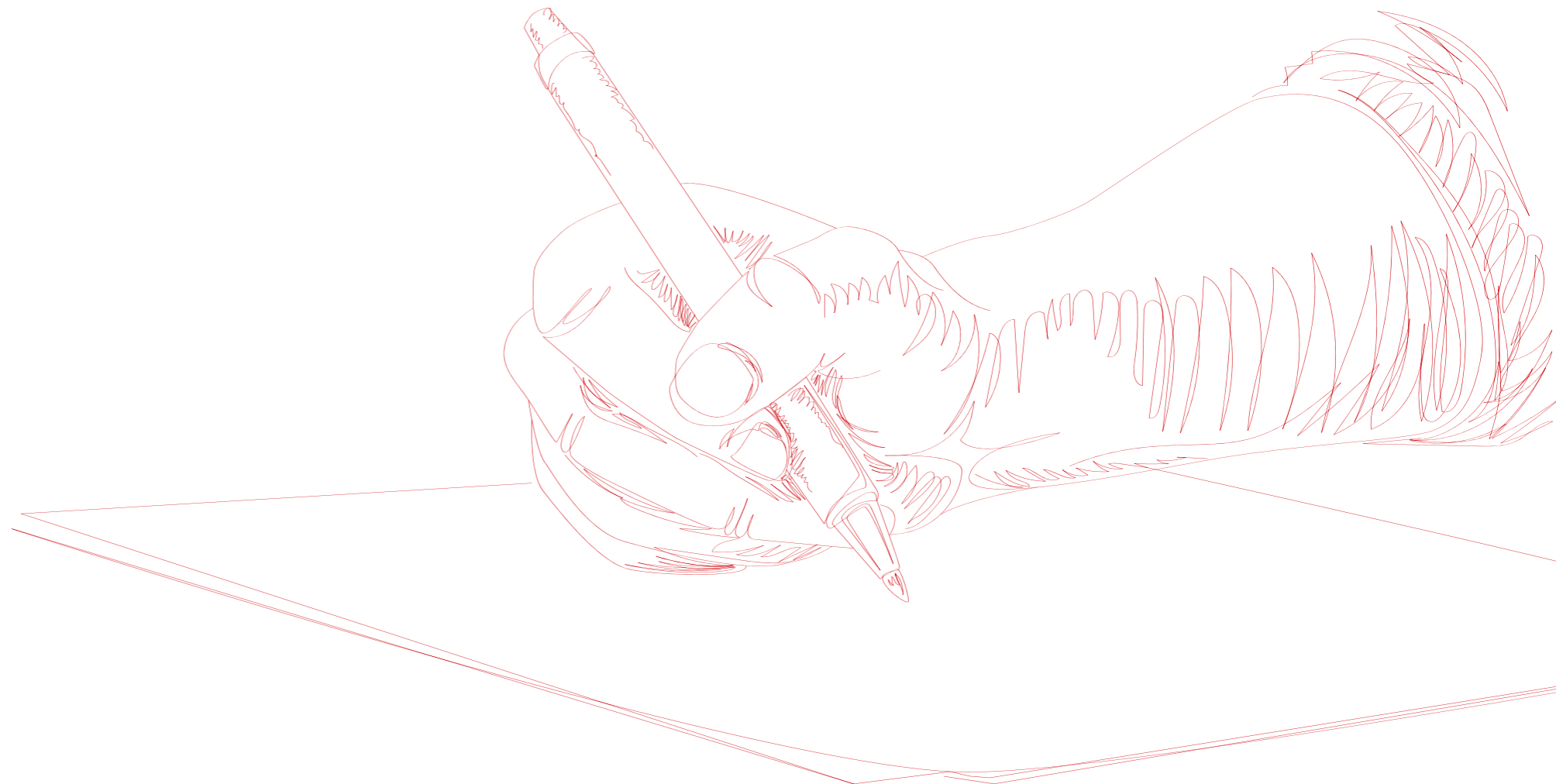
Perspectives

Les projets à venir sont nombreux et témoignent du dynamisme du territoire.

Seront notamment engagés :

- la révision du PLU de Pontgibaud ;
- l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement (PAD) du SCoT des Combrailles ;
- la poursuite des aménagements autour du lac d'Aydat et du lac de la Cassière ;
- le PAD de Theix ;
- la réflexion sur le devenir de la carrière du Puy de la Toupe.

D'autres projets pourraient s'y ajouter en cours d'année.



Connaître pour anticiper et mieux gérer les sites

La gestion et la préservation des sites de la Chaîne des Puys - faille de Limagne reposent sur une connaissance fine et objectivée des dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Dans un contexte marqué par la fréquentation croissante, les effets du changement climatique, l'évolution des usages et les exigences liées au statut de site classé et de bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les suivis constituent un socle indispensable à la prise de décision.

Au-delà des aménagements ponctuels, la gestion durable des sites nécessite une compréhension approfondie des phénomènes naturels et anthropiques qui les traversent. Les suivis mis en place par l'équipe mutualisée de gestion et de préservation permettent d'observer, mesurer et analyser les évolutions dans le temps, afin d'adapter les actions de gestion de manière proportionnée, efficace et pérenne.

Les quatre suivis présentés dans ce chapitre illustrent cette démarche :

- le suivi de la fréquentation, qui permet d'identifier les périodes et secteurs de pression et d'anticiper les impacts sur les milieux
- le suivi de l'érosion, destiné à comprendre les processus de dégradation des sols et des sentiers, en lien avec la fréquentation et l'évolution des conditions climatiques
- le suivi des lisières forestières, qui vise à objectiver la dynamique de fermeture des milieux ouverts, essentielle pour la préservation des paysages, des estives et des habitats Natura 2000
- le suivi des petites chouettes de montagne, indicateur de la qualité et de la fonctionnalité des milieux forestiers, et levier d'adaptation des pratiques sylvicoles.

Pris ensemble, ces suivis traduisent une volonté commune : passer d'une gestion réactive à une gestion fondée sur la connaissance, capable d'anticiper les évolutions, de justifier les choix opérés et de répondre aux responsabilités particulières qu'implique la gestion d'un site d'exception.

Ils constituent ainsi des outils structurants pour l'élaboration des futurs plans de gestion, le dialogue avec les partenaires et les acteurs du territoire, et le maintien, dans la durée, de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

10

SUIVIS

- 10.1 | Suivi de la fréquentation :..... 86
un outil clé pour la gestion
des sites de la Chaîne des Puys
- 10.2 | Suivi de l'érosion 88
- 10.3 | Suivi des lisières forestières ... 90
- 10.4 | Suivi des petites chouettes.... 92
de montagne

10.1

suivi DE LA FRÉQUENTATION : UN OUTIL CLÉ POUR LA GESTION DES SITES DE LA CHAÎNE DES PUYS

Connaître la fréquentation pour mieux préserver les sites

Chaque année, plusieurs milliers de visiteurs parcourent les sentiers de la Chaîne des Puy - faille de Limagne. Cette fréquentation constitue à la fois une richesse pour le territoire et un enjeu majeur pour la préservation des sites naturels fragiles, reconnus au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et bénéficiant de protections réglementaires fortes.

Dans ce contexte, la connaissance fine et objectivée de la fréquentation est indispensable pour adapter la gestion des sites, anticiper les pressions exercées sur les milieux et garantir le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Pour répondre à cet enjeu, 21 éco-compteurs sont aujourd'hui déployés sur des points stratégiques de la Chaîne des Puy afin de mesurer le passage des usagers sur les sentiers. Ce dispositif de suivi, engagé dès 2014, permet d'analyser les évolutions de la fréquentation dans le temps et d'appuyer les décisions de gestion sur des données factuelles.

Objectifs poursuivis

Le suivi de la fréquentation vise à :

- **Mieux connaître les usages et les pratiques de visite** : identification des pics de fréquentation, de la saisonnalité et des périodes sensibles.
- **Croiser la fréquentation avec d'autres indicateurs de gestion** : mise en relation avec le suivi de l'érosion, l'usure des aménagements, la dégradation des milieux ou les conflits d'usages.
- **Adapter la gestion des sites sur la base de données objectives** : ajustement des aménagements, de l'entretien, de la régulation des usages et de l'accueil du public.

Actions réalisées en 2025

En 2025, le dispositif de suivi a été maintenu et consolidé. Les 21 éco-compteurs ont été relevés à trois reprises dans l'année. La majorité des équipements fonctionnant en relevé manuel, ces opérations nécessitent des interventions de terrain afin de télécharger les données et de vérifier le bon fonctionnement des appareils. Un nouvel éco-compteur a été installé sur le secteur de la cime de la Plaine, afin de mieux appréhender la fréquentation de ce sentier de

randonnée longeant une estive et d'anticiper d'éventuels enjeux de cohabitation des usages.

Le bilan annuel de la fréquentation pour l'année 2025 sera publié au premier trimestre 2026. Les premières analyses indiquent que la saison estivale 2025 n'a pas connu de hausse marquée du nombre de visiteurs. En revanche, les week-ends prolongés, notamment au printemps et à l'automne, continuent de concentrer des niveaux de fréquentation très élevés sur certains sites emblématiques. À titre d'exemple, le 1^{er} mai 2025, plus de 2 000 passages ont été enregistrés sur le chemin nord du puy de Pariou.

Perspectives :

Vers un suivi plus fin et plus réactif

Plusieurs éco-compteurs, en place depuis plus de dix ans, nécessitent désormais un remplacement. Dans ce cadre, l'équipe mutualisée de gestion prévoit le déploiement progressif de nouveaux équipements, dont certains seront dotés de systèmes de transmission automatisée, permettant une collecte des données à une fréquence journalière et minimisant ainsi la perte de données.

Par ailleurs, la question du taux d'occupation des stationnements constitue un axe de travail prioritaire pour les années à venir.

Ce suivi viendra compléter les données de fréquentation des sentiers et contribuera à une approche plus globale de la gestion des flux de visiteurs.

Calendrier du dispositif

Janvier, avril et octobre :
relevés des éco-compteurs

Janvier / février de l'année suivante :
rédaction et publication du bilan annuel

Partenaires

Département du Puy-de-Dôme



10.2

suivi DE L'ÉROSION

Comprendre et anticiper l'évolution des sentiers de la Chaîne des Puys, un enjeu majeur pour un site classé et fréquenté

Depuis 2023, l'équipe mutualisée de gestion et de préservation (EMGP) a engagé des suivis scientifiques visant à renforcer la connaissance des dynamiques naturelles à l'œuvre sur les sites de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte marqué par la hausse et la concentration de la fréquentation, l'évolution des pratiques pastorales, ainsi que par les effets du changement climatique, notamment l'intensification des épisodes pluvieux.

Sur un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et classé au titre des sites, les phénomènes d'érosion et de transfert des particules de sols constituent un enjeu majeur de conservation. L'érosion affecte non seulement la stabilité et la lisibilité des sentiers, mais également l'intégrité des sols volcaniques, éléments constitutifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Afin de mieux comprendre ces phénomènes et d'adapter les choix de gestion, un suivi spécifique de l'érosion des sentiers et des sites naturels a été mis en place, il pourra être possible de le mettre en lien étroit avec la fréquentation touristique et l'évolution des conditions météorologiques.

À la suite d'une étude conduite en 2023 par des spécialistes sur plusieurs secteurs de la Chaîne des Puys, des protocoles de suivi adaptés ont été définis et déployés sur les sites identifiés comme stratégiques.

Sites suivis :

- Zone centrale : puy de Pariou, puy de Cliersou, puys du Petit et du Grand Suchet, puy des Goules
- Puys de la Vache et de Lassolas
- Puy de Côme
- Puys de Jumes et de la Coquille

Objectifs :

objectiver les processus érosifs pour orienter la gestion

Les suivis mis en œuvre visent à approfondir la compréhension des processus érosifs propres au contexte géologique et paysager de la Chaîne des Puys. Ils ont pour objectif de répondre notamment aux hypothèses suivantes :

- > Quel est l'impact de l'érosion sur les différents types de cheminements (aménagés ou non aménagés) ?
- > Quel est le rôle de la fréquentation dans l'intensité et la dynamique de l'érosion des sols ?
- > Dans quelle mesure les conditions météorologiques influencent-elles l'évolution des sentiers ?

Ces suivis doivent être reconduits sur plusieurs années afin de dégager des tendances fiables et d'alimenter une vision à moyen et long terme de l'évolution des sites.

Actions réalisées en 2025

Un suivi photographique à large échelle

Depuis 2023, les gardes nature réalisent un suivi photographique annuel de l'érosion des sentiers, selon un protocole standardisé. Près de 100 points de suivi, identifiés et géoréférencés, sont répartis sur l'ensemble de la Chaîne des Puys.

Chaque année, une photographie est prise au même point, avec une règle graduée positionnée dans le champ, permettant d'observer les phénomènes de décapage, d'accumulation ou de déplacement des matériaux.



Garde nature réalisant un relevé au sommet du puy de Pariou

Les premiers résultats, issus de deux années de suivi, confirment :

- > une tendance générale à l'érosion sur l'ensemble des sentiers observés ;
- > une réduction significative de l'érosion sur les secteurs où la fréquentation a été interrompue, comme sur le sentier descendant du sommet du puy de Cliersou, fermé à la circulation en juin 2025.

Ce protocole, simple et rapide à déployer, permet d'obtenir une vision globale de l'évolution de l'érosion à l'échelle du site.

Un suivi fin et quantifié des processus érosifs (méthode CSA)

Afin de compléter ce suivi global, l'EMGP a engagé à l'automne 2025 un suivi plus précis et quantitatif sur certains tronçons de sentiers stratégiques. La méthode utilisée, dite CSA (Cross Sectional Area), est une approche scientifique reconnue et largement employée dans les études sur l'érosion verticale des sentiers.



Garde nature réalisant le relevé par la méthode CSA

Cette méthode permet de mesurer :

- > les incisions verticales (en cm),
- > les surfaces érodées (en cm²),
- > et les volumes de matériaux déplacés (en cm³).

Le protocole consiste à identifier des segments de pente homogène d'environ 30 mètres sur les

sentiers de randonnée. Sur chaque segment, trois relevés sont effectués à 10 mètres d'intervalle. Une règle est positionnée perpendiculairement au chemin et des mesures sont réalisées tous les 10 cm afin de quantifier précisément l'incision du sol.

Ces relevés seront reconduits annuellement sur les mêmes segments, offrant ainsi une mesure fine de l'évolution des volumes de matériaux déplacés dans le temps. Cette méthode, plus chronophage, constitue néanmoins un outil particulièrement performant sur le long terme.

Budget

Achat du matériel nécessaire au protocole CSA : environ 300 €

Perspectives :

un outil d'aide à la décision pour la gestion des sites

Chaque année, les gardes nature poursuivront les suivis sur l'ensemble des sites identifiés. À moyen terme, la reconduction des protocoles permettra à l'équipe mutualisée de disposer d'une lecture précise et objectivée des dynamiques érosives en Chaîne des Puys.

Ces résultats constitueront un outil d'aide à la décision essentiel pour :

- > déterminer la pertinence de nouveaux aménagements,
- > prioriser les travaux de réparation ou de protection des cheminements,
- > et orienter de manière fine et proportionnée les actions de gestion et de préservation.

suivi DES LISIÈRES

Vue aérienne du cratère du puy des Goules

Préserver les milieux ouverts emblématiques de la Chaîne des Puys, un enjeu paysager, écologique et pastoral majeur

Les milieux ouverts de la Chaîne des Puys, et en particulier les sommets des puys, constituent un élément fondamental de l'identité paysagère du site. Ils jouent également un rôle essentiel pour le pâturage des estives, assuré majoritairement par des troupeaux ovins, et ponctuellement par des bovins selon les secteurs.

Ces milieux ouverts présentent par ailleurs un fort intérêt écologique et sont, pour une large part, intégrés au réseau Natura 2000, dont l'équipe mutualisée de gestion (EMG) assure l'animation sur le périmètre de la Chaîne des Puys. Leur maintien est donc un enjeu central, tant au regard des objectifs de conservation que des engagements réglementaires et internationaux liés au statut de site classé et de bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis plusieurs années, une dynamique de fermeture progressive des milieux est observée sur certains secteurs. Cette évolution est notamment liée à l'expansion des lisières forestières, en particulier des noisetiers (*Corylus avellana*), qui tendent à coloniser progressivement les espaces ouverts.

Dans ce contexte, l'EMG a choisi de mettre en place un suivi spécifique de l'évolution des lisières forestières, en priorité sur les sommets des puys, afin de mieux comprendre ces dynamiques et d'en mesurer le rythme.

Sites identifiés comme stratégiques :

- > Puy des Goules
- > Puy de Pariou
- > Puy de Côme
- > Puy du Grand Suchet
- > Puy de Sarcoui
- > Puys de la Vache et de Lassolas

Sites suivis :

- Zone centrale : puy de Pariou, puy de Cliersou, puys du Petit et du Grand Suchet, puy des Goules
- Puys de la Vache et de Lassolas
- Puy de Côme
- Puys de Jumes et de la Coquille

Objectifs :

objectiver la dynamique d'ouverture et de fermeture des milieux

Ce suivi vise à analyser l'évolution spatiale et temporelle des milieux ouverts en Chaîne des Puys et à répondre à l'hypothèse suivante :

Comment évolue l'équilibre entre milieux ouverts et fermeture forestière sur les sommets des puys ?

Les relevés seront réalisés sur chacun des sites identifiés avec une périodicité biennale, afin de dégager des tendances robustes et comparables dans le temps.

Actions réalisées en 2025

mise en place d'un protocole innovant par drone

Le suivi des lisières forestières a été initié à l'automne 2025. Les gardes nature ont déployé un protocole innovant reposant sur l'usage du drone, permettant une observation fine et reproductible des zones d'étude.

Sur le terrain, des prises de vues aériennes sont réalisées sur des secteurs précisément délimités. Les images produites sont géoréférencées, garantissant la possibilité de reproduire les prises de vues au même emplacement lors des campagnes futures et d'analyser l'évolution des milieux dans le temps.

Le traitement des données est ensuite effectué au bureau :

- > Les images sont intégrées dans un logiciel de cartographie (QGIS).
- > Chaque noisetier est identifié, localisé et géoréférencé par rapport à un point de référence fixe.
- > L'ensemble des individus recensés constitue une base de données évolutive, permettant de suivre l'évolution du nombre de noisetiers au fil des années.
- > Dans un second temps, les noisetiers sont détourés afin de mesurer leur développement spatial et d'évaluer leur densification éventuelle.

Ce protocole permet ainsi de suivre à la fois l'évolution du nombre d'individus et l'extension de leur emprise, offrant une lecture fine de la dynamique de fermeture des milieux.

Partenaires

Ce suivi est entièrement réalisé par les gardes nature de l'équipe mutualisée de gestion.

Budget

L'équipe disposant déjà du drone nécessaire, aucun coût supplémentaire n'a été engagé pour la mise en œuvre de ce suivi.

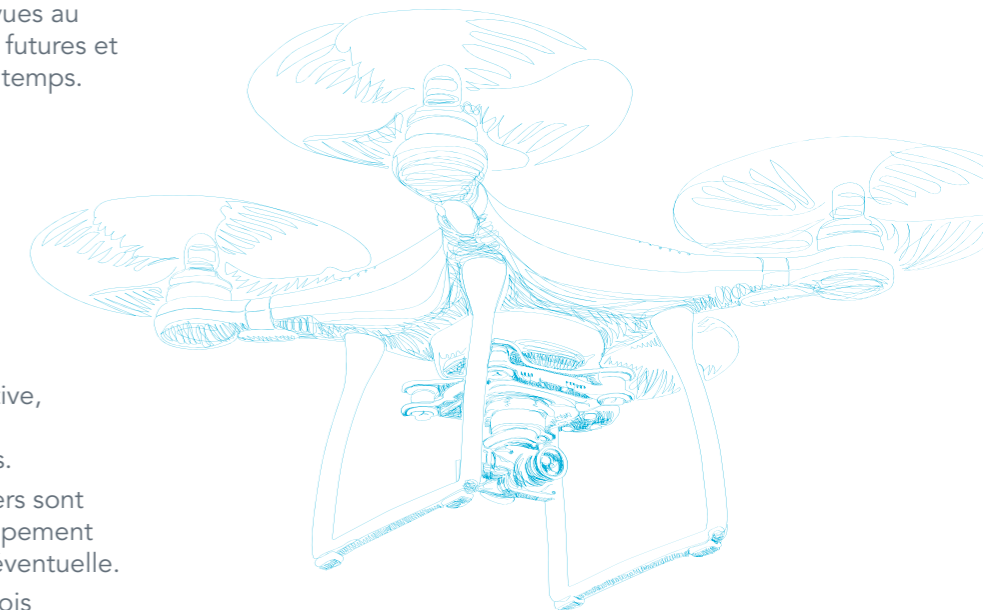
Perspectives :

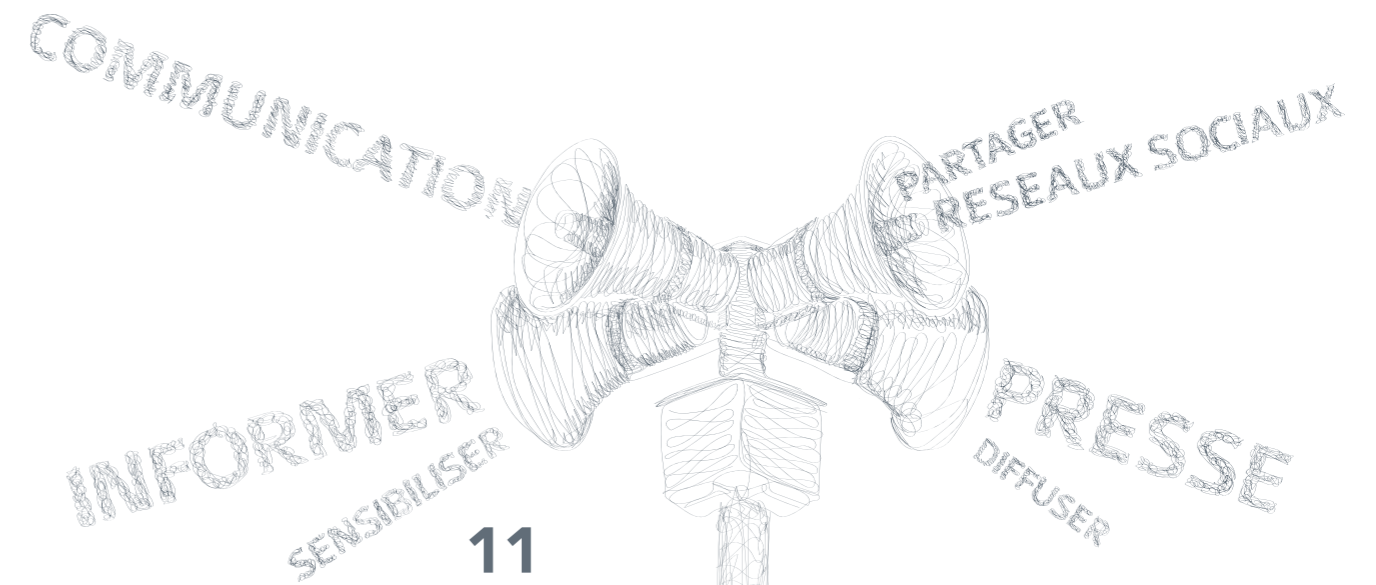
un outil d'aide à la décision pour la gestion des estives et des paysages

Les gardes nature poursuivront et étendront ce suivi sur l'ensemble des sites identifiés. À moyen terme, les résultats permettront à l'EMG de disposer d'une connaissance objectivée de la dynamique des lisières forestières en Chaîne des Puys.

Ces données constitueront un outil d'aide à la décision précieux pour :

- > adapter les pratiques de gestion pastorale,
- > orienter d'éventuelles actions de réouverture des milieux,
- > préserver durablement les paysages emblématiques du site,
- > répondre aux objectifs de conservation liés à Natura 2000, au classement du site et à l'inscription UNESCO.





11

PRESSE

25 MARS 2025 I.....	96
La Montagne (Riom) <i>Chantier Ambassadeurs CDP à Tournoël</i>	
27 MARS 2025 I.....	98
L'Auvergne Agricole <i>Lancement du Plan Sylvicole Territorial</i>	
04 AVRIL 2025 I.....	100
Le Semeur Hebdo <i>Plan Sylvicole Territorial</i>	
16 AVRIL 2025 I.....	101
La Montagne <i>Un plan et des fonds pour la Sylviculture</i>	
10 AOÛT 2025 I.....	102
La Montagne <i>Le Pariou plus nature que jamais</i>	
13 AOÛT 2025 I.....	103
La Montagne <i>Surveillance bivouac interservices Chaîne-des-Puys</i>	
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2025 I....	106
Puy-de-Dôme en mouvement N°230 <i>Gardes-nature du Parc</i>	
Posts Facebook	107

Une douzaine de bénévoles s'arment de pelles et de pioches pour la qualité d'un sentier, à Volvic

Une douzaine de bénévoles a restauré le cheminement d'un sentier de Tournoël (Volvic) dans le cadre d'un chantier participatif déployé par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, samedi.



Des bénévoles restaurent le cheminement d'un sentier à Volvic Tournoël J B Ledys

Le doigt levé, Caitline Lajoie, garde nature du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, passe les dernières consignes à son équipe, samedi matin : « Attention : tous les matériaux que vous allez sortir du chemin doivent retourner sur le chemin, en faisant des merlons. » Et voilà la douzaine de bénévoles - des Ambassadeurs de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne-Unesco - qui se saisissent de leurs pelles et de leurs pioches pour leur chantier du jour : rétablir le cheminement du sentier dit « des engoulevents », qui monte le long de la faille de la Limagne. Ce chemin traverse l'Espace naturel sensible de la Cote-Verse pour aboutir au pied du château de Tournoël, à Volvic.

Deux fois dans l'année

Le but de ce chantier participatif, précisément, est de redessiner les renvois d'eau. Ceux-ci permettent d'évacuer les ruissellements qui risqueraient de transformer le sentier en ruisseau. Mais les bénévoles doivent faire attention à respecter un profil de rigole qui ne mette pas en danger les différents utilisateurs du sentier, qu'ils soient promeneurs, traileurs ou VTTistes.



Des bénévoles restaurent le cheminement d'un sentier à Volvic Tournoël

Dans l'idéal, une telle opération doit être réalisée deux fois dans l'année, en sortie de l'hiver et au début de l'automne. Il est parfois nécessaire d'intervenir après les gros orages susceptibles de créer de profonds ravinements.

Un profil des renvois d'eau qui ne mette pas en danger les VTT et traileurs

Les bénévoles ont eu le temps de reprendre 36 renvois d'eau avant que la pluie n'interrompe leur chantier samedi matin.

Sensibiliser les utilisateurs

Pour la garde nature, ces chantiers participatifs sont un moyen efficace de sensibiliser la population à l'entretien des espaces naturels. C'est la raison pour laquelle, régulièrement, les organisateurs de trail ou les clubs de VTT de la région sont régulièrement mis à contribution pour des chantiers similaires.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a pu organiser cette intervention grâce à une convention passée avec la LPO et avec la commune de Volvic, propriétaire du chemin.

Jean-Baptiste Ledys

Ce numéro contient 1 encartage : Centraliment Equation

SALON DE L'ÉNERGIE
3 ET 4 AVRIL 2025
PARC MOULINS EXPO

organisé par CERFRANCE

6000 M² DE SALON
50 EXPOSANTS

LE PREMIER SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉNERGIE EN AUVERGNE
Salon réservé aux professionnels et aux collectivités.

réservez votre entrée gratuite sur www.salon-energie-cerfrance.fr

N° 3115
JEUDI 27 MARS 2025
SEMAINE 13 - 3,44€

CONCOURS DES MISS
Tout le palmarès de la compétition
P.04

DOSSIER
Gestion et récolte de l'herbe
P.11 à 14

ÉLEVAGE OVIN
Baisse de 7% de la production
P.18



Coup de boost dans la gestion forestière P.03

Confiez-nous votre déclaration PAC

Ne laissez rien au hasard ! Avec la Chambre d'agriculture, vous savez que vous faites le choix d'une déclaration conforme pour des aides sécurisées.

Prenez RENDEZ-VOUS dès maintenant !

Limagnes : 04 73 44 45 69
Combrailles : 04 73 85 82 43
Dômes Hautes Combrailles : 04 73 65 92 69
Artense Cézallier Sancy : 04 73 79 58 72
Dore Livradois-Forez : 04 73 82 09 74
Dore Bois Noirs : 04 73 80 10 06



Tarifs et modalités Page 6

FORÊT

Le plan sylvicole des Volcans d'Auvergne, un coup de boost sur la gestion forestière

Le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole lancent, en partenariat avec l'association Sylv'Acttes, le premier plan sylvicole territorial pour rétablir une gestion forestière durable à la fois écologique et économique.

Le Parc naturel régional et la Métropole clermontoise, en partenariat avec l'association Sylv'ACTTES ont lancé lundi, le premier plan sylvicole territorial. Il prévoit de financer jusqu'à 70% des travaux dans les forêts privées et 50% dans les forêts publiques afin de rétablir une gestion forestière sur plus de 120 000 hectares. Le territoire concerné rassemble les 147 communes cantaliennes et puydômoises adhérentes à la Charte du PNR des Volcans d'Auvergne et 10 communes de la Métropole clermontoise. Ce plan se déploiera jusqu'en 2028 avec une enveloppe de 360 000 € d'aides directes, collectées par Sylv'ACTTES auprès de mécènes (dont la fondation Michelin) et des financements de la Région AuRA.

Le dérèglement climatique, accélérateur de la gestion forestière

La forêt court sur un tiers du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne. À la fois réservoir de biodiversité et de carbone, lieu de détente, d'activités touristiques et sportives, elle est aussi et surtout un jardin dont les propriétaires doivent se préoccuper. Le dérèglement climatique abat ses plaies sur la forêt où les peuplements parviennent difficilement à s'adapter. Les arbres se meurent, doucement mais sûrement, emportant avec eux leurs bénéfices. C'est de cette dure réalité qu'est né le Plan Sylvicole. Son ambition est de permettre aux propriétaires d'orienter la sylviculture vers une dynamique et une gestion des peuplements plus résilientes pour certes faire que les balades en forêt demeurent mais aussi que du bois



Entre 100 et 150 ha de travaux seront financés chaque année, avec un montant compris entre 400 et 800 €/ha en moyenne.

continue d'être produit. « Ce dispositif est un plan de financement concret qui concilie les objectifs sociaux, écologiques et économiques de la forêt. On doit pouvoir couper le bois en forêt pour sa résilience et celle de ceux qui s'en occupent » se félicite Lionel Chauvin, président du PNR des Volcans d'Auvergne.

Quels sont les travaux éligibles au plan sylvicole territorial ?

Les opérations éligibles vont du diagnostic sylvicole réalisé par un professionnel, les opérations de martelage ainsi que le débardage mécanique ou animal, les acquisitions de régénération naturelle et les plantations, les soins nécessaires à la régénération naturelle et aux plantations jusqu'aux protections contre les cervidés. Ces travaux devront répondre à des objectifs décrits dans 4 itinéraires sylvicoles. Les hêtrais-sapinières, les forêts de Pin sylvestre et les peuplements mélangés en déficit de gestion ont été sélectionnés.

Ces peuplements emblématiques du Massif Central et du territoire du PNR sont particulièrement impactés par le dérèglement climatique. Les itinéraires établis pour chacun d'entre eux ont en commun d'améliorer la résilience de ces peuplements à travers notamment la diversité des essences et la régénération naturelle. Les propriétaires voulant prétendre aux aides du plan sylvicole devront respecter ces itinéraires forestiers. Entre 100 et 150 ha de travaux se-

ront financés chaque année, avec un montant compris entre 400 et 800 €/ha en moyenne. Pour être bénéficiaire, les parcelles doivent être dotées d'un document de gestion durable et être certifiées FSC ou PEFC. Cinq années auront été nécessaires à l'élaboration de ce plan sylvicole territorial. L'association Sylv'ACTTES, créée en 2015, a été le maître d'œuvre de ce projet. « Notre association met les gens autour de la table pour faire progresser la forêt.

Nous trouvons des accords entre toutes les parties. La forêt est un jardin qui doit être jardiné intelligemment pour être productif. Prélever des arbres, bien sélectionnés, c'est permettre aux plus jeunes de

« La forêt est un jardin qui doit être jardiné intelligemment pour être productif. Prélever des arbres, bien sélectionnés, c'est permettre aux plus jeunes de pousser. »

explique Raymond Vial, président de Sylv'ACTTES. Le plus ardu désormais sera de convaincre les propriétaires privés de se réapproprier leur forêt et d'investir dans celle-ci. Une réunion d'information aura lieu le 8 avril prochain à 18 h (par visioconférence, contact syndicat mixte du parc des Volcans 06 72 53 64 78) et deux journées de découverte sont programmées les 15 et 16 mai prochains.

Mélie Comte

AGRI EMPLOI 63 RECRUTE
UN AGENT POLYVALENT D'ÉLEVAGE

VOS MISSIONS:

- TRAITER
- TRANSFORMATION PROMANÈGES
- SOINS ET MANÈGES DES ANIMAUX
- COMMERCE DE MARCHÉS AGRICOLES

POUR CANDIDATER:

Envoyez votre CV et lettre de motivation à: recrutement@agriemploi63.fr

AVENIR LAIT
La journée des nouveaux talents de la filière laitière : Venez nous rencontrer!

Mardi 1^{er} avril 2025 de 9h30 à 16h30

Lycée agricole de Bouzon - Bannafont
Rouie de Bannafont
43000 Foursies

- Présentation de la filière laitière régionale & ses métiers d'avenir
- Forum de l'installation & des métiers du lait
- Visite de l'installation du lycée
- Quiz de l'installation & Espace Game sur le thème du lait: de nombreux lots à gagner!

INSCRIVEZ-VOUS EN CLIQUANT ICI OU EN FLASHANT LE QR CODE CI-CONTRE:

Associé pour le soutien de la Charte d'Avenir de la filière laitière d'Auvergne Rhône-Arpes
ADRESSE: AGRAPOLE - 23 rue Jean Bonafantini - 63344 LIGNY cedex 03 - 04 78 12 49 48 - contact@bcr.lam.fr

Forêts

ÉCONOMIE ■ Le Parc des volcans d'Auvergne, Clermont Auvergne métropole et Sylv'actes unissent leur force

Un plan et des fonds pour la sylviculture

L'intérêt des forêts et l'enjeu de les préserver ne sont plus à démontrer. Pour ce faire, le Parc des volcans d'Auvergne, Clermont Auvergne métropole et Sylv'actes lancent leur premier Plan destiné à accompagner une gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Gaëlle Chazal

« **L**a forêt a trois domaines essentiels : un rôle économique, un rôle écologique et un rôle social, culturel », rappelle Jean-Marc Vallée, vice-président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement à Clermont Auvergne métropole. Mais cette forêt souffre. Du dérèglement climatique, des attaques de scolytes, parfois d'une gestion plus ou moins inadaptée... C'est pourquoi le Parc des Volcans d'Auvergne, Clermont Auvergne métropole et l'association Sylv'actes lancent leur premier Plan sylvicole territorial (1).

1 Pour quoi faire ? « Le but est de venir soutenir une sylviculture plus douce et qui pourra permettre d'atteindre, à terme, des peuplements plus résilients face au changement climatique, plus robustes,



ACCOMPAGNEMENT. Les objectifs sont multiples. Notamment de soutenir une sylviculture plus douce et de tendre vers des peuplements plus résilients. PHOTO RICHARD BRUNEL

et qui permettront non seulement la production de bois de qualité mais aussi le respect de la biodiversité, du cycle de l'eau, etc. », précise Bettina Leblanc, chargée de mission territoires et collectivité Sylv'actes. Les équipes pourront accompagner les propriétaires financièrement comme leur « apporter du conseil sur cette sylviculture douce,

qui n'est pas toujours dans les habitudes, notamment dans des territoires qui n'ont pas un passé forestier aussi développé que dans d'autres régions ».

2 Comment ? Un appel est lancé aux propriétaires et aux communes pour des diagnostics sylvicoles, des travaux d'assistance à l'acquisition de régénération naturelle, d'enrichisse-

ments par petits collectifs de plants, de marquage d'arbres à conserver pour la biodiversité, de débarrage alternatif (cheval, câble-mat), etc. Les opérations éligibles sont financées à hauteur de 70 % en forêt privée et 50 % en forêt publique. Pour cela, elles doivent répondre à des objectifs décrits dans quatre itinéraires sylvicoles : « les

hêtraies-sapinières, les futaies résineuses artificielles, les peuplements dominés par le pin sylvestre et les peuplements mélangés en déficit de gestion », énonce Pauline Duwe, chargée de mission forêt au Parc des Volcans d'Auvergne.

3 Quels objectifs ? L'objectif fixé est de 100 à 150 hectares de travaux financés par an, d'un montant de 400 à 800 € d'aides Sylv'actes par hectare en moyenne. 360.000 € pourront potentiellement être apportés par le Plan entre 2025 et 2028 (2). « Le but est de convaincre les propriétaires qu'il faut travailler la forêt autrement. Il faut la jardiner, comme l'ont certainement fait d'autres générations de propriétaires », complète Raymond Vial, président de Sylv'actes.

4 Sur quel secteur ? Ce Plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne 2025-2028 couvre environ 120.000 hectares de forêt, sur 161 communes du Puy-de-Dôme et du Cantal (151 communes ou communes-partenaires du Parc et 10 communes de Clermont Auvergne métropole). Sa rédaction s'est

EN SAVOIR PLUS

Diagnostic. En 2023, un diagnostic a permis de caractériser les forêts du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et de 10 communes de Clermont Auvergne Métropole. La surface recensée est de 121.367 ha (taux de boisement de 30,8 %). La surface forestière est composée à 76 % de forêts privées, à 24 % de forêts publiques. Elles sont diversifiées, avec 65 % de peuplements feuillus et 14 % mixtes.

Enjeux. Elle est constituée majoritairement de propriétés privées de petite taille, inférieure à 2 ha. Des enjeux forts ont été identifiés : de préservation de la ressource en eau et des sols, de nombreux espaces protégés et d'espèces forestières mais aussi des enjeux paysagers avec des sites labellisés et très fréquentés.

Rendez-vous. Deux journées de découverte de la sylviculture mélangée à couvert continu, animées par des professionnels et élus des territoires, aura lieu les 15 et 16 mai, dans le Puy-de-Dôme et dans le Cantal. Infos sur parcdesvolcans.fr ou sylvactes.org.

Forêt - Le plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne officiellement lancé

PUY-DE-DÔME - Après une phase de diagnostic forestier, le plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne va entrer en action pour la période 2025-2028. L'objectif : aider financièrement les propriétaires publics et privés pour réaliser des travaux de gestion forestière en conciliant écologie, économie et social.



Des travaux forestiers prévus dans la forêt d'Allagnat vont pouvoir bénéficier d'aides.

Le plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne concerne 141 communes du Puy-de-Dôme et du Cantal avec des peuplements forestiers très variés. La forêt couvre environ 30 % du territoire ce qui correspond à 120 000 hectares avec 600 000 propriétaires.

Le diagnostic effectué correspond à la synthèse réalisée à partir de données existantes comme celles qui concernent la surface de la forêt. « On a pu échanger notamment avec le département de la santé des forêts qui travaille à la Draf (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt) qui a pu faire un point. C'est leur expertise qui nous a permis d'alimenter ce diagnostic », indique Pauline Duwe, chargée de mission Forêt au Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Un diagnostic qui a ensuite été partagé avec différents acteurs du territoire par le biais de réunions. « Cela a permis d'identifier des enjeux à traiter prioritairement à ce plan sylvicole construit avec des gestionnaires forestiers du territoire comme l'ONF (Office national des forêts), ainsi que des gestionnaires privés. L'objectif est de pouvoir apporter des financements pour des opérations sylvicoles qui concilient les enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Au cours du diagnostic, on a constaté que ces trois enjeux étaient très forts sur le territoire et qu'il faut les concilier », explique-t-elle. Puis, un groupe de travail restreint s'est constitué avec l'ONF et des gestionnaires privés.

Pour la forêt sectionale d'Allagnat, près de Ceyssat, aucun dossier de financement n'a encore été déposé. Des travaux ont cependant déjà été réalisés et pourraient être éligibles aux aides

de l'association Sylv'ACTES qui finance en grande partie ce dispositif. Pour que les forêts soient éligibles, celles-ci doivent correspondre à quatre critères sylvicoles définis : hêtraies-sapinières, futaies résineuses artificielles, peuplements dominés par le pin sylvestre et peuplements mélangés en déficit de gestion. Sapins, pins sylvestres, épicéas, hêtres, hêtres peuplés la forêt d'Allagnat qui est à forêts artificielles. Des travaux de différentes essences ont été plantés à de multiples reprises après l'abandon de plantations, souvent contractés, dans les années 1960. Une régénération naturelle a donc opéré. « Cette forêt est gérée en futaie irrégulière et des petites coupes ont été faites en 2022. Cela veut dire qu'on va retrouver tous les stades de pousse dans la forêt ou au sein de la même parcelle. Cette structure stagiaire permet d'assurer le renouvellement et les arbres se protègent les uns les autres. Les travaux vont

consister à travailler pour donner les différents essences pour qu'il n'y ait pas une qui prenne le dessus sur les autres et éliminer la densité pour ne pas qu'ils se gênent », indique Florence Pertile, agente de l'ONF.

Des aides apportées pour les propriétaires publics et privés

Maintenant que ce plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne est lancé, les propriétaires intéressés par ce dispositif et qui souhaitent bénéficier de financements peuvent envoyer un dossier. L'association Sylv'ACTES rendra ensuite rapidement une réponse et pourra apporter un financement à hauteur de 70 % pour les forêts privées et 50 % pour les forêts publiques. En retour, les bénéficiaires s'engagent dans une gestion « à couvert continu », sans coupes rases (sauf problèmes sanitaire majeure) et sans planta-

INCENDIES

Le Puy-de-Dôme n'était pas fiché comme un département à risque, mais les sécheresses observées ces dernières années ont changé la donne. Une collaboration est en train de se créer entre l'ONF et le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). Cela va passer par l'amélioration de la dessertes au niveau des plantations, une réflexion s'organise pour l'introduction de feuillus qui sont moins transpirateurs de jus que les résineux. En 2023, des augmentations de dépôts d'incendie ont été notées. Une première.

tiens macrospécifiques. L'objectif fixé est de 100 à 150 hectares de travaux financés par an, d'un montant de 400 à 800 euros d'aides Sylv'ACTES par hectare en moyenne. De 2023 à 2028, ce sont donc potentiellement 360 000 euros d'aides directes apportées par le plan sylvicole territorial. Les opérations financées concernent le diagnostic sylvicole (marquage des arbres, etc.), débarrage en traction animale, acquisition de régénération naturelle, protection contre les incendies... Afin de financer les travaux sylvicoles, Sylv'ACTES s'appuie sur des partenaires financiers comme la Région AuRA et la Fondation d'entreprise Michelin. « Mettre en place des travaux cela coûte et le bien financier peut être important pour les propriétaires privés ou les collectivités. Ces financements sont donc une incitation à faire des travaux qui aillent dans le sens de la conciliation des usages », insiste Pauline Duwe.

Laetitia BOURDUGE

Pour permettre aux élus et propriétaires forestiers de bénéficier de diagnostics sylvicoles, deux journées de découverte seront organisées les 15 et 16 mai dans le Cantal et le Puy-de-Dôme. Inscription au 06.72.51.64.70 ou parcdesvolcans.fr

Comment se porte la forêt ?

Bettina Leblanc, chargée de mission territoire chez Sylv'actes, revient sur l'état de la forêt puydomoise.

■ **Comment se porte la forêt dans le Puy-de-Dôme ?** Il y a plusieurs typologies de peuplement, qui ne se portent pas de la même façon. On peut avoir des futaies résineuses artificielles, donc des plantations issues du milieu du XX^e siècle qui vont présenter plusieurs facteurs de vulnérabilité. Non seulement ce sont souvent des essences qui ont été plantées de façon mono spécifique, c'est-à-dire que ce sont des arbres toujours de la même espèce, qui vont se comporter de la même façon et qui vont être soumis à des risques de maladies similaires. Mais aussi qui ont été plantés de façon assez dense et qui ont une forte croissance d'un coup, ce qui les rend plus vulnérables à la sécheresse notamment, mais aussi au risque de coup de vent. C'est là que nous allons pouvoir intervenir pour essayer d'irrégulariser un peu ce type de peuplement. Après, il y a des peuplements par exemple de hêtraies sapinières ou d'ac-

crus issus de la déprise agricole qui, en termes de santé, se portent un petit peu mieux. Ici, il y a d'autres enjeux : plutôt essayer de travailler la qualité des arbres, de mieux valoriser cette ressource.

■ **Y a-t-il des espèces qui ne sont plus du tout adaptées ?** Ça dépend de la station forestière, donc du climat, du versant, etc. On ne peut pas systématiser un constat. Mais il y a certains endroits où l'épicéa a été planté dans un niveau d'altitude qui n'est pas son altitude d'origine, c'est là où il va être notamment le plus fragile. Ou encore des endroits où le sapin aussi est peut-être un petit peu bas aujourd'hui face au changement climatique.

■ **D'où l'importance de faire un diagnostic...** Pour le diagnostic, on s'appuie vraiment sur les ressources en place au niveau du territoire. Ce qu'on va pouvoir faire avec Sylv'actes, c'est l'accompagner financièrement pour que les propriétaires aient plus de temps et de confort pour élaborer des diagnostics les plus poussés et fins possibles. ■

Une aide pour trouver les bonnes recettes

L'annonce officielle du Plan était accompagnée d'une visite de forêt sectionale, située sur le canton d'Allagnat, incluse dans un syndicat de gestion forestière sur la commune de Ceyssat (*).

« On est sur de la hêtraie sapinière principalement. On trouve également de l'épicéa, du pin sylvestre, du hêtre, des érables planes et sycomores... », précise Florence Pertile, technicienne forestière à l'ONF. Son état de santé est « satisfaisant », avec peu de problèmes de dépérissement. « Même si on a pu noter sur 2023 quelques arbres qui avaient séché de façon inexplicable car très rapide. On peut mettre ça sur le compte d'un été très chaud et très sec », poursuit-elle.

■ **Favoriser le mélange**
Cette forêt publique est gérée par l'ONF selon un plan de gestion (un aménagement forestier). Via des opérations sylvicoles, les agents vont favoriser telle espèce qu'ils pensent plus adaptée, en prélever d'autres estimées en danger.



POUR L'ONF. « Le mélange va permettre à la forêt d'être plus résiliente. » PHOTO RICHARD BRUNEL

« Par exemple, on va prélever des épicéas qui seraient matures parce qu'on pense qu'il y a un risque qu'ils sèchent sur pied. Ensuite ce qui est très important, c'est de favoriser le mélange, il va permettre à la forêt d'être plus résiliente. Ici, on est à un peu plus de 1.000 m d'altitude, il y a encore des précipitations importantes, donc on va rester sur du sapin, du hêtre, de l'érable, du pin sylvestre... ». Le douglas introduit suite à la grosse

tempête de 1982 se porte également bien. Un exemple à suivre pour les propriétaires ? Sans hésiter pour Franck Bardin, président du Syndicat mixte de gestion forestière de Volvic sources et volcans, qui couvre 1.260 ha sur cinq communes. « Toute aide est bonne à prendre », selon lui. Les problématiques qu'ils rencontrent ? « Comme tout le monde, le réchauffement climati-

que, des peuplements mono spécifiques homogènes d'épicéas communs qui ont été plantés dans les années 1970 et qui font qu'on va se retrouver d'ici une vingtaine d'années face à des forêts en bout de souffle. Donc il faudra les renouveler pour les diversifier, comme dans cette forêt, mais ça va être très difficile. On n'a pas encore la recette ! » ■

(*) Le syndicat par lui-même couvre un peu plus de 600 ha et la sectionale d'Allagnat 98 ha.

Bivouaquer tout en respectant la sécurité

Mardi 12 août était organisée une patrouille dans le Parc des Volcans avec le préfet du Puy-de-Dôme. L'occasion de rappeler à tous les usagers les règles en vigueur sur cette pratique.

Tout l'été des patrouilles circulent dans le Parc des Volcans pour faire respecter les règles sur la pratique du bivouac. « Le bivouac est toléré », explique Nicolas Mathevet, chef du bureau forêt et chasse de la Direction départementale des territoires (DDT). Le bivouac concerne exclusivement la toile de tente, les camping-cars ne sont pas autorisés. Les bivouaqueurs peuvent s'installer en bas des volcans, mais les sommets sont interdits. L'objectif de la soirée est surtout de vérifier si les règles sont respectées par l'ensemble des usagers. Pour cette sortie de nombreux services sont mobilisés. Notamment l'Office national des forêts (ONF), la gendarmerie nationale, la DDT, l'Office français de



BIVOUAC. En période de sécheresse allumée des feux en bivouac est interdit. PHOTO JORIS CHAILLOU

la biodiversité (OFB), la garde républicaine et le Parc des Volcans, entre autres. Une équipe nombreuse qui a patrouillé sur deux sites très fréquentés par les bivouaqueurs : le parking du puy des Gouttes qui mène aux puy Chopine et des Gouttes, et

au lac d'Aydat. « On veut s'assurer que les bivouaqueurs ne fassent pas de feu, surtout à cette période », explique Mathias Mathevet, « nous sommes présents pour faire de la sensibilisation mais s'il y a des débordements nous mettrons des contraven-

tions ». Le préfet du Puy-de-Dôme Joël Mathurin était aussi présent pour assister les patrouilles. Il a insisté sur le risque important d'incendies à cette période et de l'importance pour les usagers de prendre en compte leur environnement. ■

Lucile Martin



Clermont prend un point à Dunkerque (2-2)

FOOT. Diedhiou et Saivet sont les premiers buteurs de l'année. **PAGES SPORTS**



ENTREPRISE
La chaise des écoliers français est fabriquée dans le Cantal par Lafa
CAHIER CENTRAL

lamontagne.fr

LA MONTAGNE

CentreFrance dimanche PUY-DE-DÔME

DIMANCHE 10 AOÛT 2025 - 2,20 €

Diverto + femina

Le Pariou plus nature que jamais

Depuis 2022, on ne descend plus au creux du puy de Pariou. Et la nature y a repris ses droits.

PAGES 2 ET 3

PHOTO RENAUD BALDASSIN

PROPOS D'UN MONTAGNARD

La montagne découpée. En Chine, la fin justifie souvent les moyens. Pour assurer le désenclavement de la province rurale du Gizhou et développer le tourisme autour du Grand Canyon de Huajiang, les autorités ont missionné des ingénieurs pour imaginer le plus haut pont du monde. Un édifice impressionnant qui s'élève à plus de 600 mètres de hauteur, et pour lequel il a fallu tout simplement couper la montagne en deux, afin de pouvoir y insérer les quatre voies de circulation. Une nouvelle route qui devrait permettre d'ici la fin de l'année de traverser le canyon en deux minutes, contre plus d'une heure jusqu'à présent.

Clermont
ISSN 0767-4023
10/08/25

HIPPODROME VICHY BELLERIVE

FÊTE DE L'HIPPODROME

VENDREDI 15 AOÛT DÈS 16H45

COURSESVICHY.FR

VICHY Le Puy-de-Dôme

LE FAIT DU JOUR

LE FAIT DU JOUR

Les mesures de protection portent leurs fruits

Au Pariou, la nature reprend ses droits

Tourisme

Depuis 2022, il n'est plus possible de descendre au creux du puy de Pariou. Une décision qui avait fait grincer des dents à l'époque, mais qui porte ses fruits aujourd'hui. La faune et la flore s'en portent bien mieux et l'on peut toujours admirer un paysage exceptionnel.

Géraldine Meston
geraldine.meston@centrafra.com

Depuis le parking des Goules, l'ascension vers le puy de Pariou se fait à travers bois. Un aménagement récent, moins de trois ans, qui se fonde dans la nature et qu'on croit là depuis toujours.

Chacun grimpe à son rythme, les plus sportifs d'un pas énergique, pressés de découvrir le paysage de la Chaîne des puy qui les attend en haut, d'autres plus lentement entre kilos en trop, bâtons de marche, chiens en laisse ou enfants plus ou moins motivés par cette ascension malgré les encouragements de leurs parents : « Mais si tu verras comme c'est beau et comme on se sent bien après un effort ! »

« Les gens se disent c'est la nature, c'est à tout le monde, on fait ce qu'on veut. Non, il y a des règles »

Impossible de se perdre en tout cas. Tout est fait pour guider les marcheurs entre fascines - des « barrières » de branches tressées - et grosses pierres formant des marches là où c'est nécessaire. Régulièrement un panneau rappelle l'arrêté préfectoral de 2023 de protection des habitats naturels qui indique qu'on entre dans un site sensible et protégé avec des règles à respecter (voir ci-contre).

Une propriété privée ouverte au public qui doit être préservée

Les gens l'oublient, mais le Pariou, comme toute la Chaîne des puy appartient au domaine privé. Venir s'y promener relève donc d'une tolérance des propriétaires qui s'en remettent au Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour aménager les accès et les cheminements dans le respect de la biodiversité et des activités traditionnelles.

« Lorsque le chemin qui descend dans le cratère du Pariou a été fermé, nous autres propriétaires sommes passés pour les méchants. Pourtant si cette décision a été prise, c'est bien pour transmettre aux générations futures ce paysage excep-

C'est justement le rôle d'Antony Porte de la police de l'environnement, l'un des quatre gardiens permanents de la Chaîne des puy, de veiller - entre pédagogie et sanction (jusqu'à 750 € pour les infractions les plus graves) - à ce que chacun respecte les consignes, à commencer par ne laisser aucun déchet derrière soi, y compris le papier toilette des pauses techniques. Marie Innocencio, qui l'accompagne ce jour-là, fait, partie de l'équipe mutualisée du Parc des volcans et du Département en contact avec les propriétaires et les différents usagers (promeneurs, bergers, forestiers...) pour s'assurer que les aménagements sont fonctionnels et cohérents.

Quarante-cinq minutes à grimper dans la fraîcheur des arbres et les parfums de sous-bois, à saluer - politesse de marcheur - ceux qui déjà redescendent, et ceux plus rapides qui nous doublent quand enfin le cratère du Pariou est là, avec une vue imprenable sur le puy de Dôme. On a beau être du coin, et y être venu plusieurs fois, la vue est, sans chauvinisme aucun, juste magnifique. Les locaux se souviennent d'un temps pas si lointain où l'on pouvait descendre au fond du cratère - motivation importante et désormais perdue pour les enfants - mais c'est pour la bonne cause : préserver le site et la biodiversité.

Sur une partie du pourtour, une barrière en bois stoppe l'élan des visiteurs et les invite à suivre le chemin tracé (sous peine d'amende), ailleurs des fils sont tendus, à destination des brebis aussi. En trois ans, la nature a repris ses droits. L'ancien chemin qui descendait au creux du Pariou et qui était apparu en 1995 jusqu'à se transformer en



AMÉNAGEMENT. Depuis 2022, on ne peut plus descendre dans le cratère du Pariou mais c'est pour une bonne cause et ça paye : l'ancien chemin est presque effacé, les plaques d'érosion ont quasi disparu, la faune - faucon crécerelle, lièvres... - revient. PHOTO REMALO BALASSINI

ravine en 2020 est presque effacé. Les plaques d'érosion ont quasi disparu. La faune revient. Ce jour-là, deux faucons crécerelle...

relles tournoient au fond du cratère et se posent sur un arbre. On les observe longtemps avant de revenir à nos moutons.

« Initialement, le Département voulait conforter le chemin d'accès au cratère, mais on n'a pas eu les validations géotechniques

pour faire quelque chose qui soit pérenne, explique Marie Innocencio. En lien avec les propriétaires, on a choisi de fermer

l'accès. Il y a eu des apports de pouzzolane et de terre pour reprendre le profil du cratère qui avait été « cassé ». On voit aujourd'hui, que la végétation reprend

plutôt bien en bas, un peu plus difficilement sur les pentes. » Antony Porte ajoute : « L'objec-

tif premier était vraiment de stabiliser les pentes qui sont à peine à l'équilibre. L'ancien cheminement avait « cisaillé » la pente ce qui avait rompu l'équilibre. Ce qui était au-dessus du sentier avait glissé, ce qui explique en partie les plaques d'érosion qu'on voit encore. On a comblé le chemin en rapportant beaucoup de matériaux sachant que par endroits, il manquait 1,50 m de sol. Le chemin est presque effacé mais il est encore trop tôt pour que les brebis viennent y pâturer. On a mis des filets pour éviter qu'elles viennent y pâturer. »

Lièvres d'Europe, pipits, crécerelles sont de retour

On regarde à nouveau le ballet aérien des faucons crécerelles en se disant qu'on n'aurait pas vu ça, il y a trois ans. Trop de dérangements, alors. Mais aujourd'hui, Antony Porte et ses collègues observent « qu'un équilibre est en train de se recréer » et toute une petite faune est de retour dans le cratère. Les lièvres d'Europe, les passereaux comme les pipits des arbres et les pipits farlouse réinvestissent le Pariou. Mais il faudra poursuivre les efforts. A l'automne, de nouveaux travaux de « mise en défend » seront menés pour éviter que les gens sortent du sentier balisé. « On est obligé de s'adapter à la fréquentation et il y a encore trop de gens qui ne respectent pas le cheminement. »

Toute trace n'est pas bonne à suivre

« La Chaîne des puy n'a jamais été vendue comme un espace sauvage, mais bien comme un espace habité avec des pratiques de pastoralisme. Les gens n'ont pas l'impression de faire du mal, mais lorsque 10.000 personnes font la même chose au même endroit, ça devient vite problématique. Ils se disent "c'est la nature, c'est à tout le monde, on fait ce qu'on veut". Eh bien non ! On est sur un espace fragile et il y a des règles comme en ville », rappelle Anto-

ny Porte tout en se dirigeant vers un couple qui a quitté le chemin pour pique-niquer juste derrière le panneau qui l'interdit.

« Ça ne nous fait pas plaisir de verbaliser les gens parce qu'ils sortent des sentiers, laissent des déchets derrière eux, font du vélo ou font voler un drone alors que toute la réglementation est partout rappelée », poursuit le garde. « Il faudrait que les gens préparent mieux leur sortie au Pariou comme ailleurs dans la Chaîne des puy. Qu'ils aillent sur les sites institutionnels (Parc des volcans, Département). »

Antony Porte recommande de ne pas s'en remettre aux applications en open data comme vso.rando qui partagent les traces d'autres randonneurs. « Tous les jours, on voit la même chose ! Les marcheurs regardent leur portable et se disent tiens, je vais faire cette trace, les photos sont jolies et ça a l'air facile. Ils sont devant le panneau qui leur dit de ne pas aller plus loin, mais non, ils volent que la trace passe derrière alors ils y vont ! Mais c'est comme avec un GPS, si on vous dit de continuer tout droit et qu'il y a un sens interdit, vous vous arrêtez et vous réfléchissez. C'est la signalisation sur le terrain qui prévaut ! »

Aux pique-niqueurs, ils conseillent de quitter le sommet du Pariou et de poursuivre un peu plus loin, après les marches. « Vous trouverez ce qu'il vous faut et la vue est aussi belle. » En chemin, on croise aussi Emy Richard, 17 ans, avec sa chienne Miss. La jeune aide-bergère a déjà fait une saison dans la partie centrale de la Chaîne des puy et s'accommode de la fréquentation touristique : « Il y a beaucoup de passage, mais quand les gens restent sur les chemins ça va. Là, on a fait des parcs de nuit et séparé les troupeaux. »

Un rappel que si beaucoup viennent se promener et admirer le paysage, le Pariou est bien un site naturel habité, où d'autres travaillent. ■

« Un double label qui nous oblige », dixit le Département

La Chaîne des puy est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et labellisée Grand site de France. Par convention avec les propriétaires, le Conseil départemental aménage les accès et les cheminements dans le respect de la biodiversité et des activités traditionnelles.

Philippe Morge, directeur du Grand site, explique : « La Chaîne des puy est un paysage naturel habité, façonné par le pastoralisme et la sylviculture. Tout est fait en accord avec les propriétaires. Nous voulons continuer d'accueillir du public et nous avons besoin des brebis pour entretenir le paysage. » 100.000 passages au Pariou.

Pour le Pariou, deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme avec 180.000 passages en 2024, un chemin d'accès a été aménagé en 2022, depuis le parking des Goules, jusqu'au bord du cratère. « Interdire de descendre dans le cratère fut une décision difficile, mais nécessaire au regard des coûts colossaux et sans garantie de succès qu'aurait représenté un nouvel aménagement sur un sol instable. » Le parking des Goules a aussi été optimisé sans être agrandi. Près de 600.000 €, subventionnés à 80 % par la Région et des fonds européens, ont été investis. D'autres aménagements. Un

chemin autour du puy de Côme sera inauguré cet automne. « Les propriétaires n'ont pas voulu ouvrir le sommet au public, mais la balade sera superbe à travers la hêtraie. »

Des aménagements suivront sur les puy de La Vache, de Lassolas, et ceux de La Mey et de Pourcharet « pour structurer les cheminements afin de pallier l'érosion des terrains et ouvrir des cônes de vues, enlevant des résineux au profit des feuillus, sans couper à blanc ». Un programme de 1,8 million d'euros sur dix ans. Enfin des travaux sont en cours du côté d'Aydat avec la société mtrce de gestion forestière au puy de La-

rodde et au puy de Charmont. D'Irréductibles Puydomois. Des aménagements plus ou moins bien compris par les visiteurs, mais indispensables au regard d'une fréquentation en constante hausse, avant même la double labellisation. « Finalement, on a plus de mal avec les locaux qu'avec les touristes, mais les choses évoluent. On comprend bien qu'il faut tenir les chiens en laisse, sinon ils courront vers les troupeaux et les sépareront ce qui va stresser les brebis et les faire avorter. »

Cinq axes de travail. Tout est ainsi mis en œuvre « pour être à la hauteur du double label ». « On est dans le développement

économique, environnement, sylviculture, pastoralisme, tourisme et biodiversité florissante et faunistique en entretenant la diversité paysagère. » En mars 2024, le Département a redéfini sa politique autour de cinq axes : préserver, accueillir, transformer, fédérer et rayonner. Une réflexion est lancée sur les enjeux de la mobilité, de l'accessibilité et de la décarbonation des transports. Il a aussi été sollicité par le Cameroun pour parler de son expérience dans le développement du tourisme volcanique. « On explique ce qu'on fait et on écoute ce que font les autres ». ■

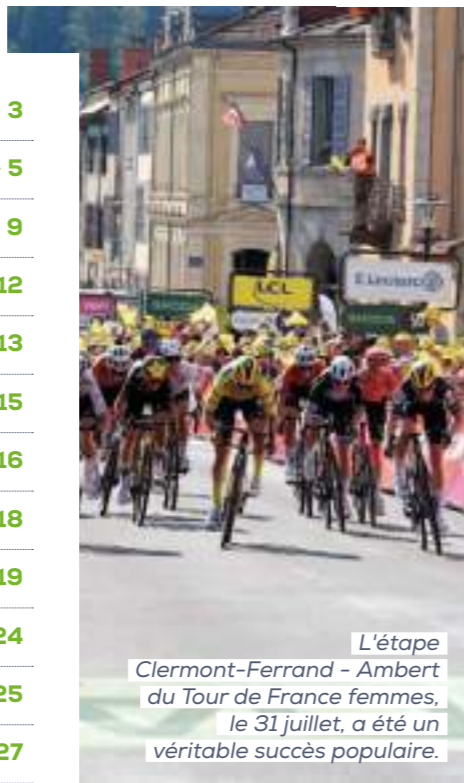


RÈGLEMENT. La police de l'environnement veille au respect de la réglementation. Au Pariou, interdiction de sortir du chemin, de bivouaquer ou de faire du feu, de cueillir des fleurs et de jeter ses déchets, de faire du vélo, de monter à cheval ou de faire voler un drone. PHOTO REMALO BALASSINI

À l'occasion des 120 ans de la coupe Gordon-Bennett, les 20, 21 et 22 juin, plusieurs véhicules mythiques de la Belle Époque ont sillonné le Puy-de-Dôme en suivant l'itinéraire historique de cette compétition majeure de l'histoire automobile.



Concours photo	2 > 3
Édito-Sommaire	4 > 5
Rentrée scolaire	6 > 9
Dossier	10 > 12
Portrait d'agent	13
Échos des territoires	14 > 15
Accompagner	16
Protéger	17 > 18
Innover	19
Agenda	20 > 24
À voir / À faire	25
Découvrir	26 > 27
Les Puydômois ont du talent	28
Bloc-notes	29
Expression des groupes politiques	30 > 31



L'étape Clermont-Ferrand - Ambert du Tour de France femmes, le 31 juillet, a été un véritable succès populaire.



Ils ont veillé sur nous ! Pendant la période estivale, Garde républicaine, gendarmes, gardes natures du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, sapeurs-pompiers et agents de l'Office national des forêts et de l'Office français de la biodiversité ont patrouillé dans la Chaîne des Puys pour protéger ce site emblématique et ses visiteurs.

NUMÉROS UTILES

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc · 8 novembre 2025 ·

Un rouleau brise-fougères expérimenté dans la Chaîne des Puys | Afin de regagner des surfaces pastorales sur le puy de Pourcharet, les éleveurs de l'estive de Recoleine testent ce dispositif financé par le Puy-de-Dôme, mon Département.

🤖 Le saviez-vous ? La fougère aigle est une espèce envahissante ; elle se multiplie par voie souterraine au dépens d'autres espèces végétales. Elle n'est pas mangée par les vaches ou les brebis, et la broyer ne fait que stimuler sa croissance.

✅ Une solution ? Déjà testé dans d'autres régions, ce rouleau brise la tige des fougères, qui vont alors consommer de l'énergie pour la redresser. L'objectif est de les épuiser pour réduire leur densité et leur surface. Cette action s'effectue deux fois par an sur une durée de quatre ans, en collaboration avec les agriculteurs, l'entreprise Equibois et les techniciens du Parc des Volcans d'Auvergne.

184 likes · 22 commentaires · 33 partages

J'aime · Commenter · Partager

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 26 juillet 2025 ·

Les **gardes-nature** du Parc des Volcans d'Auvergne étaient présents aux côtés des cavaliers de la garde républicaine et de tous les **acteurs qui œuvrent pour la préservation de la Chaîne des puys - faille de Limagne** et pour votre sécurité afin de présenter leurs missions et moyens.

Organisée par le **Puy-de-Dôme, mon Département**, cette journée s'est tenue au pied du Puy de Dôme, en présence de la **Gendarmerie du Puy-de-Dôme**, du **Sdis 63 - Officiel**, de l'**Office français de la biodiversité**, de l'**Office national des forêts**, de la **Garde Républicaine**, de M. Joël Mathurin, **Préfet du Puy-de-Dôme**, M. **Lionel Chauvin**, **Président du Parc des Volcans d'Auvergne** et du **Département du Puy-de-Dôme**, Jean-Marc Boyer, **sénateur du Puy-de-Dôme**, Nicolas Bonnet, **député**, Jean-Paul Cuzin, **président du CA Sdis**, Jean-Marc Morvan, **maire d'Orcines**, du **Procureur 63** et du **contrôleur général Christophe Glasian**, **directeur départemental du Sdis 63**, Christian Pichon, **Pdt de la Coopérative d'estive d'Orcines**.

© photos Département du Puy-de-Dôme





97 6 commentaires 1 partage

J'aime Commenter Partager

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 8 octobre 2025 ·

Rendez-vous le 10 octobre à 15h50 sur Arte pour découvrir le documentaire **"Terre de volcans"** | Nous avons accueilli son réalisateur Rolf Lambert dans notre Parc naturel régional, pour mettre en lumière le troupeau mobile ovin de la **Chaîne des Puys (Puy-de-Dôme, mon Département/Lycée Agricole de Rochefort Montagne)** et la **Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle à Ségur-les-Villas (cantal auvergne / Hautes Terres Tourisme - Volcan Cantal)**. Le film fait également escale dans le **Massif du Sancy**.

En replay à partir du 10 oct :



ARTE TV
Le Massif central - Une terre de volcans - Regarder le documentaire complet | ARTE

69 1 commentaire 86 partages

J'aime Commenter

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 29 juin 2025 ·

Enquête sur les mobilités dans la chaîne des puys, donnez-nous votre avis en répondant à ce questionnaire <https://lc.cx/eQ71xY>
Le Parc et le Puy-de-Dôme, mon D... En voir plus



CVIR.SPHINXONLINE.NET
Étude de mobilité PNR Volcans d'Auvergne Step 1 of 24
<http://www.lesphinx.eu>

25 22 commentaires 20 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 28 mars 2025 ·

[Chantiers participatifs] 🌱👷
Chaque année, le Parc organise des chantiers pour entretenir et préserver nos sentiers dans les massifs de la Chaîne des puys, du Sancy, du Cézallier ou du Cantal.

🌍 **L'objectif ?** Permettre aux habitants, élèves, associations, personnes en insertion ou entreprises de s'engager dans la préservation des sites naturels.

🌿 Le 22 mars, les bénévoles étaient des Ambassadeurs de la Chaîne des Puys – Unesco, engagés pour la valorisation et la préservation de ces sites avec le **Puy-de-Dôme, mon Département**. Ils ont, aux côtés de **Lionel Chauvin**, Président du Parc, entretenu les renvois d'eau sur les sentiers partant du château de Tourmoël. Encadrés par une garde-nature, ils ont également appris les bons gestes pour limiter leur impact sur les milieux naturels, tout en enrichissant leurs connaissances sur le parc.

💧 **Pourquoi entretenir les renvois d'eau ?**
Les renvois d'eau permettent d'évacuer l'eau de ruissellement pour éviter l'érosion des sentiers. Sans cet entretien, l'eau emporte le sol et fragilise les chemins. C'est un travail essentiel que nos équipes réalisent deux fois par an.

🙌 Merci à tous les bénévoles pour leur participation et leur bonne humeur. 🌱

Chantier réalisé au sein de l'Espace Naturel Sensible de Côte Verse cogéré par la **LPO AURA - Rhône** et **Ville de Volvic**, dans le cadre d'un partenariat avec le Parc.

👤 Thomas PERRIN | département du Puy-de-Dôme




👍 66 2 commentaires 6 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 5 février 2025 ·

Le Parc des Volcans d'Auvergne vient d'éditer **un guide pour améliorer le paysage bâti de la Chaîne des puys - faille de Limagne, patrimoine mondial de l'Unesco**. 📄👤 Destinée aux particuliers comme aux professionnels, cette charte architecturale et paysagère peut accompagner **tout projet de rénovation ou construction** dans la Chaîne des puys et sa zone tampon. Elle comprend :

- ◆ un **diagnostic**
- ◆ des **fiches techniques illustrées** avec des préconisations architecturales par typologie de paysages : montagne et lacs, marges du plateau des Dômes, coteaux et versants.
- ◆ une **carte interactive** permet de zoomer à la parcelle et de télécharger directement la fiche technique applicable à cette dernière : www.parcdesvolcans.fr/carto-chartearchi-chdespuys
- ✅ Documents à télécharger sur www.parcdesvolcans.fr/chartearchi-chainedespuys ou à consulter en mairie, sous forme papier.

📄 Un travail est conduit avec les collectivités qui souhaiteraient à terme inclure ces préconisations dans leurs documents d'urbanisme. A ce jour, seuls ces documents d'urbanisme sont à respecter obligatoirement pour obtenir votre permis de construire.

Etude conduite par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne avec le soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et du **Puy-de-Dôme, mon Département** (Réalisation Pauline Vernier).



👍 20 7 partages

👍 J'aime 🗨️ Commenter 🔄 Partager

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 22 juillet 2025 ·

Le Parc des Volcans d'Auvergne, représenté par **Lionel Chauvin** et le **Centre de Loisirs des Jeunes de la Police Nationale du Puy-de-Dôme**, représenté par la vice-présidente, Morgane Lecaille ont signé une **convention de partenariat** en présence de **Joël Mathurin, Préfet du Puy-de-Dôme**.

- 👉 Ce partenariat consiste à proposer des activités aux jeunes entre 10 et 17 ans tout en les sensibilisant et les impliquant dans les problématiques de gestion et de préservation du site.
- 🌿 **Plusieurs activités au programme** : rencontres avec les acteurs locaux (bergers, éleveurs, gardes nature...), participation à des travaux de défrichage, découverte de la géologie...
- 🕒 L'après-midi s'est poursuivi par un jeu de piste sur la connaissance de la Chaîne des Puys - faille de Limagne avant de clôturer cette journée par un goûter.

Merci aux journalistes de France 3 et de Ici Pays d'Auvergne pour leur reportage.

- 👉 <https://france3-regions.franceinfo.fr/.../on-les-emmene...>
- 👉 <https://www.francebleu.fr/.../puy-de-dome-le-centre-de-...>



16

1 partage

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 8 février 2025 ·

🌿🕒 En décembre et janvier, les gardes-nature du Parc des Volcans d'Auvergne ont entretenu et dégagé les chemins balisés et conventionnés avec le Parc dans la Chaîne des puys. Après la période de vents forts et de chutes de neiges abondantes, un grand nombre de branches et de troncs barraient les sentiers.

Le reste des sentiers balisés, relevant de la compétence du **Puy-de-Dôme, mon Département** et de **Clermont Métropole**, ont été dégagés par leurs agents respectifs. Bonnes balades dans la Chaîne des puys !



28

8 commentaires 7 partages

Parc des volcans d'Auvergne
 Publié par Anne DasriauxParc · 21 juillet 2025 ·

Venez à la rencontre des gardes-nature du Parc des Volcans d'Auvergne demain après-midi, au pied du Puy de Dôme. Ils seront aux côtés de tous les acteurs qui œuvrent pour la préservation de la Chaîne des puys et pour votre sécurité.

- 📍 Maison de site du puy de Dôme
- 📅 Mardi 22 juillet de 14h à 16h (sous réserve des conditions météorologiques)

[Puy-de-Dôme, mon Département](#)

• GARDE RÉPUBLICAINE
 • GENDARMERIE
 • SAPEURS-POMPIERS
 • POLICE MUNICIPALE
 • GARDES NATURE
 • OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
 • OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
 • ETC.

**DES FEMMES ET DES HOMMES
 ENGAGÉS POUR VOTRE SÉCURITÉ**

VENEZ LES RENCONTRER !

MARDI 22 JUILLET de 14 h à 16 h*
 Gare du Panoramique des Dômes à Orcines

Parc des volcans d'Auvergne
 Publié par Anne DasriauxParc · 18 avril 2025 ·

[1er Eductour pour les hébergeurs de la Chaîne des Puys - faille de Limagne 🏠] Cette journée a été l'occasion de présenter le **fonctionnement et les actualités de la gestion et de la préservation de ce secteur inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco**. 🌿 Tout en déambulant jusqu'au **puy de Vichatel**, accompagnés par une garde-nature du Parc, les participants ont découvert ce volcan avec un regard différent sur la forêt, les prairies et les sentiers empruntés. Ils ont également pu **revoir la réglementation et les bons gestes à adopter** dans les espaces naturels. 🌿

🙏 Merci aux hébergeurs qui ont participé à cette première édition.

📅 Prochaines sessions le **jeudi 26 juin** et le **jeudi 3 juillet** pour les saisonniers des entreprises touristiques situées sur la Chaîne des Puys-faille de Limagne et le massif du Sancy.

[Puy-de-Dôme, mon Département](#)

19

1 partage

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 21 mars 2025 ·

👤 Cette année, le troupeau mobile de la Chaîne des Puy – faille de Limagne pâturera un nouveau site, le Puy de La Rodde. 🌿 Ce puy a fait l'objet de travaux de réouverture dans le cadre du projet « Aydat et ses puy », mené par le Syndicat mixte de gestion forestière d'Aydat ces dernières années.

✂ Une convention de pâturage a été signée par Lionel Chauvin, Président du Parc des Volcans d'Auvergne, la Directrice du Lycée agricole de Rochefort-Montagne, le Président du Syndicat mixte de gestion forestière d'Aydat et du Maire d'Aydat.

👉 Le troupeau mobile de la Chaîne des Puy - faille de Limagne est issu d'un partenariat entre le [Lycée Agricole de Rochefort Montagne](#), propriétaire des brebis Rava, le Parc des Volcans d'Auvergne, le [Puy-de-Dôme, mon Département](#) et la [Mairie Aydat](#).




👍 La Magie des Bergers, Puy-de-Dôme, mon Département et 62 autres personnes · 12 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 22 septembre 2025 ·

🌿 [Réservez votre sortie-nature] Découvrez les milieux remarquables du **puy des Gouttes à Saint-Ours-les-Roches** et explorez ses richesses faunistiques et floristiques. Vous serez accompagnés d'une garde-nature du Parc et d'une animatrice du site Natura 2000, qui évoqueront le lien entre activités humaines et biodiversité.

📅 **Dimanche 12 octobre 2025 de 10h à 15h30**

👤 6km | Repas tiré du sac et équipement adapté

✂ **Gratuit - inscription obligatoire** : 06 59 63 54 03 | npradal@parcdesvolcans.fr

Cette sortie-nature est organisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, dont le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, avec le soutien financier de la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#), et dans le cadre de la gestion partagée de la Chaîne des puy - faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco avec [Puy-de-Dôme, mon Département](#).

Parc des volcans d'Auvergne
des lieux
d'exception

**SORTIE-NATURE
PUY DES GOUTTES**
Dimanche 12 octobre 2025
Saint-Ours-les-Roches

- » Découverte des milieux remarquables
- » Echanges sur le lien entre activités humaines et biodiversité avec une garde-nature du Parc et l'animatrice Natura 2000 Chaîne des puy
- » 6km et 176 m de dénivelé positif
10h-15h30 | Pique-nique et tenue adaptée

GRATUIT - PUBLIC FAMILIAL
Inscriptions obligatoire auprès du Parc :
06 59 63 54 03 | npradal@parcdesvolcans.fr



14

4 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 15 avril 2025

[Suivi de la chouette de Tengmalm] Depuis 2016, le Parc a constitué un groupe de suivi de cette espèce, réunissant l'Office national des forêts, des naturalistes bénévoles, l'Office français de la biodiversité et les étudiants du Lycée Agricole de Rochefort Montagne.

🎯 **L'objectif ?** Mieux connaître sa répartition et son évolution dans la Chaîne des Puys, dans un contexte de changement climatique.

🌿 Un important travail de prospection par écoute est mené chaque hiver dans les forêts du territoire. En mars 2025, une deuxième écoute collective a été réalisée avec les étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature.

🦉 La chouette de Tengmalm est une espèce sensible, qui a besoin d'un environnement très spécifique pour vivre : les hêtraies-sapinières de montagne. Elle niche dans les loges creusées par le pic noir, ce qui la rend aussi dépendante de la présence de cet oiseau.

Photo O. Roquetanière



58

2 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 15 juillet 2025

🎧 Le Puy-de-Dôme, mon Département a lancé une série de podcasts "La Chaîne et la faille". Embarquez pour un voyage sonore au cœur de la Chaîne des Puys - faille de Limagne !

🔊 Écoutez maintenant :

- Spotify : <https://open.spotify.com/show/3v7FRvliDsTctIfzRnibE...>
- Deezer : www.deezer.com/fr/show/1001712361
- Youtube : <http://www.youtube.com/playlist...>

OPEN.SPOTIFY.COM

La Chaîne et la faille
Podcast · Département du Puy-de-Dôme · Le nouveau podcast du Départem...

Enregistrer

3

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DasriauxParc · 11 mars 2025

🗣️ Conférence Mazayes, le puy de Côme et sa cheire dévoilés par la science 🗣️ Trois scientifiques vous révéleront les secrets géologiques et historiques du territoire de Mazayes grâce aux dernières techniques d'investigation. 🗓️ Vendredi 14 mars à 20h - salle des fêtes de Mazayes - Accès libre. <http://www.puy-de-dome.fr/agenda.html>

Un rendez-vous proposé par le Puy-de-Dôme, mon Département / Chaîne des puys - faille de Limagne Patrimoine mondial de l'Unesco.

ANIMÉE PAR :
Pierre Bolvin, géologue et volcanologue
Fidéric Sumely, archéologue et conservateur patrimoine
Yves Michelin, géographe et ingénieur agronome

VENDREDI 14 MARS à 20 h
salle des fêtes de Mazayes

Durée : 1 h 30 - Tout public
Accès libre sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

www.puydedome.fr

15

2 partages

